

MAI 2006

MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu



✓ APPROVED

DOSSIER

Le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité

■ ÉDITORIAL

Accord tripartite:
une étape indispensable
mais insuffisante



■ INTERNATIONAL

Mission officielle
en Russie

■ ÉCONOMIE

Moins du tiers
des entreprises
innovent

PRIVATE BANKING

Petit trésor deviendra grand



Quel que soit votre profil d'investisseur, à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État vos avoirs sont en de bonnes mains. Des mains expertes, qui connaissent parfaitement les marchés et qui gèrent votre patrimoine en bon père de famille. Notre objectif, c'est d'atteindre le vôtre. En termes de sécurité, de rentabilité, de liquidité. Contactez nos spécialistes dans un des centres « private banking » ou dans votre agence habituelle. Ils se feront un plaisir de vous conseiller.



SPUERKEESS

Ärt Liewen. Är Bank.

Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, établissement public autonome, 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 30775, www.bcee.lu

Centres Private Banking de la BCEE:

Luxembourg - Gare ■ Luxembourg - Rousegaertchen ■ Esch/Alzette - Place de l'Hôtel de Ville ■ Ettelbruck ■ Echternach

Accord tripartite: **une étape indispensable mais insuffisante**

Dans le cadre des négociations du Comité de coordination tripartite, l'UEL et la Chambre de Commerce ont multiplié depuis deux ans leurs efforts pour convaincre l'opinion publique, le Gouvernement et les syndicats de prendre conscience de la dégradation de la situation de l'économie luxembourgeoise et de la nécessité de prendre des mesures structurelles de taille en faveur de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises. L'importance de la compétitivité pour la prospérité économique était d'ailleurs au cœur des discussions européennes ayant abouti en mars 2000 à l'élaboration par le Conseil européen de la stratégie de Lisbonne, qui a pour ambition de «faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010».

Lorsque le Comité de coordination tripartite s'est vu remettre fin 2004 le rapport du professeur Fontagné sur la compétitivité du Luxembourg, celui-ci a largement confirmé les analyses patronales en dénonçant clairement un certain nombre de faiblesses structurelles, dont notamment une évolution bien trop rapide de l'inflation, un déphasage flagrant entre la croissance des salaires et celle de la productivité, un déficit en matière d'éducation supérieure et de recherche et une échelle mobile des salaires aux effets du moins discutables du point de vue de l'analyse économique. Le rapport qui avait été commandité par la tripartite et qui soulignait la nécessité de procéder à des réformes dans de nombreux domaines, devait servir de base de discussion aux partenaires sociaux pour progresser dans les négociations sur le redressement de la situation compétitive du pays.

Or, dans le courant de l'année 2005, le gouvernement a commencé à mettre l'accent dans les négociations tripartite sur ses problèmes budgétaires. Si le gouvernement reconnaissait que des réformes structurelles s'imposaient à moyen terme au pays, il lui semblait plus urgent de définir des mesures permettant à l'Etat d'assainir les finances publiques, transformant ainsi le débat sur la compétitivité du Luxembourg en un débat sur le rééquilibrage budgétaire, ce dernier étant déclaré par le Gouvernement comme étant la condition sine qua non pour garantir à l'Etat la marge de manœuvre financière nécessaire pour mener à bien une politique de réformes. Il est vrai que des finances publiques saines, équilibrées et disposant de marge de manœuvre pour réagir à de nouvelles tendances ou menaces venant de l'extérieur et pour renforcer durablement les structures économiques du pays, constituent indéniablement un avantage de compétitivité pour les entreprises.

Or, si le redressement des finances publiques reste un objectif louable, les méthodes pour y arriver qui ont finalement été rete-

nues dans l'accord tripartite du 28 avril sont contestables. L'accord comporte ainsi un large éventail de mesures qui visent certes à réduire le déficit des finances publiques, mais sans pour autant juguler durablement les dépenses. Au lieu de réduire substantiellement ou de mieux cibler certaines catégories de dépenses publiques, et notamment les dépenses courantes, le gouvernement a en effet choisi d'augmenter les recettes, respectivement les prélèvements obligatoires, notamment par l'augmentation de la contribution dépendance, par la multiplication des taxes sur les véhicules automobiles ou par le relèvement de l'impôt de solidarité, un impôt qui – faut-il le rappeler – fut à son origine introduit comme un impôt exceptionnel et non durable.

L'accord tripartite contient aussi quelques mesures à saluer comme la désindexation de certaines dépenses publiques (revendiquée par la Chambre de Commerce dans son dernier avis budgétaire) ou l'application décalée des prochaines tranches indiciaires, mais ces adaptations ne peuvent pas pour autant être considérées comme apportant une réponse satisfaisante et durable aux défis majeurs du pays. La Chambre de Commerce estime en effet que les défis auxquels se voit confrontée l'économie nationale dans les années à venir – tout comme les déséquilibres macroéconomiques et financiers apparents (inflation trop élevée, chômage en hausse, financement à long terme des régimes d'assurance vieillesse) – exigeront à moyen terme des réformes structurelles profondes. L'accord tripartite, bien qu'il ait contribué à une prise de conscience généralisée de la dégradation de la situation compétitive et de la nécessité de procéder à une réduction des dépenses publiques et ait de cette façon prouvé la viabilité, la nécessité et l'utilité du «modèle luxembourgeois», ne représente par conséquent qu'une étape intermédiaire dans le processus devant conduire à un véritable redressement de la situation compétitive du pays.

La Chambre de Commerce renvoie dans ce contexte aux récentes réformes proposées par l'UEL pour redresser la compétitivité-coût, renforcer le développement économique et combattre le chômage par un recentrage de la politique de l'emploi vers la création d'emploi. L'exploitation optimale du potentiel de la société des connaissances par une forte amélioration de tous les niveaux de l'enseignement et par une promotion poussée de la recherche et de l'innovation, l'adaptation de la gouvernance publique aux objectifs de finances publiques et de compétitivité, la gestion rigoureuse des dépenses publiques, la pérennisation des systèmes de sécurité sociale, la simplification administrative, la modernisation de la fonction publique et la modification de l'équilibre de l'économie politique sont autant des défis auxquels le dernier accord tripartite n'apporte pas de réponses. La partie ne vient donc que d'être engagée.



DOSSIER

4 Le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité

INTERNATIONAL

16 Mission officielle en Russie

DOSSIER

- 4 Le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité
- 9 «Le Prix Luxembourgeois de la Qualité a eu des répercussions positives sur notre image de marque»
- 12 Les prochains événements du MLQ

- 20 La coopération luxembourgeoise – Stratégies et principes
- 22 Le Luxembourg à la Bourse de Contacts «b2fair» à Hanovre
- 24 Textes européens publiés du 1^{er} avril 2006 au 30 avril 2006
- 25 BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

- 35 3rd Gate2Growth Specialized Research Workshop on «Entrepreneurship and Human Capital»
- 36 Goodyear/e-Xstream engineering: la rencontre d'un géant et d'une start-up high-tech
- 37 De l'idée innovante au plan d'affaires gagnant avec 1, 2, 3, GO
- 37 Bilan positif pour le CRP Henri Tudor
- 38 Comment transformer un projet stratégique en succès pour l'entreprise?
- 38 L'Université du Luxembourg impliquée dans la réflexion européenne en matière de recherche

FLASH

- 14 Journée mondiale sur la Sécurité et la Santé au travail: prévention et bien-être
- 15 L'UEL propose des solutions pour renforcer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise

FORMATION

- 28 Formation qualifiante en «Management des compétences»
- 31 Forum «Entreprise et Formation»: identifier les besoins de formation des entreprises
- 32 Gestionnaire qualifié(e) en logistique

INTERNATIONAL

- 16 Calendrier 2006
- 16 Mission officielle en Russie
- 17 Messen und Ausstellungen im Juni 2006
- 19 Visite d'Etat aux Pays-Bas
- 20 Visite d'Etat en Chine

INNOVATION

- 34 Vers le 7^e Programme Cadre européen de Recherche et Développement
- 34 Colloque «Vieillesse et durabilité des matériaux» (Esch/Alzette)

ÉCONOMIE

- 40 Moins du tiers des entreprises innovent
- 43 Première estimation de la croissance du PIB pour 2005 à 4,0 %

Editeur:

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 36.000 exemplaires
Reproduction autorisée avec
mention de la source.
Copie à l'éditeur

Rédaction:

Patrick Ernzer, rédacteur en chef
Marie-Hélène Trouilleux
Mise en page et impression:
Imprimerie Centrale S.A.

Publicité:

Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg

Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu



FORMATION

32 Nouvelle formation: Gestionnaire qualifié(e) en logistique

45 459.500 résidents
au 1^{er} janvier 2006

46 La structure des salariés
au Luxembourg

47 L'inflation recule
légèrement à 2,9 %

48 Croissance de l'emploi salarié
intérieur: 3,2 % en 2005
contre 2,6 % en 2004

49 L'Annuaire statistique 2005
vient de paraître

LÉGISLATION ET AVIS

50 Projets de loi soumis pour avis
à la Chambre de Commerce

51 Nouvelles dispositions fiscales

52 Lancement du site web
du Réseau européen
de la concurrence

COMMERCE

54 Le Commerce
de détail alimentaire



ÉCONOMIE

40 Moins du tiers des entreprises innovent

FÉDÉRATIONS / UEL

60 Diversité dans l'entreprise:
une réponse au handicap et aux
autres motifs de discrimination

65 Signature d'une
convention-cadre entre la FEDIL,
le ministère du Travail
et de l'Emploi et l'ADEM

66 Ne cédon pas au fatalisme

67 2007: le commerce
aux couleurs de la culture

68 Fermeture de Monopol

68 Nomination de Robert Dennewald
à la Présidence de la FEDIL

69 Le «Trophée Europe 2006»
décerné à Claudine Speltz

ACTUALITÉS ENTREPRISES

70 En bref

70 Arcelor et Mitsui vont créer
ensemble un centre de service
en Afrique du Sud



COMMERCE

54 Le commerce de détail alimentaire

71 La Coque ou la gastronomie
qualitative sur mesure

72 Soteg affiche
des résultats de 2005
en nette progression

73 magic moving pixel startet
die neue Produktlinie «!SIware»

74 Quels défis pour
les entreprises familiales
luxembourgeoises?

75 Dexia BIL obtient le certificat
«Partner Luxembourg
e-commerce Certified»

76 Horsch S.à r.l. certifiée
depuis dix ans
au Luxembourg

77 Sources Rosport investit
trois millions d'euros dans une
nouvelle chaîne de production

78 L'édition 2006 des Repères
vient de paraître

BOURSE D'ENTREPRISES 80

Conception graphique:
Millenium - Bertrange
Couverture:
Iola

Crédit photographique:
MEV Verlag,
Chambre de Commerce,
SIP

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie

expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.

Le **Mouvement** pour la



Luxembourgeois

Qualité



Aujourd'hui la qualité n'est plus l'apanage de la grande industrie ou des entreprises de haute technologie, mais concerne tous les domaines de l'économie. Le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité, créé en 2001 dans le but d'encourager les entreprises luxembourgeoises à adopter des systèmes de qualité, joue un rôle d'animateur et de promoteur de la qualité au Luxembourg. Nombreuses sont les entreprises à avoir compris que la qualité est un atout majeur en matière de compétitivité puisqu'elle leur permet d'être plus efficaces, de mieux gérer, d'éliminer les erreurs, en un mot, d'être plus performantes.

■ Qu'est ce que la Qualité?

Parmi les nombreuses définitions qui existent aujourd'hui de la qualité, le secrétaire général du MLQ, Jos Gloden, aime en citer une qui lui plaît particulièrement bien pour sa concision: «La qualité est l'aptitude d'un produit ou d'un service à satisfaire les besoins d'un utilisateur» .

Jusque dans les années 1970 l'approche adoptée par les entreprises fut celle du «contrôle de qualité» qui se limitait au simple contrôle de la qualité du produit fini. Cette méthode était très

inerte, comme les lignes de production continuaient à tourner et des stocks importants étaient produits avant d'obtenir les résultats. En cas de résultats douteux une deuxième mesure ou analyse était faite avant que les ajustements du processus ne soient entamées.

Pour remédier à ces inconvénients, des méthodes ont été développées pour assurer la qualité sans nécessairement avoir besoin de mesurer le produit final. Sous le terme d'«Assurance Qualité» on regroupe des méthodes comme la mesure «on-line», le «Statistical Process Control (SPC)» ou l'em-



ploi de matières premières certifiées conformes par le fournisseur, qui permettent toutes d'assurer la qualité d'un produit sans passer par une analyse du produit final.

Aujourd'hui on parle de Systèmes de Management de la Qualité (SMQ) ou encore de systèmes intégrés, où la sécurité, la qualité, l'environnement et récemment l'hygiène sont gérés d'une façon systématique et standardisée (ISO). De la sélection des fournisseurs jusqu'à la relation avec le client en passant par les différents processus et le leadership, tous les volets de l'entreprise sont gérés d'après une méthode systématique qui permet plus que jamais de donner entière satisfaction aux parties prenantes.

L'amélioration continue, bien que très ancienne, est une notion nouvellement associée à tous les systèmes de management de la qualité. Elle permet aux entreprises d'apprendre de leurs erreurs et d'identifier leurs opportunités d'amélioration, mais aussi de faire face à une économie et une concurrence en constante évolution.

■ Quels bénéfices pour l'entreprise?

Pour le président du MLQ, Jacques Lanners, «la qualité est devenue aujourd'hui un must». Jos Gloden estime même que «sans qualité il n'y a pas d'avenir, il est impossible de survivre dans le monde globalisé» et de citer l'exemple du vigneron: «Aucun vigneron ni aucune cave coopérative ne peut se permettre aujourd'hui de fournir un produit de faible qualité. La concurrence est trop importante et le client trouve des vins du monde entier dans les grandes surfaces. Les responsables des différents organismes se sont bien

rendus compte de cette évolution dans les années 1970 et ont réagi en établissant des critères de production et de vinification très sévères pour faire face à cette 'menace'. En parallèle le projet du remembrement des terrains a démarré et a permis aux vignerons de replanter des cépages nobles.

Une classification rigoureusement contrôlée, simple à comprendre par le client, une approche innovante avec l'introduction de nouveaux produits de haute qualité comme le Crémant de Luxembourg ont assuré la continuation de la viticulture. Les jeunes vignerons formés aux techniques modernes et conseillés par des spécialistes mondiaux ont un grand mérite dans l'amélioration spectaculaire de la qualité qui est régulièrement récompensée lors des concours internationaux», Jos Gloden conclut son exemple sur les bénéfices que peut tirer un secteur entier de l'économie en appliquant une rigoureuse politique de qualité.

■ MLQ: votre partenaire pour la qualité

Le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité A.s.b.l. (MLQ) a pour but de promouvoir la qualité auprès des entreprises, de leur faciliter l'appropriation des bonnes pratiques de management et de catalyser leur mise en œuvre afin de permettre le développement durable des entreprises luxembourgeoises.

Fédérateur, le MLQ, organisme de référence et indépendant, regroupe l'ensemble des acteurs et des parties intéressées en matière de qualité et de bonnes pratiques de management au Luxembourg.

Le MLQ au service de ses membres

Le MLQ a développé une panoplie de services visant tous à accompagner et à supporter les membres dans leur démarche d'amélioration continue de leurs performances:

- La Quality Hotline: Le MLQ apporte une réponse pertinente à toutes questions de ses adhérents grâce à son réseau d'experts.
- L'organisation de forums d'échange entre adhérents et de rencontres d'experts sur les thèmes de la qualité, de la sécurité, de l'environnement, de l'hygiène, du développement durable...
- La mise à disposition d'assistance pour les adhérents: aide aux achats de prestation «qualité» (consultance, formation).
- Les brèves mensuelles: calendrier des événements, formations nouveautés, révisions de normes.
- www.mlq.lu: Le site d'information pour tout savoir sur les activités du MLQ et sur la qualité au Luxembourg.
- www.transqual.net: Le site d'information transfrontalier sur la qualité.

Les entreprises qui adhèrent au MLQ profitent des avantages suivants:

- Inscription gratuite ou à tarif réduit à tous les événements organisés par le MLQ.
- -50 % sur la participation au Prix Luxembourgeois de la Qualité.
- Tarifs réduits sur les services de ses partenaires (veille normative et réglementaire, formations diverses...).
- Accès à certains services et événements réservés aux membres (brèves, assistance aux achats, organisation de formations, forum des responsables Qualité...).

- Intégration à un réseau d'entreprise en forte évolution (175 membres en avril 2006).
- Partage des bonnes pratiques entre adhérents.

Chaque année le MLQ met en œuvre trois grands projets avec le soutien du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et de l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance (OLAS): le Guide Luxembourgeois pour la Qualité, la Semaine de la Qualité et le Prix Luxembourgeois de la Qualité.



Le Guide Luxembourgeois pour la Qualité

Ouvrage de référence en termes de Qualité au Luxembourg, le Guide Luxembourgeois pour la Qualité est publié chaque année par le MLQ. L'ouvrage est divisé en cinq grandes parties consacrées:

- aux différentes normes et règlements associés aux Systèmes de Management de la Qualité;
- aux labels utilisables au Luxembourg et à leurs critères d'éligibilité avec contacts utiles;
- aux bonnes pratiques et témoignages des entreprises;
- aux présentations d'outils et méthodes à intégrer dans les systèmes de management de l'entreprise comme support de

l'accroissement de ses performances.

- A l'annuaire des acteurs de la qualité, comprenant notamment une liste des entreprises certifiées au Luxembourg.

Comment recevoir le Guide Luxembourgeois pour la Qualité?

Le Guide Luxembourgeois de la Qualité est disponible gratuitement et sur simple demande auprès du MLQ et est également distribué via les Euro Info Centre, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, l'Entente des Hôpitaux Luxembourgeois et la FEDIL.

La Semaine de la Qualité

Comme chaque année depuis 2004, le MLQ organisera à nouveau la Semaine de la Qualité du 13 au 22 novembre 2006.

Cette année, le programme sera composé de huit journées thématiques, dont une traditionnellement réservée à la prestigieuse remise des Prix Luxembourgeois de la Qualité, le 22 novembre 2006.

Un appel à communication a été lancé début mai, le programme définitif de la Semaine de la Qualité 2006 sera dévoilé dès septembre.

Le Prix Luxembourgeois de la Qualité

Produit phare du MLQ, le Prix Luxembourgeois de la Qualité est un outil d'évaluation et d'amélioration continue efficace et accessible à toutes les entreprises, certifiées ou non. Pour les lauréats, le Prix est également un formidable outil marketing leur permettant de se différencier de leurs concurrents.

Comment participer?

Les entreprises intéressées peuvent retirer le Manuel du candidat et le dossier de candidature correspondant à leur catégorie auprès du MLQ.

Les dates importantes

- Confirmation de la candidature avant le 31 mai 2006.
- Dépôt des dossiers de candidature jusqu'au 30 juin 2006.
- Remise des Prix: 22 novembre 2006.



PRIX
LUXEMBOURGEOIS
DE LA QUALITÉ



PRIX
DE L'INNOVATION
ORGANISATIONNELLE




Les récompenses:

1. «Le Prix Luxembourgeois de la Qualité»: Prix d'Excellence, il n'est remis qu'à un seul candidat par catégorie.
2. «Le Prix de l'Innovation Organisationnelle»: Ce prix récompense le candidat qui présente une pratique particulièrement originale, bien déployée, produisant des résultats performants et intégrée dans la culture de l'entreprise.
3. «Les mentions: sur le chemin de l'excellence»: Il s'agit de mentions d'encouragement attribuées aux candidats dont les pratiques se révèlent de bon niveau et les résultats encourageants.





- *Qu'est ce qui est évalué?*
L'organisation globale de l'entreprise: des pratiques aux résultats, en lien avec sa vision et sa stratégie.
- *Le processus d'évaluation en bref*
Le processus d'évaluation comprend cinq étapes distinctes: la rédaction du dossier de candidature, l'évaluation du dossier, l'évaluation sur site, le gala de remise des prix et finalement le débriefing de l'évaluation.
- *Qui sont les Lauréats du Prix Luxembourgeois de la Qualité?*

		 PRIX LUXEMBOURGEOIS DE LA QUALITÉ			 PRIX DE L'INNOVATION ORGANISATIONNELLE	
		Grande entreprise	Grand organisme d'utilité publique	Petit organisme d'utilité publique		
2004	 Group 4 Falck <small>PROTECTION DE PERSONNES ET DE BIENS</small>			Centre Emmanuel asbl	Hôpital Kirchberg unité de psychiatrie des adultes et des adolescents	
2005	SIEMENS	Hôpital Kirchberg unité de psychiatrie des adultes et des adolescents		Secher Doheem (Service Télé-Alarm de Hellef Doheem)	Commissariat aux Affaires Maritimes	



Pourquoi participer au Prix Luxembourgeois de la Qualité?

Les avantages d'une participation au Prix Luxembourgeois de la Qualité sont multiples:

- Bénéficier d'un puissant outil marketing
- Evaluer les performances de l'entreprise
- Atteindre l'excellence et le succès à tous les niveaux
- Motiver le personnel
- Positionner l'entreprise
- Faire le lien entre stratégie, pratiques et résultats.

«Le Prix Luxembourgeois de la Qualité a eu des **répercussions positives** sur notre image de marque»

Au Luxembourg, Siemens compte six métiers: les télécommunications, l'informatique, les solutions industrielles et l'énergie, les techniques du bâtiment, le médical, et l'électroménager. En 2005, le groupe Siemens à Luxembourg a réalisé un chiffre d'affaires de 115,5 millions d'euros et a employé 320 personnes. Une de ses structures, Siemens SA, a reçu le Prix Luxembourgeois de la Qualité 2005 dans la catégorie «Grandes entreprises». Louis Oberhag, responsable qualité, témoigne de cette expérience.

Merkur: Pourquoi avez-vous souhaité participer au Prix Luxembourgeois de la Qualité?

Louis Oberhag: Pour nous, depuis l'an 2000, le modèle de référence dont nous nous servons est celui de l'EFQM (European Foundation for Quality Management). Donc, la participation au Prix Luxembourgeois de la Qualité représentait pour nous une opportunité idéale pour avoir une évaluation supplémentaire de notre système de management de la qualité. Last but not least, c'était un challenge supplémentaire avec le but de remporter le Prix de la Qualité dans la catégorie «Grandes Entreprises».

Merkur: Vous bénéficiez déjà de diverses certifications et labels, qu'est-ce que le Prix Luxembourgeois de la Qualité vous a apporté de plus?

Louis Oberhag: La participation au Prix Luxembourgeois de la Qualité, outre l'évaluation supplémentaire par un organisme neutre et indépendant (MLQ), nous a permis de nous positionner par rapport à d'autres sociétés comparables au Luxembourg (benchmarking) mais aussi de nous positionner au sein de notre groupe même.

Merkur: Quelles ont été les répercussions du couronnement de Siemens SA par le Prix Luxembourgeois de la Qualité?

Louis Oberhag: Le management a félicité l'ensemble du personnel pour ce bel exploit et n'a pas caché sa fierté du fait que notre «petite» entité (Siemens Luxembourg au sein du groupe Siemens) ait décroché ce prix. Mais aussi une perception accrue de l'importance du thème qualité peut être constatée auprès des collaborateurs. Certainement ce prix a eu des répercussions positives en ce qui concerne notre image de marque, tant en interne que chez nos clients et partenaires.

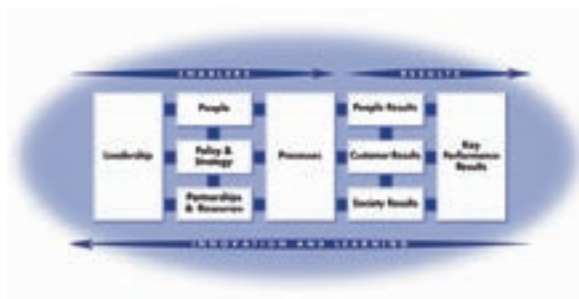


Merkur: Il faut reconnaître que le léger investissement en temps que représente la participation au Prix freine encore quelques entreprises, quel conseil leur donneriez-vous?

Louis Oberhag: Nous ne pouvons qu'encourager la participation au Prix Luxembourgeois de la Qualité parce qu'en fait on est toujours gagnant. L'entreprise qui participe au concours bénéficiera d'une analyse détaillée de son approche en matière de management, et ceci à un prix raisonnable grâce à l'engagement entièrement bénévole des évaluateurs. Le débriefing par les évaluateurs constitue un véritable outil d'amélioration, rien que ce retour d'information vaut bien l'investissement.

■ Modèles d'Excellence

Les modèles d'excellence sont différents des référentiels, ils n'imposent aucune exigence. Ce sont des outils d'évaluation et d'amélioration continue qui permettent aux candidats d'identifier leurs axes de performances et leurs opportunités d'amélioration.



Le modèle EFQM (European Foundation for Quality Management)

Le modèle EFQM peut être utilisé dans une logique d'auto-évaluation, d'évaluation ou de benchmarking. En l'utilisant, l'entreprise observe son organisation à travers cinq critères de pratiques

et quatre critères de résultats (Cf. Schéma).

Récompense: European Quality Award (par catégorie). Pour en savoir plus: www.efqm.org.

Le modèle du Prix Luxembourgeois de la Qualité

Ce modèle, créé en 2003, est inspiré des référentiels existants, sa structure ressemble beaucoup à celle de l'EFQM, mais son utilisation est plus simple.

Récompense: Prix Luxembourgeois de la Qualité (par catégorie), Prix de l'Innovation Organisationnelle. Pour en savoir plus: page 7 ou www.mlq.lu.

■ Les normes et référentiels dans le domaine de la qualité

Les normes sont des documents techniques d'application volontaire, élaborées par l'ensemble des acteurs économiques sous l'égide des organismes de normalisation. Elles ont été développées à partir des années 50 dans les grands pays industriels. Mais c'est à partir de 1970 que des

normes nationales sont élaborées et le comité technique ISO créé en 1979, chargé de l'élaboration de la série des normes de management et d'assurance qualité.

Série ISO 9000

La série ISO 9000 a été créée en vue de fournir une base normative pour le management et l'assurance qualité commune à tous les pays et utilisable dans tout type d'activité.

La 1^{re} édition des normes ISO 9001, 9002, 9003 et 9004 date de 1987. La 1^{re} révision, effectuée en 1994, a permis d'introduire quelques évolutions significatives sans toucher à la structure des normes (planification de la qualité, action préventive, clients). En 2000 a été achevé la 2^e révision incluant des changements beaucoup plus importants dont l'écoute client, l'amélioration continue (Cf. Roue de Deming) et l'approche processus.

A noter également que cette version ISO 9001:2000 est d'un formalisme assoupli, beaucoup moins lourde que la version 1994, elle insiste en effet seulement sur la rédaction de six procédures: maîtrise des documents, maîtrise des enregistrements, audit interne, maîtrise du produit non-conforme, action corrective et action préventive.

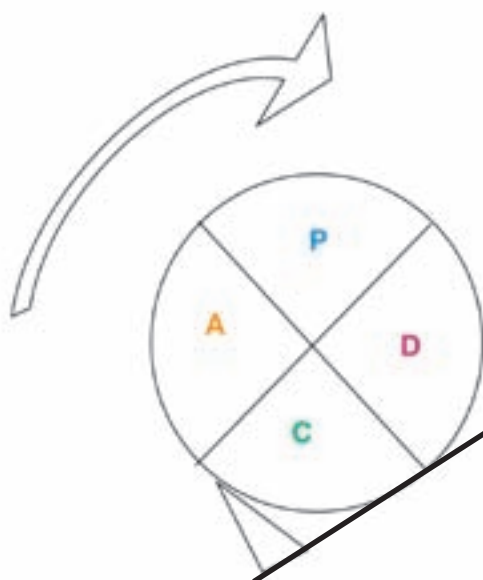


Figure: La roue de Deming.

1. Plan / Préparer

Poser le vrai problème, trouver les causes et choisir les solutions optimales.

2. Do / Dérouler

Etablir le plan d'action, mettre en place toutes les actions indiquées dans le plan d'action.

3. Check / Contrôler

Vérifier que les actions mises en place sont efficaces et atteignent l'objectif défini.

4. Act / Assurer

Vérifier que les actions mises sont efficaces dans le temps, sinon recommencer le cycle

Le concept de la roue de Deming s'applique à tous les processus et assure une amélioration continue du système de management de la Qualité.

Résultat: Certification ISO 9001. Pour en savoir plus: www.iso.org.

ISO/TS 16949, pour le secteur automobile

Il s'agit d'un référentiel qualité issu de l'harmonisation des référentiels européens et nord-américains, fondé sur la norme ISO 9001 édition 2000 complétée par des exigences spécifiques des industries automobiles européennes et américaines.

Cette certification est reconnue par les constructeurs et les équipementiers à travers le monde, et un atout concurrentiel affirmé.

Les normes et référentiels dans le domaine d'environnement Série ISO 14000

La norme ISO 14001 prescrit les exigences relatives à un Système de Management Environnemental (SME) permettant à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en considération les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs mais elle n'instaure pas en elle-même de critères de performance environnementale.

Il existe deux normes support à la mise en œuvre d'un Système de Management Environnemental (SME):

- L'ISO 14001:2004 spécifie les exigences relatives au SME qui donne à un organisme un cadre pour maîtriser l'impact environnemental de ses activités, produits et services et améliorer en permanence sa performance environnementale.
- L'ISO 14004: 2004, quant à elle, donne des lignes directrices sur les éléments, la mise en œuvre et les principaux enjeux du SME.

Résultat: Certification ISO 14001. Pour en savoir plus: www.iso.org.

EMAS

Le système de management environnemental et d'audit (ou EMAS pour Eco-Management and Audit Scheme) est un système permettant à des organismes de s'engager, sur une base volontaire, à évoluer et à améliorer leurs résultats en matière d'environnement.

Les normes et référentiels dans le domaine de la santé et sécurité au travail OHSAS 18001

L'OHSAS 18001 s'impose comme le référentiel sécurité de l'entreprise. OHSAS signifie Occupational Health and Safety Assessment Series et a pour objectif d'avoir une gestion rigoureuse et efficace de la santé et la sécurité au travail. L'OHSAS est le seul référentiel permettant cette approche avec une reconnaissance internationale. OHSAS 18001 est un référentiel privé.

Depuis avril 1999, l'OHSAS se décompose en deux textes de références:

- OHSAS 18001: «Gestion de la santé et de la sécurité au travail»
- OHSAS 18002: «Guide de mise en place»

Résultat: Certification OHSAS 18001. Pour en savoir plus: www.ohsas-18001-occupational-health-and-safety.com.

VCA

Le «Collège Central des Experts» a élaboré, en collaboration avec les organismes certificateurs, une procédure pour la certification de systèmes de sécurité. Cette procédure a été complétée par un questionnaire, appelé «Liste de Contrôle Sécurité Contractants» (Veiligheids Checklijst Aannemers).

La liste reprend toutes les exigences qui doivent être vérifiées

par l'entreprise pour obtenir un certificat LSC/VCA: entre autres une déclaration de la politique relative à la sécurité, l'hygiène et l'environnement et des procédures pour déclarer, analyser et enregistrer les accidents/incidents et les situations dangereuses. Elle concerne également l'information et la formation du personnel et la façon de réaliser le plus efficacement possible les travaux dans le cadre de projets.

Toutes ces règles et méthodes à appliquer visent à une maîtrise parfaite du système de sécurité et des résultats obtenus sur le plan de la sécurité.

Plusieurs certificats existent, tous sont valables pour une période de trois ans. Leur prolongation est fonction des résultats obtenus au cours des audits périodiques.

Résultat: Certificat LSC*/VCA* (certification limitée, pour les petites structures), LSC**/VCA** (certification générale). Pour en savoir plus: www.ssvv.nl/english.

Les normes et référentiels dans le domaine de l'hygiène ISO 22000

Sortie en 2005, cette norme était très attendue par les professionnels du secteur. Il s'agit d'une norme internationale relative à la sécurité des produits alimentaires. Elle tient compte des dispositions contenues dans la norme ISO 9001:2000 ainsi que dans la méthode HACCP afin de permettre une parfaite compatibilité et complémentarité avec les différents référentiels de management couramment utilisés par les entreprises (elle s'appuie sur le principe d'amélioration continue). Elle reconnaît l'utilisation des guides de bonnes pratiques d'hygiène élaborés par les interprofessions et les entreprises. Enfin, elle favorise une cohérence des moyens de maîtrise au sein de la filière, en privilégiant la communication entre l'entreprise et ses partenaires.



Résultat: Certificat ISO 22000.
Pour en savoir plus: www.iso.org.

■ Les normes et référentiels dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociale

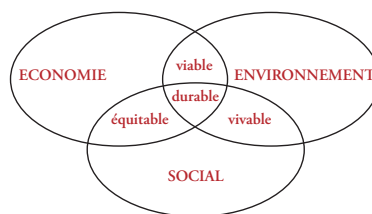
SD 21000

Le SD 21 000 n'est pas un outil de management, ni une norme certifiable mais un guide à la disposition des entreprises qui veulent s'engager dans une démarche développement durable et mettre en place une stratégie.

SD 21000 n'est pas un mode d'emploi de mise en œuvre du déve-

loppement durable mais plutôt un ouvrage pédagogique de sensibilisation qui aide les chefs d'entreprise à se poser les bonnes questions du type «Qu'appelle-t-on les parties prenantes? Pourquoi leur influence sur les performances de l'entreprise croissent-elles? Sous quel délai agir sans mettre en péril mon entreprise?».

Un schéma du guide SD 21000 permet de mieux comprendre la notion de développement durable:



Résultat: Aucune certification pour le moment. Pour en savoir plus: www.afnor.fr/sd.asp.

SA 8000

La SA 8000 est une norme sociale privée auditable, à vocation universelle fondée sur le concept de responsabilité sociale des entreprises et axée sur les conditions de travail. Elle porte sur la production de biens et la fourniture de services dans des conditions de travail humainement acceptables, par n'importe quelle entreprise, n'importe où dans le monde.

Résultat: Certificat SA 8000.
Pour en savoir plus: www.audit-social.com/documents/sa8000.pdf. ■

Les prochains événements du MLQ

Forum Sécurité:

Comment maîtriser la sécurité lorsqu'on travaille avec des intérimaires?

Date et horaires: Mercredi 14 juin 2006, de 18h à 20h

Lieu: Chambre des Métiers de Luxembourg
(2, Circuit de la Foire Internationale – Luxembourg-Kirchberg)

Tarif: Cette rencontre est gratuite pour les adhérents au MLQ et à l'ATDL.
Les non-adhérents doivent s'acquitter d'un droit d'inscription de 50 euros.

Des Solutions pour la Qualité: Présentation des Solutions de Pixelixir

Date et horaires: Mardi 13 juin 2006, de 17h à 19h

Lieu: CRP Henri Tudor (29, avenue JFK – Luxembourg-Kirchberg)

Tarif: Cette rencontre est gratuite.

Les formulaires d'inscription sont disponibles via www.mlq.lu ou sur demande auprès du MLQ.

Pour contacter le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité a.s.b.l.

M. Jos GLODEN, Secrétaire général

Mme Axelle SEICHEPINE, Assistante de direction.

Technoport Schlassgoart – 66, rue de Luxembourg

L-4221 Esch-sur-Alzette

Tél.: +352 545.580.580 – Fax: +352 545.580.581 – E-mail: info@mlq.lu



Bernard-Massard

DEPUIS 1921

L'Excellence depuis 85 ans



28 avril 2006

Journée mondiale sur la Sécurité et la Santé au travail: prévention et bien-être



nombre croissant des accidents de trajet. 36.676 accidents de travail (soit 9,53 % des 316.000 salariés) ont été déclarés au Grand-Duché, avec «seulement» 22 accidents mortels. Cependant les taux par 100.000 travailleurs restent assez élevés: pour le Luxembourg 10/100.000 travailleurs, comparé à 7/100.000 pour la Belgique, l'Allemagne avec 4.70/100.000 et seulement 1.40/100.000 au Royaume-Uni.

Ce résultat qui, bien que positif, a tout de même représenté au Luxembourg environ 300.000 journées de travail perdues, soit un coût moyen par accident estimé à 25.000 euros pour l'employeur. Le franc succès du plan d'action de lutte contre les accidents passe également par le biais de la formation sécuritaire continue qui forme les coordinateurs sécurité/chantiers, les travailleurs désignés et les délégués à la sécurité.

Les partenaires, tournés vers l'avenir, ont convenu que le succès du plan d'action résultera du maintien d'une stratégie de «redynamisation», visant à promouvoir un environnement de travail adéquat pour tout travailleur, ainsi que d'un benchmarking national important, en passant par la sensibilisation des employeurs à la prise de conscience et la prévention des risques et une collaboration encore plus étroite en la matière entre les différentes parties impliquées.

Première rangée (de g. à dr.): Christiane Bertrand (FEDIL), Mars di Bartolomeo (Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale), François Biltgen (Ministre du Travail et de l'Emploi), Marcel Goerend (LCGB)
Deuxième rangée (de g. à dr.): Pierre Bley (UEL), Claude Seywert (Association d'Assurance contre les Accidents – AAA), Dr Carlo Steffes (Division de la Santé au Travail), Alain Kinn (OGB-L), Paul Weber (ITM)

Créée par l'Organisation Internationale du Travail, la Journée mondiale sur la Sécurité et la Santé au travail est un événement qui a lieu chaque 28 avril pour rappeler l'importance de la promotion d'emplois décents ainsi que de la prévention des risques. Cette mobilisation se fonde sur ce qui fait traditionnellement la force des acteurs de cette journée: le tripartisme et le dialogue social. C'est dans le cadre de cette journée que le Service de Santé au Travail et les partenaires sociaux associés ont convié, ce jeudi 27 avril 2006, la presse nationale à la visite d'Arcelor Dudelange, entreprise modèle en matière de sécurité au travail.

Cette visite a été suivie d'une table ronde, initiée par l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) et regroupant les Ministres François Biltgen et Mars di Bartolo-

meo, les autorités compétentes et les partenaires sociaux à la Chambre de Commerce.

Le but de cette réunion était de faire le point sur le plan d'action de lutte contre les accidents au travail 2003-2007, signé en 2003 entre l'ITM, DSAT (Division Santé au Travail), AAA (Association d'Assurance contre les Accidents), Fedil (Fédération des Industriels Luxembourgeois), Fédération des Artisans, UEL (Union des Entreprises Luxembourgeoises), LCGB (Lëtzebuurger Chrëschtlechen Gewerkschaftsbond), OGB-L (Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg).

Au Luxembourg, le plan d'action de lutte contre les accidents au travail 2003-2007 prévoit de réduire de 5 % les accidents du travail par rapport à l'année 2002 et de renverser la tendance du

L'UEL propose des solutions pour renforcer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise

La deuxième édition de la Journée de la Presse UEL constitue pour les organisations patronales l'occasion de se positionner par rapport aux trois grands problèmes auxquels le Luxembourg doit faire face. Il s'agit de la dégradation de la compétitivité, de la situation paradoxale reflétée par une augmentation continue du chômage malgré une croissance économique favorable et de la détérioration des finances publiques.

Parmi les principales causes de la dégradation de la compétitivité de l'économie nationale qui va de pair avec la perte d'attractivité du site économique du Luxembourg, l'UEL relève le différentiel croissant du taux d'inflation par rapport aux pays voisins, l'indexation automatique des salaires à l'évolution du coût de la vie qui alimente l'effet d'auto-allumage de l'inflation, la détérioration de l'environnement législatif et réglementaire au détriment du déploiement des activités économiques, les performances nettement insuffisantes du système éducatif mettant en péril l'employabilité à long terme.

L'UEL propose un paquet de réformes susceptibles de relever ces trois défis. En premier lieu, elle préconise des réformes visant à redresser la compétitivité-coût parmi d'autres mesures aptes à renforcer le développement économique et visant à combattre le chômage par un recentrage de la politique de l'emploi vers la créa-



tion d'emploi. L'UEL propose ensuite une exploitation optimale du potentiel de la société des connaissances par une forte amélioration de tous les niveaux de l'enseignement et par une promotion poussée de la recherche, du développement et de l'innovation. Enfin, une adaptation de la gouvernance publique aux objectifs de finances publiques et de compétitivité est devenue indispensable et doit aller de pair avec une gestion rigoureuse des dépenses publiques, la pérennisation des systèmes de sécurité sociale, la simplification administrative, la modernisation de la fonction publique et la modification de l'équilibre de l'économie politique.

Les mesures adoptées au sein du Comité de coordination tripartite sont également commentées

dans le présent document. L'UEL tient à préciser dans ce contexte que les discussions tripartites ont été déviées pour viser en premier lieu l'assainissement des finances publiques alors qu'à ses yeux il aurait été primordial d'accorder une priorité absolue au redressement de la compétitivité de l'économie nationale. L'accord tripartite, bien qu'il ait contribué à une prise de conscience généralisée de la dégradation de la situation compétitive et de la nécessité de procéder à une réduction des dépenses publiques, ne constitue qu'un consensus au plus petit dénominateur commun et ne représente qu'une étape intermédiaire dans le processus devant conduire à un véritable redressement de la situation compétitive.

(communiqué par l'UEL) ■

De gauche
à droite:
Mme
Marques
(UEL),
MM. Rommes
(ABBL),
Soisson
(FEDIL),
Gramegna
(CC), Wurth
(Président
UEL), Geisen
et Schmit
(Fédération
des Artisans),
Lamborelle et
Nothum (etc)

Mission

Calendrier 2006

Mai

31.05-1.06

Salon de coopération Futurallia à Wroclaw (PL)

Juin

4-9

Mission de promotion économique en Tunisie, au Maroc et en Algérie

9

Visite accompagnée à la Foire d'Alger

14

Journée de rencontre Luxembourg-Bruxelles

Septembre

1-3

Visite accompagnée à la SIMM, Madrid (E)

4-10

Visite d'Etat en Chine

17-22

Mission économique en Turquie (mission «Grande Région»)

20-23

Stand collectif au Yacht Show, Monaco

21-28

Stand collectif à la IAA Nutzfahrzeuge, Frankfurt (D)

Octobre

3-7

Stand collectif à la TIB, Bucarest (RO)

7-9

Visite accompagnée à la BI-MU, Milan (I)

11

Visite accompagnée à la Security, Essen (D)

14-17

Stand collectif à la Elmia Subcontractor, Jonköping (S)

18-19

Stand collectif à l'Innovact, Reims (F)

19-23

Stand collectif à la Horeca Expo, Gent (B)

22-26

Stand collectif à la SIAL, Paris (F)

25

Visite accompagnée à la Entsorga, Cologne (D)

25-27

Stand collectif à l'Initiatives, Liège (B)

28.10-1.11

Stand collectif à la Big 5 Show, Dubai (EAU)

Novembre

9-10

EU-China Partenariat, Shengdu (Chine)

29-30

Visite accompagnée à la Pollutex, Lyon (F)

à déterminer

Mission officielle aux Etats-Unis

à déterminer

Mission officielle au Moyen-Orient



S.A.R. le Grand-Duc Héritier au séminaire économique à Moscou devant une audience de 300 personnes entouré de (de gauche à droite) Carlo Thelen, Chambre de Commerce; S&M Carlo Krieger, Ambassadeur du Grand-Duché en Russie; Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur; Evguenii Primakov, Président de la Chambre de Commerce de Russie; M. Petrov, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Russie; S&M Malayan, Ambassadeur de la Russie au Luxembourg



Un public attentif au séminaire économique à Ekaterinbourg

officielle en Russie

Du 10 au 13 avril 2006 a eu lieu la mission officielle en Russie, co-organisée par la Chambre de Commerce et le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur. Cette mission a été présidée par S.A.R. le Grand-Duc Héritier et le ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur, Jeannot Krecké.

Forte de 40 entreprises luxembourgeoises des secteurs les plus variés, la délégation économique a cherché à nouer des contacts avec des partenaires commerciaux potentiels de la Russie. Afin d'optimiser la mise en relation avec les entreprises autochtones, la mission économique s'est déroulée en deux étapes. La délégation luxembourgeoise s'est rendue d'abord à Moscou, capitale politique et économique de la Fédération de Russie, et ensuite dans la région de Sverdlovsk.

Le 10 avril 2006, un séminaire de promotion a été organisé dans les prestigieux locaux

de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Fédération de Russie à Moscou. 300 personnes ont assisté à cette manifestation co-présidée par S.A.R. le Grand-Duc Héritier et par le président de la Chambre de Commerce et ancien Premier ministre de la Russie, Evguenii Primakov. Dans son discours le ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur Jeannot Krecké a souligné les forces de l'économie luxembourgeoise susceptibles d'attirer des investisseurs étrangers. De plus, les atouts du Luxembourg en tant que partenaire commercial de premier choix ont été mis en avant, tout comme les caractéristiques du pays en tant que terre d'investissement idéale pour les entreprises russes souhaitant étendre leurs activités sur le marché européen. Par après M. Carlo Thelen, Chef du Département International de la Chambre de Commerce, a présenté les nombreuses entreprises luxembourgeoises ayant com-



Matchmaking à Ekaterinbourg

Messen und Ausstellungen

im Juni 2006

SUBCONIST

Internationale Fachmesse für Zulieferteile

1. - 4.6.2006

Istanbul (TR)

Tel.: 0090 212 66 30 700

ALITEC

Ausrüstung für die Nahrungsmittelindustrie

1. - 4.6.2006

Porto (PT)

Tel.: 00351 22 99 81 400

ALIMENTACAO

Internationale Nahrungsmittelmesse

1. - 4.6.2006

Porto (PT)

Tel.: 00351 22 99 81 400

HOTEL SHOW

Internationale Fachmesse für Hotelausrüstung, Raumgestaltung, Hotelbedarf, Dekor

4. - 6.6.2006

Dubai (VAE)

Tel.: 00971 4 33 19 688

ELEKTRO

Internationale Fachmesse für elektrotechnische Ausrüstungen und Kraftübertragung

5. - 9.6.2006

Moskau (RU)

Tel.: 007 495 25 53 747

AUTOTEC

Internationale Messe für Nutzfahrzeuge, Teile, Zubehör und Servicetechnik

6. - 10.6.2006

Brünn (CZ)

Tel.: 00420 5 41 15 11 11

COMPUTEX

Messe für Informationstechnik und Telekommunikation

6. - 10.6.2006

Taipei (TW)

Tel.: 00886 2 27 25 11 11

ELECON

Internationale Messe für Elektrotechnik, Elektronik und Beleuchtung

6. - 10.6.2006

Beirut (LB)

Tel.: 00961 1 48 55 55

ICA

Internationale Messe und Kongress für Mess- und Prüftechnik und Automation

6. - 9.6.2006

Kuala Lumpur (MY)

Tel.: 0060 3 79 81 87 66

PROJECT LEBANON

Internationale Messe für Bautechnik, Baumaterialien und Umwelt

6. - 10.6.2006

Beirut (LB)

Tel.: 00961 1 48 55 55

EXPO GATEWAY TO IRAQ

Multisektorielle Messe

7. - 11.6.2006

Gaziantep (TR)

Tel.: 0090 312 41 91 932

CORRUGATED

Internationale Fachmesse für die Wellpappenindustrie

12.6. - 17.6.2006

Paris (FR)

Tel.: 0044 20 89 10 79 76

INTERNATIONAL EXHIBITION ON ENVIRONMENTAL TECHNOLOGIES

13.6. - 16.6.2006

Seoul (KR)

Tel.: 0082 2 22 49 52 65

ITM

Internationale Messe für Innovationen, Technologien und Maschinen

19. - 22.6.2006

Posen (PL)

Tel.: 0048 61 86 92 000

Messen und Ausstellungen

im Juni 2006

METAV

Internationale Messe für Fertigungstechnik und Automatisierung
20. - 24.6.2006
Düsseldorf (DE)
Tel.: 0049 69 75 60 810

INTERSOLAR

Internationale Fachmesse und Kongress für Solartechnik
22. - 24.6.2006
Freiburg (DE)
Tel.: 0049 761 70 370

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.



Chambres d'hôtes

2 soleils en B & B

Jeanne et Maurice POSLOUX

6 rue du Château d'eau • 50560 Blainville-sur-mer/France
 Tel/Fax 00 332 33 45 34 13 • GSM 00 336 67 62 12 46

2 chambres • TV, salle d'eau et WC privés.

Cour et terrain fermés. Commerces, restaurants, plage, golf, casino à proximité.

Lit bébé sur demande • Pour séjour 1 semaine: 1 dîner offert

Ouvert toute l'année / Animaux refusés

1 personne: 40 € • 2 personnes: 45 € • personne supplémentaire: 10 €

posé la délégation économique. Par ailleurs, les deux associations promouvant les relations économiques entre le Luxembourg et la Russie, en l'occurrence la «Business Association Luxembourg-Russia» et le «Luxembourg-Russia Business Forum» ont été présentées.

Le même jour, ainsi que le lendemain a eu lieu un programme de rencontres individuelles des entreprises luxembourgeoises en vue d'établir des nouveaux liens commerciaux. De plus, afin de consolider les relations économiques existantes, la délégation officielle a eu l'occasion de rencontrer des représentants du gouvernement fédéral russe ainsi que certains dirigeants d'importantes entreprises russes disposant d'engagements commerciaux au Luxembourg. Dans ce contexte, S.A.R le Grand-Duc Héritier et le Ministre Krecké ont rencontré le président du Conseil du groupe sidérurgique «NLMK», le plus important client russe de l'entreprise Paul Wurth, la filiale d'ingénierie sidérurgique du groupe luxembourgeois, ainsi que le président du Conseil de SISTEMA qui est un actionnaire principal de l'East West United Bank établie au Luxembourg.

Le 12 avril 2006, la délégation luxembourgeoise s'est déplacée à Ekaterinbourg, la capitale de la région de Sverdlovsk, réputée être une des régions économiques les plus développées de la Fédération de Russie. Disposant de précieuses ressources naturelles et d'un secteur industriel largement orienté vers l'industrie lourde, la région de Sverdlovsk est de surcroît idéale-

ment située entre la partie européenne et la partie asiatique de la Fédération de Russie.

Avec une volonté ferme de développer le secteur des services afin de diversifier son tissu économique, la région de Sverdlovsk représente pour les entreprises luxembourgeoises une réelle opportunité en ce qui concerne l'établissement de liens commerciaux. Dans le but de réaliser cet objectif, un deuxième séminaire de promotion s'est déroulé à Ekaterinbourg suivi par une réception de networking et de rencontres individuelles avec des entreprises locales.

Le même jour, la délégation officielle s'est rendue à Cherepovets, à 400 km de Moscou dans la région de Vologda. Les participants ont eu l'occasion d'assister à l'inauguration officielle des lignes de production de «Severgal», une jointe venture entre le sidérurgiste russe «Severstal», qui détient 75 % du capital, et Arcelor, qui en possède 25 %.

Fournissant de l'acier revêtu de haute technologie destiné au marché de l'automobile en Russie, «Severgal» symbolise, au-delà d'une simple alliance commerciale, un climat d'entente économique installé entre la Fédération de Russie et le Grand-Duché de Luxembourg.

Des brochures d'informations contenant la liste des entreprises luxembourgeoises qui ont participé à cette mission économique, sont disponibles sur simple demande auprès du Département International – Affaires Européennes de la Chambre de Commerce (e-mail: europa@cc.lu).

24-26 avril 2006

Visite d'Etat aux **Pays-Bas**



de notre chantier du métro du «Rokin» à Amsterdam.

La participation à la visite d'Etat nous a permis d'établir encore de nombreux contacts se basant sur nos travaux spécialisés. Une telle visite d'Etat a aussi l'avantage de faire connaissance des autres participants de la délégation économique et de donner naissance à des coopérations futures au Grand-Duché. Il s'agissait effectivement d'un événement très impressionnant.» ■

Sur invitation de Sa Majesté la reine des Pays-Bas, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite d'Etat aux Pays-Bas du 24 au 26 avril 2006. La Chambre de Commerce a participé à cette visite avec une importante délégation commerciale. De nombreux contacts ont eu lieu entre les entreprises luxembourgeoises et celles des Pays-Bas, quatrième fournisseur du Grand-Duché et sixième destinataire de produits luxembourgeois.

Le troisième jour de la visite d'Etat, S.A.R. le Grand-Duc, en présence de S.A.R. le prince d'Orange et le ministre Luc Frieden, a ouvert le séminaire financier à la Chambre de Commerce d'Amsterdam, en présence d'une importante délégation de personnalités de la vie économique et financière du Luxembourg et des Pays-Bas. L'intervention du ministre Frieden a été suivie par la présentation de l'économie luxembourgeoise du Directeur de la Chambre de Commerce Pierre Gramegna. Le séminaire a été ensuite partagé en différents workshops avec pour thèmes les fonds d'investissements, les nou-

veaux produits financiers, les véhicules de pension ainsi que les activités de la bourse. Les contacts bilatéraux se sont poursuivis lors du déjeuner offert par la Chambre de Commerce d'Amsterdam.



■ **Témoignage d'entreprise:**

L'entreprise Geopartner s.à r.l. est active depuis environ un an en tant qu'entreprise garantissant la qualité pour l'échantillonnage de colonnes, panneaux et structures de sol-ciment réalisés par jet dans le cadre des projets de construction du métro à Rotterdam et Amsterdam.

«Nous nous sommes ainsi très réjouis de l'invitation de la Chambre de Commerce à participer à la visite d'Etat du couple grand-ducal aux Pays-Bas. De plus, l'autocar qui devrait nous conduire à l'hôtel s'est arrêté exactement à côté



4-10 septembre 2006

Visite d'Etat en **Chine**

La date provisoire pour la Visite d'Etat en République Populaire de Chine en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse a été fixée à la période du 4 au 10 septembre 2006. Le couple grand-ducal devrait être accompagné d'une importante délégation éco-

nomique. Les étapes actuellement prévues sont Pékin, Shanghai et la province de Shandong. Des informations plus précises concernant le déroulement et le programme de la mission économique accompagnant cette Visite d'Etat seront publiées dans la prochaine édition du Merkur.

Pour des renseignements préliminaires ou une inscription provisoire, vous pouvez dès à présent vous adresser à l'équipe du Département International – Affaires hors Europe, de la Chambre de Commerce. (Personne de contact: Madame Viviane HOOR, tél.: 423939-315, world@cc.lu).

Politique de développement

La coopération luxembourgeoise – **Stratégies et principes**

La coopération luxembourgeoise au développement se place résolument au service de l'éradication de la pauvreté, notamment dans les pays les moins avancés. Ses actions se conçoivent dans l'esprit du développement durable compris dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux – avec l'homme, la femme et l'enfant en son centre.

Ces actions s'inscrivent prioritairement dans la mise en œuvre – d'ici 2015 – des objectifs de développement pour le millénaire. Ainsi les principaux secteurs d'intervention de la coopération relèvent du domaine social: la santé, l'éducation, y compris la formation et l'insertion professionnelle et le développement rural intégré. Les initiatives pertinentes dans le domaine de la microfinance sont encouragées et appuyées, que ce soit au niveau conceptuel ou au niveau opérationnel.

D'un point de vue géographique, la coopération luxembourgeoise poursuit, par souci d'effi-

cacité et d'impact, une politique d'intervention ciblée dans un nombre restreint de pays partenaires privilégiés. Six des dix pays cible de la coopération luxembourgeoise, dont le choix est principalement orienté par l'indice composite sur le développement humain du PNUD, se situent en Afrique subsaharienne. La coopération avec ces pays se distingue par un sens aigu du partenariat avec les autorités et les collectivités. Cet esprit de partenariat, complété par le souci de l'appropriation des programmes et projets par les bénéficiaires, préside à la mise au point de programmes pluriannuels de coopération, les PIC (programmes indicatifs de coopération).

En termes d'aide publique au développement (APD), la coopération luxembourgeoise se place depuis l'an 2000 dans le groupe des cinq pays industrialisés qui consacrent plus de 0,7 pour cent de leur revenu national brut à la coopération au développement. En 2006, l'APD se chiffrera à 230

millions d'euros et devrait représenter plus de 0,86 pour cent du RNB. Comme par le passé cette APD sera mise en œuvre par les instruments de la coopération bilatérale, de la coopération multilatérale, de l'assistance technique et de la coopération avec les ONG de développement.

En parallèle, la coopération luxembourgeoise est activement impliquée dans la discussion autour et la définition de nouveaux standards d'harmonisation et de qualité de l'aide internationale au développement. Elle a fait siennes les conclusions de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide: appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle adoptée en mars 2005.

Le principe de l'aide non-liée est un autre élément important de l'efficacité de l'aide et le Luxembourg attache une grande attention aux recommandations émises dans ce contexte. Mais la coopération luxembourgeoise reste ouverte à l'idée de créer des synergies avec

les entreprises luxembourgeoises. Le pont jeté par la Coopération luxembourgeoise entre les acteurs de la microfinance et la place financière en est une parfaite illustration.

■ Lux-Development – Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement

Lux-Development est à disposition de l'Etat luxembourgeois pour formuler et mettre en œuvre des projets de coopération au développement avec les partenaires respectifs dans les pays en développement.

Lux-Development gère annuellement un peu plus de 60 millions d'euros pour exécuter environ 140 projets de coopération dans une vingtaine de pays en développement.

De ce fait, l'Agence passe un nombre important de marchés de services, de travaux et d'équipements. Les appels d'offres sont régis par deux principes de base: la transparence et l'appel public à la concurrence. Dans ce sens, tous les avis de marchés sont publiés sur le site Web de l'agence et/ou dans la presse écrite.

Plus d'informations sur les programmes exécutés par l'Agence dans les quatre coins du monde et sur le mode de passation de marchés sont disponibles sur le site www.lux-development.lu.

■ 28 juin 2006: Conférence sur le développement

Une conférence sur les opportunités de la coopération au développement luxembourgeoise pour les entreprises aura lieu le 28 juin 2006 dès 17h00 à la Chambre de Commerce. Cette conférence d'information sera co-organisée par la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration (Direction de la

Coopération au Développement), Lux-Development S.A., l'Office du Ducroire et l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils (OAI).

Plus de détails sur cette conférence ainsi que sur la passation de

marchés et les possibilités d'enregistrement et d'information des entreprises chez Lux-Development seront publiées dans la prochaine édition du Merkur. ■



Ein leiser Ort in einer lauten Zeit ...



Nadolnys
Das Wellness-Resort in der Eifel

D 52152 Simmerath-Erkensruhr am Rursee
Fon 0049 2485 95500 Fax 0049 2485 955050 www.nadolnys.de

24-28 avril 2006



Le Luxembourg à la **Bourse de Contacts** «**b2fair**» à Hanovre



Cette nouvelle édition du «b2fair» a rencontré un grand succès auprès du public

Pour la deuxième année consécutive, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI ont organisé, en étroite collaboration avec la Deutsche Messe AG, l'EIC Stuttgart et une quarantaine de partenaires internationaux, la bourse de coopération «b2fair» à la Hannover Messe.

Le concept «b2fair» combine les concepts des salons internationaux et des échanges de coopération planifiés au préalable. Cette formule originale permet d'optimiser la participation à une foire tant pour les exposants que pour les visiteurs en organisant des rencontres bilatérales préarrangées, et ceci à trois niveaux différents: entre visiteurs et exposants, entre visiteurs et visiteurs ainsi qu'entre

exposants et exposants sur la base de profils de coopération définis à l'avance.

Dans le cadre de leur préparation avant la foire, les participants au «b2fair» ont publié leur profil d'entreprise dans un catalogue en ligne reprenant de manière succincte les secteurs d'activité concernés ainsi que leurs intérêts spécifiques concernant les partenaires potentiels recherchés.

Cette année, le Luxembourg a été fortement représenté au «b2fair» avec 14 entreprises, dont huit exposants et six visiteurs. Les entreprises suivantes ont participé à cet événement:

Exposants:

3P-AUTOMATION S.A.
3P-SOLUTIONS S.A.
ASTRON BUILDINGS S.A.
CODIPROLUX S.A.
EMDI EUROPE S.A.

IMATEC S.à r.l.
KÖHL AG
NO-NAIL BOXES
(EUROPE) S.A.

Visiteurs:

AES International S.à r.l.
BFED S.A.
DSK SYSTEMS S.A.
MIKA
ENGINEERING GmbH
SIMACS S.à r.l.
SISTO ARMATUREN S.A.

Les entreprises luxembourgeoises ont participé avec grand succès à la deuxième édition de la bourse de coopération «b2fair». Chaque entreprise a fixé avant et pendant la manifestation au total 109 rendez-vous individuels et a encore sur place accepté de nombreuses demandes de rendez-vous d'affaires avec d'autres participants.

Au total, l'événement «b2fair» a compté cette année sur toute la durée de la foire 350 entreprises participantes venant de près de 35 pays différents et pas moins de 600 participants sur son ensemble. Au niveau des rendez-vous, près de 3.200 rencontres individuelles ont pu être comptabilisées à la fin du salon, ce qui revient à une moyenne de plus de neuf contacts par entreprise participante, contre cinq contacts enregistrés au cours de l'année précédente.

En plus, cette année pour la première fois le «b2fair Business Award» a été remis à six entreprises européennes qui, dans le cadre de leur participation anté-

rieure à l'une ou plusieurs bourses de contacts «b2fair», ont été récompensées pour le nombre et la qualité des contacts menés à l'échelle internationale. Pour le Grand-Duché de Luxembourg, la société IMATEC S.à r.l. s'est vu remettre le prix par M. Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur, qui a rehaussé la manifestation en participant à l'inauguration officielle de l'événement qui s'est déroulé dans l'après-midi du 25 avril.

Le catalogue en ligne reste ouvert à toutes les entreprises intéressées au concept «b2fair» et offre ainsi une possibilité supplémentaire aux entreprises inscrites de continuer à trouver, de manière virtuelle, des partenaires potentiels également après le salon.

Compte tenu du grand succès rencontré par la formule «b2fair», les organisateurs de cette initiative ainsi que la Deutsche Messe AG à Hanovre ont décidé de reconduire cette plateforme d'affaires internationale également lors de la prochaine Hannover Messe qui se déroulera du 16 au 20 avril 2007. ■



Le ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur, Jeannot Krecké, a remis le b2fair Business Award à M. Guy Pütz de la société IMATEC

Pour avoir de plus amples renseignements sur le concept «b2fair» et pour connaître les dates des prochaines rencontres « b2fair » qui seront organisées, prière de prendre contact avec l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce (tél.: 42 39 39-333/334; e-mail: b2fair@cc.lu).
Personne de contact: Mme Sabrina SAGRAMOLA.

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

A.R.TECH SOCIÉTÉ ANONYME
L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

Bon de commande

- à remplir à la machine ou en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____ @ _____

http:// _____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français en allemand
 en anglais autre (à préciser) _____

1 2 3 4 5 6

7 8 9 10 11 12

13 14 15 16

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
Département International – Affaires européennes
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI**

Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu

Textes européens publiés du 1^{er} avril 2006 au 30 avril 2006

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

Communications publiées du 1^{er} avril 2006 au 30 avril 2006

- | | | |
|---|-------------|--|
| 1 | 2006/C88/12 | Avis du CESE sur la création d'une assiette consolidée commune pour l'impôt sur les sociétés dans l'UE |
| 2 | 2006/C88/17 | Avis du CESE sur les relations UE-Mexique |
| 3 | 2006/C88/02 | Avis du CESE sur la proposition de règlement relatif à la signification et à la notification dans les Etats membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale |
| 4 | 2006/C94/01 | Rapport de la Cour des Comptes sur le Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) |
| 5 | 2006/C90/04 | Résultats de l'évaluation des risques et stratégies de réduction des risques pour certaines substances chimiques |

Décisions publiées du 1^{er} avril 2006 au 30 avril 2006

- | | | |
|---|-------------|---|
| 6 | 2006/291/CE | Réutilisation des informations de la Commission |
|---|-------------|---|

Directives publiées du 1^{er} avril 2006 au 30 avril 2006

- | | | |
|----|------------|--|
| 7 | 2006/24/CE | Conservation des données générées ou traitées dans le cadre de la fourniture de services de communications électroniques accessibles au public ou de réseaux publics de communications |
| 8 | 2006/22/CE | Conditions minimales pour la mise en œuvre des règlements communautaires sur la législation sociale relative au transport routier |
| 9 | 2006/21/CE | Gestion des déchets de l'industrie extractive |
| 10 | 2006/12/CE | Déchets |
| 11 | 2006/31/CE | Marchés d'instruments financiers en ce qui concerne certaines échéances |
| 12 | 2006/23/CE | Licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne |

Règlements publiés du 1^{er} avril 2006 au 30 avril 2006

- | | | |
|----|----------|---|
| 13 | 562/2006 | Etablissement d'un code relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) |
| 14 | 632/2006 | Droits de douane supplémentaires sur les importations de certains produits originaires des USA |
| 15 | 561/2006 | Harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route |
| 16 | 565/2006 | Obligation d'informations et d'essais complémentaires pour les fabricants et les importateurs de certaines substances prioritaires conformément au règlement 793/93 sur l'évaluation et le contrôle des risques présentés par les substances existantes |

BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

En raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit de conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche
- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises.

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités face à de grandes entreprises de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial. Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul. Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen. Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Comme annoncé dans le numéro d'avril 2006 du *Lëtzebuerger Merkur*, au vu du nombre d'offres de coopération existantes, la Chambre de Commerce, via son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 25 Etats membres de l'Union européenne ou dans un pays candidat à l'adhésion. Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI
Tél.: 42 39 39-333 – Fax: 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu
Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT

OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société de transport hongroise, spécialisée dans le transport de diverses marchandises, médicaments, produits électroniques, animaux, véhicules à moteurs, marchandises de gros volume, etc., dans l'Union européenne et dans la Communauté des Etats Indépendants (CEI), recherche des coopérations commerciales. (ID: EIC-200610143)
- 2 Société immobilière hongroise, spécialisée dans la vente immobilière et l'intermédiation des crédits et prêts à la construction, ayant développé un portail internet multilingue sur l'immobilier, souhaite entrer en contact avec des experts juridiques ou des avocats qui seraient prêts à donner des conseils gratuitement. Elle recherche des associés commerciaux, elle souhaite aussi entrer en contact avec des agences et des sociétés immobilières intéressées par l'instauration d'un réseau de franchise et à conclure une coopération commerciale de longue durée. Elle est aussi intéressée par une activité de sous-traitance. (ID: EIC-200610152)
- 3 Société hongroise, spécialisée dans la conception de sites Internet, dans l'approvisionnement de logiciels ainsi que des conseils d'utilisation, recherche des associés commerciaux (ex. mandataires). (ID: EIC-200610153)
- 4 Société danoise spécialisée dans le développement de logiciels pour ISPs, pour les opérateurs de mobiles, les fournisseurs de services IT etc., recherche des revendeurs pour ses produits. (ID: EIC-200609322)
- 5 Société allemande, ayant développé une nouvelle méthode innovante pour désinfecter l'eau potable et l'eau à usage domestique, recherche des partenaires commerciaux pouvant vendre et distribuer ses produits au Luxembourg ou en Europe. Les partenaires idéaux seraient des sociétés ayant déjà des contacts avec des hôtels, des cliniques, etc., et possédant une expertise dans la technologie sanitaire, la construction de piscines, la technologie du chauffage et de l'air conditionné, etc. (ID: EIC-200508233)
- 6 Société turque, spécialisée dans la fabrication de pièces de suspension et de pièces de rechange pour les véhicules à moteur, recherche des importateurs et des distributeurs. Elle offre aussi ses services en tant que fournisseur à tout producteur de véhicules à moteur. (ID: EIC-200508242)
- 7 Société turque, spécialisée dans la fabrication d'emballages plastiques et plus spécifiquement des conteneurs plastiques de forme rectangulaire, ovale, carrée, des seaux, etc. destinés aux secteurs alimentaire, chimique, de nettoyage et de peinture, recherche des importateurs, des exportateurs et des coopérations commerciales. (ID: EIC-200402006)
- 8 Société slovène, spécialisée dans la production et l'assemblage d'escaliers, et dans la production d'équipements pour bateaux et de camping-cars, recherche des coopérations commerciales, techniques et de production. (ID: EIC-200507882)
- 9 Société slovène, spécialisée dans la production d'outils et de produits faits à partir d'acier et de métal, recherche des coopérations techniques et de production. Elle offre des capacités de production, la coopération de production, et propose aussi ses services de production. (ID: EIC-200507351)
- 10 Société slovène, ayant développé une solution IT innovante (dans le cadre de la technologie mobile), recherche des coopérations stratégiques. (ID: EIC-200609824)
- 11 Société estonienne, active dans les secteurs du transport et de l'expédition, recherche des partenaires pour établir des coopérations logistiques. (ID: EIC-200507250)
- 12 Société estonienne, spécialisée dans la production de systèmes de développement de logiciels, recherche des partenaires pour établir des relations de sous-traitance. Elle est concentrée sur l'analyse commerciale et travaille actuellement sur deux plateformes: Microsoft.NET et Macromedia Flash. Pour son analyse initiale elle emploie le langage UML, complété par le «Enterprise Architect CASE program». (ID: EIC-200506763)
- 13 Société grecque, spécialisée dans la production de produits naturels de soins pour la peau et disposant d'une ligne complète de produits (nettoyant, soin anti-vieillessement, antiride et santé etc.), recherche des intermédiaires commerciaux (agent, représentant, distributeur). (ID: EIC-200504072)
- 14 Société espagnole de conseil aux entreprises (juridique, audit, comptabilité, recherche de marchés en Espagne, etc.) propose ses services aux entreprises intéressées par le marché espagnol. (ID: EIC-200610184)
- 15 Société commerciale danoise recherche des producteurs de vêtements de sport de haute qualité et de maillots de bain, des jouets pour des sports aquatiques, et des jouets électroniques ou en bois. (ID: EIC-200401357)

- 16 Société commerciale danoise recherche des producteurs de produits de santé, d'équipements antiviol, de jouets, et de vêtements pour enfants, pour les vendre au Danemark. (ID: EIC-200508376)
- 17 Société chypriote recherche des fournisseurs ou des grossistes, pour lui fournir des produits qu'elle vendrait à Chypre. Les produits recherchés sont des ballons, des décorations pour des fêtes, des jouets mous, des cartes de vœux, des cadeaux, etc. (ID: EIC-200609934)
- 18 Société suédoise, spécialisée dans la commercialisation de produits pour la chirurgie générale et la gynécologie, recherche de nouveaux produits médicaux pour les introduire et les vendre en Suède. (ID: EIC-200609388)
- 19 Société roumaine, spécialisée dans la production de logiciels et la saisie de données, recherche des partenaires pour établir des coopérations techniques et de production de moyen et long terme pour ses produits. En contrepartie, elle est prête à devenir un représentant commercial ou un distributeur pour les sociétés informatiques qui souhaiteraient vendre leurs logiciels sur le marché roumain. (ID: EIC-200505254)
- 20 Fournisseur chypriote de produits chimiques recherche des intermédiaires commerciaux ou des fournisseurs de produits chimiques, et plus spécifiquement de soude caustique liquide et de nitrate d'ammonium, pour les importer et les vendre à Chypre. (ID: EIC-200609973)

Bon de commande

– Toutes les mentions sont obligatoires – à remplir à la machine ou en lettres majuscules –

Entreprise: _____

Numéro RCS: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____ @ _____

http:// _____

Signature: _____ Date: _____

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International – Affaires européennes
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT
 7, rue Alcide de Gasperi • Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg
 Tél.: 42 39 39-333/ 372 • Fax: 43 83 26 • E-mail: eic@cc.lu

Formation qualifiante en «**Management des compétences**»

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), en collaboration avec son partenaire académique l'Institut Commercial de Nancy – Ecole de Management (ICN), ainsi que les sociétés de consultance Praxis Management et PricewaterhouseCoopers, lancera à partir du

mois d'octobre 2006 la 2^e promotion de la formation «Management des compétences».

La formation a comme objectif de transmettre au participant les compétences nécessaires afin de mettre en place, de développer ou de perfectionner le management des compétences de son

entreprise. Elle cible les directeurs et responsables des ressources humaines, ainsi que les dirigeants de PME/PML.

Le programme de formation est composé de cinq modules qui visent au-delà de l'acquisition du seul savoir, le savoir-faire du participant:

	INTITULÉ	DURÉE
Module 1	La mobilité et la gestion des carrières	5, 6, 7/10/06
Module 2	La culture et les comportements dans l'entreprise	9, 10, 11/11/06
Module 3	La politique de formation	7, 8, 9/12/06
Module 4	La politique de communication et le pilotage du changement	11, 12, 13/1/07
Module 5	Les systèmes d'information et la performance en ressources humaines	8, 9, 10/2/07

L'approche pédagogique pragmatique de cette formation permet de dépasser le stade de la simple transmission de connaissances et d'atteindre celui de l'application des concepts enseignés dans le concret de l'activité professionnelle des participants. Elle met en œuvre des instruments multiples et variés: une documentation étoffée, des études de cas avec correction, des jeux de rôle, ainsi que des mises en situation.

Le mode d'évaluation prévu permet de mesurer de manière très concrète l'efficacité de la formation et de vérifier la transformation des acquis en compé-

tes opérationnelles. Il comprend une évaluation en continu et la présentation d'un mémoire professionnel auprès d'un jury composé de représentants de l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce, de l'ICN-Ecole de Management, de Praxis Management et de PricewaterhouseCoopers.

La réussite au contrôle des compétences acquises est sanctionnée par un certificat de compétence professionnelle en «Management des compétences» émis par l'ICN-Ecole de Management et l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce.

La formation d'une durée de 12,5 jours commencera le 5 octobre 2006 et s'étalera sur quatre mois. Le candidat peut s'inscrire au module répondant le mieux à ses préoccupations professionnelles ou bien au cycle de formation entier.

Afin de préserver un degré d'interactivité élevé, le nombre de participants prévu pour la session 2006 est limité en principe à 15 personnes. Les personnes intéressées sont priées de demander à l'IFCC une plaquette de présentation détaillée de la formation ou peuvent consulter le site Internet: www.ifcc.lu. ■

Pour plus de renseignements, prière de contacter
l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce,
Mlle Eliane Theis, L-2981 Luxembourg, Tél.: (+352) 42 39 39-225, E-mail: eliane.theis@cc.lu.



PROGRAMME DE FORMATION 2006

INTITULÉ	DATES	HEURES	PRIX
MARKETING ET COMMERCIAL			
Optimisez la relation avec vos clients	29,30/05 et 28/06/2006	8.30 - 17.00	375 €
La communication d'entreprise face aux médias	14/06/2006	8.30 - 17.00	175 €
E-mail marketing	15,16/06/2006	8.30 - 17.00	300 €
ACHATS ET LOGISTIQUE			
Comment rédiger et gérer les appels d'offres	30/05/2006	8.30 - 12.00	140 €
Comment analyser et comparer les offres	30/05/2006	13.30 - 17.00	140 €
SECURITE ET ENVIRONNEMENT			
Sécurité-incendie: Chargé d'évacuation	31/05/2006	13.00 - 17.00	140 €
GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE			
Trésorerie et gestion des flux financiers en entreprise	14,15/06/2006	8.30 - 17.00	300 €
FISCALITE			
Aspects fiscaux de la transmission d'entreprise	15/06/2006	8.30 - 17.00	175 €
Déclaration de TVA	11/07/2006	8.30 - 17.00	175 €
ORGANISATION ET EFFICIENCE PERSONNELLE			
Augmenter ses résultats et diminuer son stress par une organisation de travail efficace	15,16/06/2006	8.30 - 17.00	300 €
Reduce to the max – Auf den Punkt gebracht	29,30/6/2006	8.30 - 17.00	300 €
Effizienzsteigerung durch Konzentrations- und Gedächtnistraining	6,13/07/2006	18.30 - 21.00	150 €
Selbst-, Zeit- und Stressmanagement	10,11/07/2006	8.30 - 17.00	300 €
RELATIONS PROFESSIONNELLES			
Der Schlüssel zu ihrem Erfolg: Professionelle Umgangsformen im Geschäftsleben	30,31/05/2006	8.30 - 17.00	300 €
Mitarbeiter wirklich führen	13,14/06/2006	8.30 - 17.00	300 €
Comment mieux déléguer	14/06/2006	8.30 - 17.00	175 €
COMMUNICATION ECRITE ET ORALE			
Communication orale en face à face et dans un groupe	17/06+1/7/2006	8.30 - 17.00	300 €
BUREAUTIQUE			
Initiation à PowerPoint	31/05/2006	8.30 - 17.00	200 €
Perfectionnement en Access	19,20/06/2006	8.30 - 17.00	390 €
Perfectionnement en Excel	26,27/06/2006	8.30 - 17.00	390 €

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:

7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220

(+352) 423939-820

info@ifcc.lu

www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Fabricant de succès

Mieux vous écouter,
Mieux vous écouter,
mieux vous guider !
mieux vous guider

ESPACE ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite





1^{er} Forum "Entreprise et Formation"

Donnez du ressort à votre savoir-faire !

Inscription on-line : www.ifcc.lu

1^{er} Forum "Entreprise et Formation"

Le rendez-vous des gestionnaires en ressources humaines et des responsables de formation

TABLE-RONDE • WORKSHOPS • MINI-SALON • NETWORKING

Date: Mercredi, le 31 mai 2006 de 8.30 à 14.00 heures

Lieu: Chambre de Commerce du Luxembourg, Centre de Conférences, 7, rue Alcide de Gasperi (Luxembourg-Kirchberg)

Droit d'inscription: 55 €

Programme et renseignements:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Personne de contact: M. Manuel Dunnebeck

Téléphone: (+352) 423939 – 223

E-mail: manuel.dunnebeck@cc.lu

Partenaires:

31 mai 2006

Forum «Entreprise et Formation»: identifier les besoins de formation des entreprises

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), en étroite collaboration avec l'Institut de Formation Bancaire, Luxembourg (IFBL), l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB), le Luxembourg Lifelong Learning Center (LLLC) et la Chambre des Métiers, organisera le mercredi 31 mai 2006 le premier forum «Entreprise et Formation» dans les locaux de la Chambre de Commerce.

La formation est considérée aujourd'hui comme instrument de prédilection pour assurer l'indispensable développement des compétences véhiculées par les salariés de l'entreprise. L'enjeu est de taille, car de l'avis unanime des décideurs économiques et politiques, le degré de performance des entreprises sera fonction de leur capacité à innover et à créer ainsi des avantages compétitifs souvent décisifs dans la conquête de nouveaux marchés.

Ce premier Forum «Entreprise et Formation» a pour objectif de sensibiliser et d'encourager les entreprises dans leur démarche formation.

Grâce à l'intervention de nombreux experts, l'organisation de workshops thématiques et les possibilités de networking entre participants, le forum apportera des réponses concrètes, susceptibles d'orienter les entreprises dans la mise en place et la structuration de leur politique de formation. ■

PROGRAMME:

8h30: Accueil des participants

9h00: Mot de bienvenue par M. Paul Emering,
Secrétaire Général de la Chambre de Commerce

9h10: Allocution par M. Marc Hostert, Président de l'INFPC

9h20: Allocution par Mme Mady Delvaux-Stehres,
Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

9h30: Table-ronde: «**Quelle place pour la formation dans une économie de l'innovation?**»

Avec M. Fernand Ernster, Vice-Président de la Chambre de Commerce

*Mme Viviane Harnois, Responsable des ressources humaines
chez ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A.*

*Mme Joëlle Letsch, Secrétaire Générale
de la Fédération des femmes cheffes d'entreprise du Luxembourg*

M. Jean-Claude Reding, Président de la Chambre des Employés Privés

Mme Dominique Schmit, Directrice des ressources humaines chez SOLUDEC S.A.

M. Rolf Tarrach, Recteur de l'Université du Luxembourg

Animation: M. Maurice Molitor

10h45: Pause café

11h00: Workshops thématiques:

- ROI in der Weiterbildung: Wunsch oder Wirklichkeit?
- Formation des cadres: Levier de réussite pour l'entreprise!
- Processus de formation – les 4 dimensions clé
- La loi modifiée du 22 juin 1999:

Outil de développement des pratiques de formation en entreprise

12h30: Présentation des conclusions des workshops en séance plénière

12h50: Mot de clôture par M. Paul Ensich,

Directeur de la Chambre des Métiers

13h00: Networking lunch

Pour de plus amples renseignements, prière de bien vouloir contacter:
l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce,
M. Manuel Dunnebeck, Tél.: (+352) 423939-223,
Fax: (+352) 423939-820, E-mail: manuel.dunnebeck@cc.lu.
Inscription en ligne sur www.ifcc.lu

Gestionnaire qualifié(e) en logistique

De gauche à droite: Daniel Hendricks, Conseiller à l'apprentissage, Roger Thoss, Responsable de la Formation professionnelle Initiale à la Chambre de Commerce, Paul Emering, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et François Biltgen, Ministre du Travail et de l'Emploi lors de la conférence de presse du 24 avril 2006 à l'occasion du lancement de la formation pour gestionnaire qualifié(e) en logistique



Confrontée à une demande de certaines entreprises industrielles et commerciales quant à la création d'une nouvelle formation dans le domaine de la logistique au niveau du Certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), la Chambre de Commerce avait lancé en juin 2004, après concertation avec la Chambre des Employés Privés, une enquête auprès de presque 200 entreprises. L'écho positif à l'égard d'une telle formation a mené à la création d'un groupe de travail constitué de représentants du monde économique, de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Employés Privés, du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle ainsi que du Lycée technique de Bonnevoie.

La mission du groupe de travail était de:

- définir le domaine d'activité, les connaissances de base, les compétences requises et les charges du gestionnaire en logistique dans les entreprises;
- établir un profil professionnel;
- évaluer les programmes des formations qui existent déjà dans d'autres pays;
- élaborer le contenu de la formation;
- définir les branches de la théorie professionnelle et de la pratique professionnelle;

- rédiger des programmes et des grilles horaires;
- rechercher et traduire la documentation spécifique;
- définir les missions du formateur/tuteur/parrain encadrant les apprentis dans l'entreprise;
- établir un carnet d'apprentissage respectivement des fiches d'évaluation;
- évaluer les programmes en application et incorporer des adaptations nécessaires;
- élaborer un suivi dans les entreprises et analyser les doléances des employeurs;
- définir les programmes et les modalités de l'examen de fin d'études CATP;
- choisir les branches à notes bilan intermédiaires et/ou dispenses;
- rechercher et acquérir le matériel didactique nécessaire;
- définir le niveau et les critères de recrutement.

Des représentants des entreprises Cactus, Chemins de Fer Luxembourgeois, Husky, Kühne & Nagel, Luxair, Munhoven et Neuberg ont fourni des apports précieux lors de la création et de la définition de cette nouvelle formation.

Suivant le profil professionnel, les activités du futur gestionnaire en logistique consistent entre autres à:

- réceptionner les marchandises;
- contrôler, mesurer, peser et examiner les marchandises;

- manipuler les moyens de transport et les outils de maintenance;
- stocker les marchandises et gérer le stock;
- emballer et expédier les marchandises;
- établir les documents d'accompagnement;
- charger et décharger des véhicules;
- conseiller les clients;
- maîtriser les outils informatiques et de communication;
- appliquer les normes de sécurité, de qualité et d'environnement.

Suite à une analyse des formations équivalentes offertes dans différents pays européens, une collaboration étroite et fructueuse s'est formée avec l'Association Suisse pour la Formation Professionnelle en Logistique (ASFL), organe responsable pour l'élaboration des programmes de formation et l'organisation des examens concernant tous les gestionnaires en logistique suisse.

Le groupe de travail a déterminé pour chaque année d'études les compétences à acquérir par l'apprenti(e).

La formation compte 3 années en régime concomitant. La condition minimale d'accès en classe de 10^e est la réussite d'une 9^e polyvalente de l'enseignement secondaire technique.

L'apprenti(e) est 24 heures (3 jours) par semaine en formation pratique dans l'entreprise et 16 heures (2 jours) par semaine dans le Lycée technique de Bonnevoie pour la formation théorique. Pendant les vacances scolaires l'apprenti(e) est dans l'entreprise à raison de 40 heures par semaine. Il (elle) a droit à 25 jours de congé annuel.

L'apprenti(e) touche mensuellement une indemnité d'apprentissage de l'entreprise formatrice. Cette indemnité varie selon l'année d'apprentissage et s'élève à:

INDEMNITÉ D'APPRENTISSAGE		
1 ^{re} année (10 ^e)	507,51 €	(77,82 € indice 100)
2 ^e année (11 ^e)	666,38 €	(102,18 € indice 100)
3 ^e année (12 ^e)	871,09 €	(133,57 € indice 100)

En cas de réussite, l'apprenti(e) reçoit en plus chaque année une prime d'environ 1.400 € de l'Etat.

QUAND LES COURS THÉORIQUES CONCOMITANTS À L'ÉCOLE CHÔMERONT-ILS LORS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2006/2007?

L'année scolaire commence vendredi 15 septembre 2006 et finit samedi 14 juillet 2007

1. Le congé de la Toussaint commence samedi 28 octobre 2006 et finit dimanche 5 novembre 2006.
2. Les vacances de Noël commencent samedi 23 décembre et finissent dimanche 7 janvier 2007.
3. Le congé de Carnaval commence samedi 17 février 2007 et finit dimanche 25 février 2007.
4. Les vacances de Pâques commencent samedi 31 mars 2007 et finissent dimanche 15 avril 2007.
5. Jour férié légal: mardi 1^{er} mai 2007.
6. Jour de congé pour l'Ascension: jeudi 17 mai 2007.
7. Le congé de la Pentecôte commence samedi 26 mai 2007 et finit dimanche 3 juin 2007.
8. Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire du Grand-Duc: samedi 23 juin 2007.
9. Les vacances d'été commencent lundi 16 juillet 2007 et se terminent vendredi 14 septembre 2007.

Remarque: Lorsque les cours théoriques concomitants à l'école n'ont pas lieu (vacances ou autres raisons), les apprentis sont tenus de prester en entreprise.

Le Service de l'orientation professionnelle de l'ADEM est en charge de la gestion des demandes et des offres d'apprentissage.

La formation concomitante du (de la) gestionnaire qualifié(e) en logistique démarrera en septembre 2006 au Lycée technique de Bonnevoie et s'inscrit dans le cadre des

efforts entamés par la Chambre de Commerce pour créer 300 postes d'apprentissage supplémentaires.

(voir ci-dessous) ■

ACTION 300+

Les organisations patronales se sont engagées dans le cadre des discussions du comité de coordination tripartite à inviter leurs ressortissants à offrir 1.000 places d'apprentissage supplémentaires.

Pour la Chambre de Commerce, cela signifie la création de 300 postes d'apprentissage supplémentaires en 2006, pour passer de 1.300 à 1.600 contrats d'apprentissage.

Afin d'atteindre ce but ambitieux et conformément à sa mission légale pour encadrer l'apprentissage et la formation professionnelle dans les secteurs économiques qu'elle représente, la Chambre de Commerce mise sur les outils suivants:

- Développement et implémentation de nouvelles formations en étroite collaboration avec le monde économique et les responsables de l'Education nationale. Différentes enquêtes seront menées au cours de l'année 2006 dans des secteurs à définir.
- Augmentation de l'attractivité de la formation professionnelle en offrant aux jeunes des choix réalistes pour répondre aux demandes de main d'œuvre qualifiée des différents secteurs.

- Sensibilisation des patrons-formatteurs potentiels en informant davantage sur les débouchés de l'apprentissage tout en visant des ouvertures vers d'autres diplômes actuels ou à créer.
- Mise en place d'un «observatoire des métiers» en collaboration avec le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et les fédérations professionnelles afin d'être en mesure d'anticiper les besoins en formation des différents secteurs dans le cadre d'une démarche pro-active.

La Chambre de Commerce est confiante de réussir son pari en mobilisant ses membres dans l'intérêt des jeunes et de l'économie nationale. Elle fait appel à l'engagement et à la responsabilité sociale de ses membres et les invite vivement à déclarer tous les postes d'apprentissage vacants aux services de l'Administration de l'Emploi compétents.

La Chambre de Commerce mettra en place un programme d'information et d'initiation pour toute entreprise qui s'engage pour la première fois dans l'apprentissage.

Pour tout renseignement, veuillez contacter:

Chambre de Commerce

Service de la Formation Professionnelle Initiale
Tél.: +352 42 39 39 210 – e-mail: formprof@cc.lu

Administration de l'Emploi

Service Orientation Professionnelle
Tél.: +352 478 5380 – e-mail: info.op@adem.public.lu

Vers le 7^e Programme Cadre européen de Recherche et Développement

Le 6^e Programme Cadre européen de Recherche et Développement (6^e PCRD) sera suivi par le 7^e PCRD, qui s'étendra sur la période de 2007 à 2013. Celui-ci s'inscrit dans la continuité du précédent pour ce qui est de construire l'Espace Européen de la Recherche.

■ Les grandes lignes

Des différences sont cependant à relever, notamment au niveau du budget, augmenté de manière substantielle par rapport au 6^e PCRD (environ 50 milliards d'euros pour le 7^e PCRD sur la période considérée), et de sa structuration.

Quatre programmes spécifiques: Coopération, Idées, Capacités et Personnel permettront

le cofinancement de différents types de projets: recherche collaborative, recherche fondamentale, infrastructures de recherche, accès pour les PME aux compétences des centres de recherche, mobilité des chercheurs, ... De nouvelles règles de participation, dictant aux futurs participants les modalités pour répondre aux appels à propositions qui seront lancés début 2007, sont également en cours d'adoption.

A noter le renforcement des taux de cofinancement pour certaines activités (ex.: 50 % de cofinancement des activités de démonstration) ou pour certains acteurs comme les PME (jusqu'à 75 % de cofinancement des frais de R&D). La Commission européenne affiche également une

réelle volonté de simplifier la participation au PCRD.

■ Un contact local

Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche au Luxembourg, sera le Point de Contact National pour le 7^e PCRD. Dans ce cadre, l'Agence veillera à intensifier ses actions d'information et d'accompagnement des entités souhaitant participer au programme, à partir de 2007, et s'y préparer, dès à présent. Ses conseillers ont déjà été informés et en partie formés par la Commission européenne. Des présentations et formations seront organisées tout au long de l'année et pourront être dispensées au sein des entités qui en feront la demande. ■

Pour toute information complémentaire ou inscription, merci de contacter: M. Jean-Michel Ludwig, Luxinnovation GIE, Tél.: +352 43 62 63 1, E-mail: jean-michel.ludwig@luxinnovation.lu

31 mai 2006

Colloque «**Vieillesse et durabilité des matériaux**» (Esch/Alzette)



Le Centre de Recherche Public Henri Tudor (Laboratoire de Technologies Industrielles),

avec le soutien et le support financier de Luxinnovation et du FNR (Fonds National de la Recherche), organise un colloque dont les thématiques seront les suivantes:

■ Comprendre le vieillissement des matériaux:

- relation entre les mécanismes régissant le vieillissement et

l'évolution des propriétés spécifiques des matériaux;

- méthodes d'analyse et de caractérisation des propriétés des matériaux avant et après dégradation.

■ **Prévoir le vieillissement:**

- développement et vérification des méthodes prédictives;
- développement de protocoles de validation de durabilité (utilisation de méthodes expérimentales).

■ **Recyclabilité:**

- établissement de lois de vieillissement physico-chimiques et de cinétique de dégradation des matériaux;
- impact du vieillissement représentatif des conditions de service sur la recyclabilité du matériau.

■ **Intervenants**

- C. Jourdanne, Chargé de R&D, Agro-Food Valley, BE
Le vieillissement des polymères à usage industriel et son impact économique
- F. Castelain, Ingénieur Technico-commercial, Rycobel, BE
Le vieillissement accéléré en laboratoire
- Pr. Dr. R. Jérôme, Professeur à l'Université de Liège, BE
Apport des nanocharges dans le renforcement des performances des matériaux
- Pr. Dr. R. Degeimbre, Professeur à l'Université de Liège, BE
Durabilité des matériaux poreux
- Dr. V. Toniazzo, R&D Manager, Amer-Sil S.A., LU
Vieillissement spécifique de matrices composites
- C. Becker, Ingénieur R&D, CRP Henri Tudor, LU

Recyclabilité des polymères

- Dr. D. Ruch, Ingénieur R&D, CRP Henri Tudor, LU
Approche pluridisciplinaire pour la caractérisation des phénomènes de vieillissement
- Dr. F. Aubriet, Maître de Conférences à l'Université de Metz, FR
Apport des techniques spectroscopiques dans la caractérisation du vieillissement des composites
- Dr. E. Kaisersberger, Sales Marketing Support, Netzsch, DE
Apport des techniques d'analyse thermique dans le vieillissement des matériaux
- Pr. Dr. R. Sanctuary, Professeur à l'Université du Luxembourg
Vieillissement et transition vitreuse
- J.-L. Terzi, Directeur Plastinov, FR
Calculs numériques appliqués en plasturgie ■

Pour plus de détails, consultez www.innovation.public.lu (Agenda de l'innovation: sélectionnez cette manifestation dans la liste complète)

23-24 juin 2006

3rd Gate2Growth Specialized Research Workshop on « **Entrepreneurship and Human Capital** »



Entrepreneurship ranks high on the policy agenda's of most European countries. However, in what ways can the latent entrepreneurial capacity and willingness be developed such that more innovations will result? One of the most relevant and straightforward instruments is education.

Recently, and in the footsteps of the Lisbon strategy, academic research into the effect of human capital on entrepreneurship has regained interest, both from a

micro and a macro-economic perspective.

This workshop will mainly discuss research at the micro level, such that recent insights from economics and management researchers can be fruitfully combined.

The results from research into the effects of various forms of human capital, such as education level and mix, intelligence and previous entrepreneurship experience will be analyzed and discussed in detail. The entrepreneurship out-



comes studied include the probability that individuals decide to become entrepreneurs (entry) as well as various measures of new venture performance (growth, income, and survival). Thus, the workshop will provide answers to

the question: To what extent and in what form does human capital affect the quality and number of successful entrepreneurs?

Registration before May 23, 2006.

More details, contacts and registration form available on www.innovation.public.lu (Innovation Agenda > pick the event in the entire list)

Success story

Goodyear / e-Xstream engineering: la rencontre d'un géant et d'une start-up high-tech




Goodyear et e-Xstream engineering se sont rencontrés en mai 2004 autour d'un projet commun de R&D sur la modélisation de matériaux composites à matrice en élastomère. L'objectif était double: pour e-Xstream engineering développer et valider une nouvelle technologie de modélisation micromécanique au cœur de son logiciel DIGIMAT, et pour Goodyear participer à la définition et à la validation de cette technologie d'aide à la conception de matériaux et pneus innovants.

Le logiciel DIGIMAT peut être assimilé à une machine d'essai virtuelle permettant de simuler le comportement thermo-mécanique d'un mélange «virtuel» de maté-

riaux. Le logiciel devient ensuite le «matériau virtuel» au sein de la structure finale en conception et dont le comportement est simulé. DIGIMAT est développé par e-Xstream engineering, jeune entreprise hébergée au centre ecostart à Foetz et co-fondée en 2002 par Issam Doghri, professeur à l'Université Catholique de Louvain (UCL) et Roger Assaker, docteur en Sciences appliquées à l'UCL et détenteur d'un MBA.

Le centre technique de recherche Goodyear (Goodyear Technical Center Luxembourg-GTC*L) pour l'Europe et l'Asie avec plus de 950 employés est à la pointe de l'utilisation des méthodes de simulation numérique dans la conception de nouveaux pneus. Goodyear est à la recherche constante d'outils innovants pour la conception efficace de nouveaux matériaux et pneus tels que les pneus permettant de rouler à plat «RunOnFlat». Les diverses expérimentations effectuées par Goodyear devraient permettre de compléter et de développer la technologie DIGIMAT dans le domaine des caoutchoucs renforcés et soumis à de grandes défor-

mations. Ce genre de projet est une collaboration de type «win-win». D'une part, cela permet à e-Xstream de développer et de valider industriellement des nouvelles théories et algorithmes numériques à la pointe de la modélisation micromécanique non linéaire des composites. D'autre part, ce projet permet à Goodyear d'orienter les développements de DIGIMAT vers ses besoins propres et, en cas de succès, d'être en première ligne pour utiliser la technologie implémentée dans DIGIMAT dans son processus de conception. Pour ce projet de haute technologie, les deux partenaires ont pu compter sur les conseils de Luxinnovation, et sur l'intervention financière du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur dans le cadre d'un dossier loi cadre de développement et de diversification économique. Les premières séries de développements et de validation sur les échantillons de matière sont positives. Les validations sur les pneus «RunOnFlat» sont en cours au sein du GTC*L et de nouveaux projets sont déjà dans les starting blocks...!

De l'idée innovante au plan d'affaires gagnant avec 1, 2, 3, GO

Le réseau interrégional 1, 2, 3, GO compte actuellement 270 coaches, cadres et dirigeants, qui partagent gratuitement et en toute confidentialité leur expérience avec de futurs entrepreneurs innovants pour les aider à rédiger leurs plans d'affaires.

Depuis son origine en 2000, le réseau 1, 2, 3, GO a contribué à la réalisation de près de 600 plans d'affaires. Près de 150 d'entre eux ont été récompensés par des prix allant jusqu'à 10.000 €. Au total, pas moins de 143 sociétés ont été créées et quelque 561 nouveaux emplois générés, pour 34 millions d'€ de chiffre d'affaires moyen annuel.

Chaque porteur de projet innovant peut à tout moment et en toute confidentialité déposer son projet de création d'entreprise sur www.123go-networking.org. Pour être acceptés, les projets soumis doivent être «innovants», c'est-à-dire apporter quelque chose de nouveau par rapport à ce qui existe déjà dans la Grande Région et avoir un réel potentiel de faisabilité. Les projets doivent être issus de la Grande Région et l'entreprise doit être destinée à y être créée. Enfin, ils ne doivent pas être encore financés par du capital risque.

Pour la première fois, les lauréats de l'édition en cours auront la

possibilité de bénéficier de «primes de lancement». Les candidats qui auront créé leur entreprise dans les quatre mois qui suivront la remise de prix aux meilleurs plans d'affaires de la Grande Région pourront introduire une demande en vue de l'obtention de cette nouvelle prime.

Un montant de 70.000 € sera réparti entre les lauréats sélectionnés par un comité. Au bout de trois ans, les bénéficiaires de ce soutien s'engageront à rembourser les sommes perçues, afin qu'elles puissent être mises à disposition de nouvelles start-up. Plus d'informations sur www.123go-networking.org. ■

Prochains événements interrégionaux:

9 juin 2006: date limite de dépôt des plans d'affaires finalisés via le site www.123go-networking.org

11 juillet 2006: remise de prix aux meilleurs plans d'affaires de la Grande Région à Trèves

Gratuit et ouvert à tous.

CRP Henri Tudor

Bilan positif pour le CRP Henri Tudor

Le Centre de Recherche Public Henri Tudor a présenté ce vendredi 7 avril, au cours d'une journée dédiée aux partenaires, Tudor's Day, et en présence de François Biltgen, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, son rapport annuel 2005.

Claude Wehenkel, administrateur délégué de l'institution, a constaté que l'environnement d'innovation national était dans une situation positive. La nécessaire convergence du Système

National d'Innovation a beaucoup progressé en 2005. Parallèlement, les multiples acquis du CRP Henri Tudor lui permettent de se placer comme premier opérateur public de support à l'innovation et à la recherche appliquée. Le Centre de Recherche a développé un quatrième plan de développement 2004-2007 et a déjà atteint 80 % de ses objectifs.

Le rapport d'activité 2005 du Centre de Recherche Public révèle que 17 travaux de doctorats ont été réalisés en codirection avec des

universités, 41 chercheurs enseignent dans des universités, dont neuf au Luxembourg, et que 64 publications scientifiques ont été éditées. Par ailleurs, le Centre participe activement à trois Masters Internationaux dispensés en formation continue au CRP Henri Tudor.

Pour la première fois, les produits sont supérieurs à 20 millions d'euros; les comptes annuels 2005 sont bien équilibrés. Fin 2005, les effectifs sont de 265 personnes. Actuellement, le CRP Henri



Tudor comprend huit départements avec 24 unités opérationnelles: 3 Services d'Innovation, 11 plates-formes d'Innovation et 10 Laboratoires de Recherche.

15 entreprises start-up de haut niveau sont actuellement domiciliées au Technoport. Près de 5.000 personnes ont participé aux formations, conférences et grou-

pes de travail, Tudor News et les bulletins thématiques et sectoriels comptent plus de 14.000 abonnés. Pour plus d'informations: www.tudor.lu. ■

CRP Henri Tudor

Comment transformer un projet stratégique en succès pour l'entreprise?

La qualité du produit n'est plus qu'un avantage concurrentiel plaçant. On se rend compte, aujourd'hui, que la contrainte est souvent le marché.

Dans ce contexte, les entreprises qui maîtrisent parfaitement la qualité de leur produit n'ont plus qu'un objectif: chercher à vendre plus, soit en conquérant de nouveaux clients, soit en essayant de vendre davantage aux clients actuels. Un projet CRM (*Customer Relationship Manage-*

ment) peut permettre d'atteindre cet objectif en mettant en place une nouvelle organisation centrée sur le client. Le projet CRM est un projet de stratégie organisationnelle qui vise à augmenter le rythme avec lequel l'entreprise gagne de l'argent en orientant ses activités sur les clients de l'entreprise.

Le CRP Henri Tudor a lancé en 2005 un projet RDI ayant pour objectifs de développer une méthodologie de gestion de la

relation clients adaptée au marché luxembourgeois; de faire un état des lieux des logiciels de CRM existants; d'étudier et d'évaluer les pratiques de gestion de la relation clients dans les entreprises luxembourgeoises (identification, acquisition, fidélisation des meilleurs clients); de développer des outils d'accompagnement et de transférer les méthodes et concepts dans les entreprises via des formations, ainsi que des actions d'accompagnement des entreprises. ■

Si vous êtes intéressés à participer à ce projet, contacter:

Laurent Bravetti, CRP Henri Tudor, tél.: +352 54 55 80-500 ou laurent.bravetti@tudor.lu

Recherche fondamentale

L'Université du Luxembourg impliquée dans la réflexion européenne

en matière de recherche



L'Institut Montaigne, le plus gros «think-tank» français, a publié cette semaine son rapport, intitulé «Université, recherche: une fondation européenne pour rattraper le retard». Dans une économie mondialisée, l'enseignement supérieur et la recherche constituent le fer de lance de la compétition internationale. Malheureusement, dans

ces deux domaines, l'Europe s'affaiblit de plus en plus. Pour lui permettre de relever les défis de demain, l'Institut Montaigne propose la création, au niveau européen, d'une fondation assise sur un financement communautaire, la Fondation Newton.

Le principe de cette fondation est aussi simple que son objectif est ambitieux: promouvoir des

centres d'excellence universitaires européens à vocation mondiale à travers le financement de la recherche fondamentale pour que, dans 10 ans, 25 établissements d'enseignement supérieur européens figurent parmi les 50 premiers mondiaux. Franck Leprévost, vice-recteur de l'Université du Luxembourg en charge de l'organisation et des projets spéciaux et responsable du Laboratoire d'Algorithmique, Cryptologie et Sécurité (LACS), a participé, aux côtés notamment de Bernard Belloc, Président honoraire de l'Université de Toulouse 1, et ancien premier vice-président de la confédération des présidents d'Université de France, et de Daniel Laurent, conseiller scientifique de Claude Bébéar, directeur des études de l'Institut Montaigne, président fondateur de l'Université de Marne-la-Vallée, et membre de la commission «Universités-emploi» mise en place par Jacques Chirac cette semaine.

Ce groupe préconise d'affecter un montant équivalent à 3 % des fonds structurels européens à la recherche fondamentale à travers la fondation Newton. La Fondation Newton n'accorderait son label qu'à des établissements satisfaisant des critères d'accréditation stricts en matière de Gouvernance, de qualité de la recherche et de l'enseignement, de qualité de l'infrastructure, et d'ouverture sociale et internationalisation, pour lesquelles un financement massif – environ 20 millions € par Université «Newton» par an sur 5 ans – serait instauré.

Il s'agirait ainsi de contribuer d'une part à stopper la fuite des cerveaux, d'autre part de permettre à l'Union Européenne de s'approcher de l'objectif assigné par le Conseil européen de Lisbonne en 2000: devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde.

La bourse luxembourgeoise de recyclage



l'efficacité sur toute la ligne

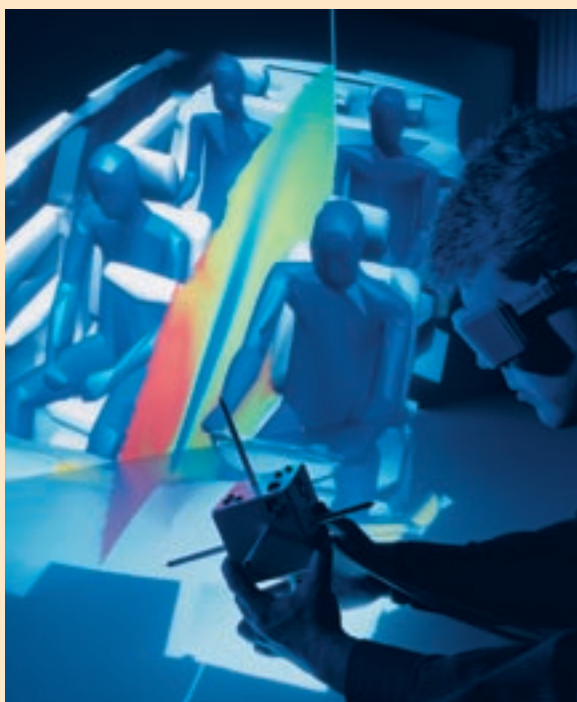
CECECOM
member of the artelis group

info@cececom.lu • www.cececom.lu
Tél. 26 499-1 • Fax 26 499-699

COM ED / DMN/Engage

Enquête CIS light

Moins du tiers des entreprises innovent



L'enquête communautaire sur l'innovation CIS light menée au Luxembourg en 2005 a pour objet d'observer le comportement des entreprises du Luxembourg vis-à-vis de l'innovation. Le STATEC, en collaboration avec le CEPS/INSTEAD, a été chargé de cette enquête. Cette dernière aborde différents thèmes dont les innovations de produits et de procédés, les sources de l'innovation, les types de dépenses en innovation, les coopérations des entreprises dans l'innovation ou encore, les effets de l'innovation sur les entreprises.

■ 29 % des entreprises sont innovantes

Globalement, 29 % des entreprises déclarent être innovantes

(cf. tableau 1). En affinant l'analyse, plus l'entreprise est grande en termes de salariés, plus la proportion est élevée (allant de 23 % pour les entreprises de 10 à 49 salariés à 72 % pour les entreprises de

plus de 250 salariés). D'un point de vue sectoriel, la proportion est plus élevée pour des entreprises issues du secteur industriel (36 %) que pour des entreprises issues du secteur des services (27 %).

Tableau 1
Les entreprises innovantes au Luxembourg (2002-2003, en %)

	10-49	50-249	250+	Total
Industrie	30	33	76	36
Services	21	39	69	27
Total	23	37	72	29

Source: enquête CIS light; calculs: STATEC

■ Les entreprises dépensent 379,4 millions d'euros en R&D interne

52 % des entreprises innovantes ont procédé à de la recherche et développement interne (dont les dépenses sont évaluées à 379,4 millions d'euros en 2003) et 33 % ont acquis de la R&D externe. Un peu plus de 70 % ont acquis des machines et des équipements en vue de réaliser des produits (biens ou services) et/ou des procédés nouveaux ou considérablement améliorés. L'acquisition d'autres connaissances externes (droits d'utilisation d'inventions brevetées ou non, de licence, de savoir-faire, de marques, etc.) concerne 58 % des entreprises innovantes. 88 % des entreprises innovantes ont eu recours à la formation (interne ou externe du personnel) visant directement au développement et/ou à l'introduction d'innovations. Près de 52 % des entreprises innovantes ont procédé à des activités marketing

visant à l'introduction sur le marché de produits (biens ou services). Enfin, le design et autres préparations pour la production et la livraison touchent 49 % des entreprises innovantes.

1/4 des entreprises ont innové en produits et 1/5 en procédés.

Sur la période 2002-2003, 25 % des entreprises ont innové en produits, c'est à dire qu'elles ont mis sur le marché des produits (biens ou services) qui sont nouveaux ou considérablement améliorés pour elles, mais pas nécessairement sur le marché. Elles sont 20 % à avoir innové en procédés, c'est à dire à avoir introduit des procédés de production nouveaux ou considérablement améliorés (y compris les méthodes d'offres des services et de livraison de produits).

6,7 % du chiffre d'affaires des entreprises manufacturières au Luxembourg est issu des produits nouveaux ou considérablement améliorés pour l'entreprise, mais qui ne sont pas nouveaux pour le marché (cf. tableau 2). La part est

un peu moins élevée pour les services (4,1 %) devantant cependant nombre de pays ayant participé à l'enquête.

Si la part du chiffre d'affaires des produits nouveaux ou consi-

dérablement améliorés pour l'entreprise, mais également nouveaux pour le marché n'atteint pas les 5 % pour les entreprises manufacturières, elle est la plus élevée dans les services (9,6 %)

comparées aux performances des autres pays, devantant ainsi nettement l'Italie (6,5 %) et l'Autriche (5,7 %).

Tableau 2.

Part du chiffre d'affaires des produits nouveaux ou significativement améliorés qui sont nouveaux pour l'entreprises (2003, en % du chiffre d'affaires de toutes les entreprises)

	Pas nouveau sur le marché		Nouveau sur le marché	
	Industrie manufacturière	Services	Industrie manufacturière	Services
Allemagne	-	-	7,60	2,00
Autriche	13,80	8,20	10,60	5,70
Chypre (2002)	3,90	3,90	1,80	0,90
Danemark (2002)	26,00	25,40	11,00	3,60
Espagne (2002)	10,60	3,20	4,70	1,20
Finlande (2002)	27,00	5,00	7,00	3,00
Hongrie	1,09	2,63	0,55	0,97
Italie (2002)	7,60	4,00	9,80	6,50
Lettonie	4,50	4,00	2,00	1,10
Luxembourg	6,70	4,10	4,70	9,60
Pays-Bas (2002)	4,50	1,60	9,30	1,20
Pologne	17,40	1,70	3,90	2,90
Portugal	1,20	0,40	1,70	1,90
République slovaque	4,40	1,80	18,70	4,70
République tchèque	5,04	6,59	1,44	1,30
Slovénie (2002)	5,50	1,30	4,20	2,60

Source: Eurostat (NewCronos)

■ La relation des entreprises avec la clientèle à l'origine des innovations

Parmi les entreprises innovantes, 78 % d'entre elles considèrent comme importante la relation avec la clientèle. La proportion est de 44 % en ce qui concerne le rôle du progrès des connaissances technologiques, et de 26 % pour le rôle du progrès des connaissances autres que technologiques. Le rôle des concurrents et des entreprises du même secteur d'activités est considéré comme important pour 43 % des entreprises innovantes. Enfin, la relation avec les fournisseurs d'équipements n'est considérée comme importante que par 15 % des entreprises innovantes.

■ Les sources d'informations innovatrices se trouvent dans les entreprises

Les entreprises se sont exprimées sur les sources principales d'information requises pour susciter de nouveaux projets d'innovation ou pour aider à la mise en place de projets existants. 60 % des entreprises innovantes estiment importantes les sources d'informations issues de l'entreprise elle-même. La proportion tombe à 43 % lorsqu'il s'agit des autres entreprises du groupe.

Les sources de marché retiennent également l'attention des entreprises. Ces dernières jugent importantes les informations provenant des clients (51%),

des concurrents et entreprises du même secteur d'activité (30 %), et des fournisseurs d'équipements, de matériels, de composants, de logiciels (26 %). Les sources institutionnelles sont en revanche délaissées.

La proportion atteint seulement 5 % quant aux informations issues d'Universités ou d'autres instituts de l'enseignement supérieur, de même qu'en provenance de centres de recherche publics ou d'instituts de recherche sans but lucratif. Enfin, 34 % des entreprises ont mentionné leur fort intérêt dans les informations issues de conférences professionnelles, réunions, publications. La proportion est de 26 % concernant les foires et expositions, et de 28 % concernant Internet.



■ Trois entreprises innovantes sur 10 ont des accords de coopération

Sur la période 2002-2003, 30 % des entreprises innovantes ont passé des accords de coopérations concernant des activités d'innovation avec d'autres entités (entreprises ou institutions). La croisement des types de partenaires avec leur localisation géographique permet d'observer que les pays de l'UE ont une importance toute particulière dans les coopérations. Un peu moins de 51 % des entreprises innovantes faisant de la coopération ont des accords avec des entreprises de leur groupe localisées sur le territoire de l'UE. La proportion est de 66 % avec des fournisseurs d'équipements, de matériels, de composants ou de logiciels situés sur le territoire de l'UE. Toujours sur l'espace communautaire, elles sont 48 % à avoir des accords avec des clients, 41 % avec des concurrents et entreprises du même secteur, 45 % avec des consultants ou des conseillers, 34 % avec des laboratoires de recherche privés ou des entreprises de R&D et 37 % avec des universités ou des instituts d'enseignement supérieur. C'est en revanche sur le territoire national qu'elles sont les plus nombreuses (27 %) à nouer des accords avec des centres de recherche publics ou des institutions de recherche à but non lucratif.

Sur le territoire national, ce sont les accords avec les consultants qui sont les plus recherchés (34 %). Avec les Etats-Unis, les

entreprises procèdent en premier lieu à des accords avec les fournisseurs d'équipements (26 %).

■ Innovation et compétitivité

Pour 40 % des entreprises innovantes, les innovations ont un effet important sur l'extension de la gamme de produits. La proportion est de 28 % quant à l'augmentation des marchés ou l'accroissement des parts de marché. Elles sont enfin 47 % à juger d'une amélioration de la qualité des biens ou des services. En ce qui concerne les effets sur les procédés, 23 % des entreprises mentionnent un effet élevé sur une meilleure flexibilité de la production, et 16 % indiquent un impact élevé sur l'augmentation des capacités de production. Moins de 10 % des entreprises évoquent un effet important sur une réduction du coût de la main d'œuvre par unité produite, et seulement 3 % signalent un effet important sur la diminution de la quantité de matériaux et d'énergie par unité produite. 14 % des entreprises indiquent un effet élevé sur la réduction des nuisances environnementales ou dans l'amélioration des aspects santé et sécurité. Enfin, près de 30 % des entreprises mentionnent des effets importants sur le respect des règles et des standards.

■ Méthodologie

Les enquêtes communautaires sur l'innovation (*Community Innovation Survey, CIS*) sont coordonnées par l'Office statistique de l'Union européenne, EUROSTAT.

Depuis le début des années 90, trois enquêtes sur l'innovation ont été menées. Intercalée entre les enquêtes *CIS III* (menée en 2001 sur la période de référence 1998-2000) et *CIS IV* (en cours), une enquête intermédiaire (*CIS light*) a été réalisée auprès d'un certain nombre de pays de l'UE, dont le Luxembourg.

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon d'une partie de la population des entreprises localisées au Luxembourg (entreprises d'au moins 10 salariés des secteurs manufacturiers et de la plupart des secteurs de services). Finalement, 506 entreprises ont répondu et constituent l'échantillon d'analyse.

L'enquête s'est déroulée en deux phases. La première avait pour objet de discerner les entreprises ayant une activité innovante sur la période de référence (2002-2003). Une entreprise ayant eu une activité innovante est définie par le fait qu'elle ait procédé sur la période 2002-2003, soit à une innovation de produit, soit à une innovation en procédé, soit qu'elle ait une activité d'innovation en cours, soit qu'elle ait abandonné une activité d'innovation.

La seconde étape avait pour objet d'examiner de façon plus précise les activités d'innovation de ces entreprises, et plus particulièrement celles des entreprises innovantes. Une entreprise innovante est définie par le fait qu'elle ait procédé sur la période 2002-2003, soit à une innovation de produit, soit à une innovation en procédé. ■

Pour en savoir plus: STATEC, Unité C6 «Statistiques R&D, Economie nouvelle, Environnement, Tourisme»,
M. Victor MOLLING, tél.: 478-4258, e-mail: victor.molling@statec.etat.lu

Première estimation de la **croissance** du **PIB** pour **2005** à 4,0 %

Le STATEC publie aujourd'hui des comptes nationaux trimestriels révisés pour la période 1995-2004, comportant une première estimation pour les quatre trimestres 2005. Pour l'ensemble de l'année, la croissance en volume du PIB est estimée à 4,0 %.

L'application du système européen des comptes (SEC95) requiert une cohérence méthodologique et comptable entre les séries annuelles et trimestrielles. Ainsi, la révision des comptes trimestriels comporte les mêmes éléments que celle relative aux comptes annuels, à savoir une révision de la base statistique ainsi qu'un changement méthodologique important relatif aux services financiers.

Au premier trimestre de 2005, le PIB a connu une croissance modérée de 1,4 % en volume, pour retrouver un taux plus satisfaisant de 3,6 % au deuxième (en variation annuelle, c.-à-d. par rapport au même trimestre de l'an-

née 2004). Les troisième et quatrième trimestres ont été marqués par une croissance plus vigoureuse de 5,4 % respectivement 5,7 %, ceci surtout sous l'impulsion de la bonne performance du secteur financier.

Sur les trois derniers trimestres de 2005, la valeur ajoutée brute a connu une croissance plus élevée que le PIB: en effet, les impôts nets sur les produits, qui constituent l'élément de passage de la valeur ajoutée brute (évaluée aux prix de base) vers le PIB (évaluée aux prix du marché), ont eu un effet négatif allant jusqu'à 1,5 points de pourcentage (voir tableau 1). Ceci est essentiellement dû à une baisse des recettes d'accises sur le tabac.

La performance de l'économie luxembourgeoise est soutenue par une évolution favorable du secteur financier qui a continué d'évoluer d'une façon très dynamique: après une hausse de 7 % en 2004, la valeur ajoutée s'est accrue de 20 %

en 2005. Le secteur du commerce, des transports et communications, de l'hôtellerie et de la restauration a progressé de 4,5 %.

L'activité industrielle, telle que mesurée par la valeur ajoutée, marque une légère diminution qui est principalement due à un recul dans la sidérurgie au premier et deuxième trimestre. Ce dernier n'est cependant pas lié au contexte conjoncturel mais correspond à une restructuration au sein du principal groupe sidérurgique. La situation s'est quelque peu redressée sur les trimestres suivants.

Tous ces résultats doivent être considérés avec la prudence qui s'impose pour ce genre d'exercice, en particulier au Luxembourg, où l'expérience dans ce domaine est récente, la première publication des comptes trimestriels datant de mai 2005. Aussi, la volatilité des agrégats a tendance à être nettement plus élevée au sein d'une microéconomie, où des événements particuliers peuvent avoir



Les Progiciels de Microtis ...

... GESPER, le 4 x 4 des logiciels de RH

- Gamme complète et intégrée de logiciels RH
- Une même base de données ouverte
- Modulaire

GESPER SALAIRES

Le logiciel standard pour la gestion des salaires et des déductions de l'employé.

Méthodes
Temps
Taxes

Microtis

GESPER PERSONNEL

Le logiciel spécialisé pour la gestion des données personnelles de votre entreprise.

Statut
Filiation
Services

Microtis

GESPER FORMATION

Le logiciel spécialisé pour la gestion de la formation des collaborateurs de votre entreprise.

Adapté à la législation
Simple d'utilisation
Présentation de l'employé

Microtis

GESPER RECRUTEMENT

Le logiciel pour la gestion de la sélection et du recrutement de vos collaborateurs.

Recherche
Offres
Statistiques

Microtis

Microtis

instruments de gestion

55, route d'Arion L-8410 Steinfort
Tél. +352 37 87 77 1 - Fax. +352 37 87 77 37
info@microtis.lu - vente@microtis.lu
www.microtis.lu

ÉCONOMIE

un impact considérable, même au niveau des principaux agrégats des comptes.

Il convient également de noter que la base de données d'indica-

teurs relatifs au quatrième trimestre 2005 est encore incomplète, ce qui se traduira nécessairement par des révisions lors des versions ultérieures des comptes.

Une analyse plus détaillée des comptes trimestriels sera faite dans le cadre de la prochaine Note de conjoncture du STATEC qui sera publiée à la mi-mai 2006. ■

Tableau 1:
Evolution en % des principaux agrégats du PIB (en volume)

	2004				2005			
	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
Production de biens et services								
Approche Production								
Production de biens et services	8,5	7,3	5,6	6,1	4,4	5,6	9,4	10,1
Consommation intermédiaire	9,5	9,8	7,7	9,0	6,4	6,6	11,5	11,7
Valeur ajoutée brute	7,2	3,7	2,4	1,8	1,4	4,0	6,0	7,2
Impôts sur les produits – Subventions sur les produits	10,1	7,6	4,8	13,5	1,3	0,2	0,4	-6,0
Approche Dépense								
Dépense de consommation finale	2,9	1,5	2,2	4,2	1,8	3,4	2,1	2,1
Formation brute de capital	-10,3	15,3	0,3	-4,1	-2,1	-2,2	-12,7	46,2
Exportations de biens et de services (fab)	11,4	9,3	9,6	10,4	4,8	7,3	12,2	11,1
Exportations de biens	4,2	4,0	11,3	8,1	-2,4	3,6	6,2	-4,2
Exportations de services	14,4	11,4	9,0	11,2	7,7	8,7	14,4	16,9
Importations de biens et de services (caf)	6,6	11,1	10,2	11,1	5,2	6,6	9,0	16,4
Importations de biens	-1,7	6,5	7,3	6,3	0,0	2,0	-0,9	11,6
Importations de services	13,0	14,5	12,5	14,7	8,8	9,9	15,2	19,6
Produit Intérieur Brut au prix du marché	7,4	4,1	2,6	3,0	1,4	3,6	5,4	5,7

Pour en savoir plus: STATEC, Division C1 «Comptes nationaux», Mme Rose WILTGEN, tél.: 478-4248; e-mail: rose.wiltgen@statec.etat.lu ou Division C2 «Conjoncture, Modélisation», M. Ferdy ADAM, tél.: 478 -4217, e-mail: ferdy.adam@statec.etat.lu

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX RECouvreMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/dépuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns



459.500 résidants au 1^{er} janvier 2006

Le STATEC vient de publier les données démographiques de 2005 et la population du Grand-Duché au 1^{er} janvier 2006.

La population de résidence au 1^{er} janvier de chaque année est obtenue en ajoutant les soldes naturel (naissances – décès) et migratoire (arrivées – départs) à celle évaluée au premier janvier de l'année précédente.

Ainsi la population de résidence au 1^{er} janvier 2006 s'établit à 459.500 habitants (dont 39,6 % d'étrangers).

Population au 1^{er} janvier 2005	455.000
+ Naissances	5.371
- Décès	3.621
+ Arrivées	13.512
- Départs	10.841
Population au 1^{er} janvier 2006	459.500¹

¹ chiffres arrondis

Après l'augmentation observée en 2004, le nombre annuel de **naissances** chute légèrement en passant de 5.452 en 2004 à 5.371 en 2005 (-1,5 %). Cette diminution est due à un recul des naissances autochtones (passant de 2.533 en 2004 à 2.403 en 2005 soit -5,1 %), les naissances étrangères connaissant même une légère augmentation en progressant de 2.919 à 2.968 (+1,7 %). Comme c'était déjà le cas ces trois dernières années, le nombre des naissances étrangères dépasse celui des naissances autochtones et leur part représente maintenant plus de 55 %.

En 2005, l'indicateur conjoncturel de fécondité s'élève à 1,70

enfants par femme. Il est de 1,53 pour les femmes luxembourgeoises et de 1,92 pour les femmes de nationalité étrangère (1,70, respectivement 1,56 et 1,92 en 2004).

Le nombre de naissances hors mariages, qui est en progression constante, atteint 27,2 % en 2005 contre 26,1 en 2004.

Le nombre de **décès**, qui a fortement chuté en 2004 (en passant de 4.053 en 2003 à 3.578 en 2004) connaît une légère augmentation et s'élève en 2005 à 3.621 soit une hausse de +1,2 %. Cette progression est très prononcée dans la population étrangère, dont le nombre de décès passe de 571 en 2004 à 634 en 2005. Les personnes luxembourgeoises, par contre, voient leurs décès légèrement diminuer (2.987 en 2005 contre 3.007 en 2004). A noter cependant, que le nombre absolu de décès dans la population étrangère reste très bas en raison de sa structure par âge très jeune.

Les **décès de moins d'un an** déjà en recul en 2004 (en passant de 26 à 21) connaissent une nouvelle baisse sensible et ne s'élèvent plus qu'à 14 unités. Le taux de mortalité infantile qui est de 2,6 ‰ est le plus faible jamais connu au Luxembourg (3,9 ‰ en 2004).

Durant les dernières années, le nombre de **mariages** reste plus ou moins stable. En 2005, il s'élève à 2.032 (1.999 en 2004) et le taux de nuptialité est de 4,44 pour 1.000 habitants. L'âge moyen au premier mariage continue à augmenter. En 2005, les hommes se marient en moyenne pour la première fois à 31,9 ans et les femmes à 29,5 ans. En 2000, ces moyennes d'âge s'éle-

vaient à 30,7 respectivement 28,1 ans. Les hommes se marient donc 1,2 ans plus tard qu'il y a 6 ans et chez les femmes ce recul est de 1,4 ans.

Les niveaux des indicateurs de primonuptialité qui mesurent la propension des célibataires à se marier restent relativement constants.

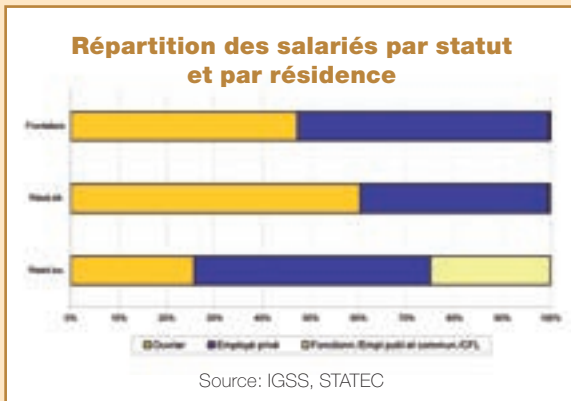
Le nombre de **divorces** ne varie que très légèrement d'une année à l'autre. Ainsi, il s'élève à 1.046 en 2005 contre 1.055 en 2004. Le taux de divortialité est de 2,29 pour 1.000 habitants et l'indicateur conjoncturel de divortialité (ou encore somme des divorces réduits) s'élève à 0,49. Près de la moitié des mariages célébrés une année donnée seraient donc dissous par le divorce, si la fréquence des divorces selon la durée de mariage se maintenait au niveau de 2005.

Concernant les **flux migratoires internationaux**, les chiffres basés sur un fichier extrait du Répertoire Général des Personnes Physiques et mis à la disposition du STATEC par le Centre Informatique de l'Etat font état d'un solde migratoire de +2.671 (13.512 arrivées et 10.841 départs) contre +1.584 en 2004. Contrairement à ce qui a été observé en 2004, le solde migratoire surpasse donc de nouveau le solde naturel qui atteint +1.750 en 2005.

Dans la Ville de Luxembourg, des problèmes seraient apparus au niveau de la comptabilisation par le Centre Informatique de l'Etat de certaines arrivées de l'étranger. Il n'est pas exclu qu'après vérification, les chiffres en question doivent être révisés légèrement à la hausse. ■

Pour en savoir plus: STATEC, Unité B4 «Population»,
Mme Germaine THILL-DITSCH, tél.: 478-4276, e-mail: germaine.thill@statec.etat.lu

La structure des salariés au Luxembourg



A l'occasion de la célébration de la fête du travail et l'accord de la Tripartite du 28 avril 2006, le STATEC publie un bref aperçu sur la structure des salariés au Luxembourg. Les statistiques se basent sur les affiliations à la Sécurité sociale luxembourgeoise et comprennent les frontaliers travaillant sur le territoire du Grand-Duché, mais ne couvrent pas les fonctionnaires et agents occupés auprès des Institutions internationales. Les données se réfèrent à la fin du mois de mars 2005. Il faut ajouter, du point de vue méthodologique, que l'unité d'observation est le contrat de travail et qu'un salarié affilié n'est compté qu'une fois, même s'il possède des contrats différents auprès de plusieurs employeurs.

Fin mars 2005, le nombre de salariés s'élève à 287.419 unités, dont 43,8 % sont des ouvriers, 47,9 % des employés privés et 8,4 % des fonctionnaires, employés publics ou communaux.

Considérons d'abord uniquement les ouvriers et les employés privés. Un cinquième des ouvriers travaille dans la Construction (21 %),

18 % dans l'industrie manufacturière. Le commerce, réparations automobile et d'articles domestiques, l'immobilier, location et services aux entreprises, les transports et communication ainsi que les hôtels et restaurants occupent, respectivement, à peu près un dixième de l'ensemble des ouvriers. Environ 7 % des ouvriers sont occupés dans le secteur de l'Administration publique.

Presque un quart des employés privés travaille dans le secteur de l'intermédiation financière. Un cinquième est actif dans le secteur de l'immobilier, location et services aux entreprises et un sixième d'entre eux est occupé dans le secteur «Commerce, réparations automobile et d'articles domestiques». La «Santé et action sociale» ainsi que les «Industries manufacturières» occupent respectivement 10,3 % et 8,3 % de l'ensemble des employés privés.

Si on considère l'ensemble des salariés (ouvriers et employés privés), on constate que les ouvriers dominent presque exclusivement dans les secteurs des Services domestiques (99 %), des Hôtels et restaurants (87 %), de la Construction (84 %), de l'agriculture, chasse, sylviculture, pêche, aquaculture (83 %) et de l'extraction de produits énergétiques et non énergétiques (76 %).

Il y a surtout des salariés ayant le statut d'employé privé dans les secteurs d'Activités financières (99 %), Education (92 %), Production et

distribution d'électricité, de gaz et d'eau (79 %) et Santé et action sociale (71 %).

La population ouvrière est légèrement plus âgée que celle des employés privés, ceci vaut aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Du côté des employés privés, ce sont les salariées qui sont plus jeunes que leurs homologues masculins.

Si l'on considère maintenant les trois statuts (ouvriers, employés privés et fonctionnaires/employés publics/communaux), une ventilation des salariés par statut, pays de résidence et nationalité, montre que les résidents étrangers travaillent en majorité comme «ouvrier» (60 %). Du côté des frontaliers, les employés privés sont les plus nombreux (53 %). Chez les autochtones, ce sont les employés privés qui dominent (49 %), suivis des salariés de statut «ouvrier» (26 %) et «fonctionnaire, employés publics/communaux /CFL» (25 %).

En limitant notre point de vue aux seuls salariés résidant et travaillant au Luxembourg, il apparaît que nos concitoyens portugais, les «Non UE25» et ceux issus des Nouveaux Etats Membres (NEM) travaillent notamment comme ouvriers.

La situation est différente du côté des autochtones, des Italiens, des Français et des résidents étrangers issus d'un des autres pays de l'UE15: chez eux, ce sont les employés privés qui sont majoritaires. ■

Pour en savoir plus: STATEC, Unité B2 «Emploi»,
Mme Simone CASALI, tél.: 478-4218, e-mail: simone.casali@statec.etat.lu

L'inflation recule légèrement à 2,9 %

Au mois d'avril, l'indice des prix à la consommation (IPCN), établi par le STATEC, a connu une progression sensible de +0,30 %.

L'indice se chiffre à 102,63 points au 1.4.2006 (base 100 en 2005).

La forte progression de l'indice est exclusivement due aux prix pétroliers, qui ont repris leur mouvement ascensionnel après une courte période de répit en marquant en moyenne du 1^{er} mars au 1^{er} avril une hausse substantielle de +3,72 %. Avec +0,09 %, la progression mensuelle des prix de l'ensemble des autres biens et services a en effet été très faible.

Le taux d'inflation sur douze mois, qui s'était sérieusement détérioré depuis la fin de l'année 2005 en passant de 2,48 % en décembre à 2,98 % en mars, a été légèrement en retrait à 2,93 % en avril.

Malgré l'absence de tendances inflationnistes plus générales au mois d'avril, le taux sur douze mois de l'inflation sous-jacente, qui avait atteint 2,2 % en mars, ne s'est que légèrement amélioré en passant à 2,1 %.

L'indice rattaché à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 700,66 points. La moyenne semestrielle atteint 693,71 points au 1.4.2006.

L'évolution de l'indice général au 1^{er} avril 2006 (+0,31 point) résulte essentiellement de forts impacts à la hausse des divisions touchées par le nouveau renchérissement des produits pétroliers, à savoir «Transports» (+0,17 point) et «Logement, eau, électricité et combustibles» (+0,10 point). Se sont ajoutées des incidences à la hausse faibles des divisions «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0,03 point) et «Biens et services divers» (+0,02 point). Les seuls apports à la baisse à mentionner sont ceux des divisions «Loisirs, spectacles et culture» (-0,02 point) et «Boissons alcoolisées et tabac» (-0,01 point). Les apports à l'évolution de l'indice en provenance des six autres divisions ont été de l'ordre de +0,01 point ou ont été imperceptibles.

Outre les produits pétroliers, les hausses de prix les plus en vue ont concerné des biens et services d'une importance assez limitée, comme les poissons frais (+8,2 %), le transport fluvial (+7,8 %), certaines huiles alimentaires (+4,6 %), la bijouterie (+3,5 %), les fruits surgelés ou en conserve (+3,3 %), etc.. Du côté des produits pétroliers, les mouvements les plus prononcés ont été ceux du gasoil chauffage (+5,2 %), de l'essence (+4,6 %) et du diesel (+2,3 %).

Comme le mois précédent, la seule baisse de prix d'importance a été celle des fleurs de coupe, dont les prix ont accusé un recul saisonnier de 6,4 % par rapport à mars; des reculs de prix d'une certaine envergure ont encore été constatés pour les tourtes, quiches et pizzas (-3,5 %), les confitures (-3,0 %),

a) Taux de variation des indices de groupe

	avril 2006/ avril 2005	avril 2006/ mars 2006
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 1,88 %	+ 0,23 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 1,17 %	- 0,21 %
Articles d'habillement et chaussures	+ 0,57 %	+ 0,10 %
Logement, eau, électricité et combustibles	+ 6,51 %	+ 0,81 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 1,76 %	+ 0,08 %
Santé	+ 4,82 %	+ 0,38 %
Transports	+ 3,96 %	+ 0,81 %
Communications	- 2,46 %	- 0,16 %
Loisirs, spectacles et culture	+ 1,72 %	- 0,15 %
Enseignement	+ 5,01 %	-
Hôtels, cafés, restaurants	+ 3,72 %	+ 0,03 %
Biens et services divers	+ 2,84 %	+ 0,14 %
Indice général	+ 2,93 %	+ 0,30 %

Principales incidences sur l'indice général par catégorie de biens et services (exprimées en points indiciaires – base 100 en 2005 – par rapport au mois précédent)

en hausse		en baisse	
Essence (pondération 19,1)	+ 0,12 p.	Fleurs de coupe (pondération 2,9)	- 0,03 p.
Gasoil chauffage (pondération 10,2)	+ 0,07 p.		
Diesel (pondération 7,6)	+ 0,02 p.		

le linge de corps pour enfants et les pommes de terre (-2,7 %).

L'indice au 1^{er} mai sera publié le 7 juin, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. ■

Pour en savoir plus: STATEC, Unité B1

«Indice des prix à la consommation»,

M. Ernest ROBERT, tél.: 478-4266, e-mail: ernest.robert@statec.etat.lu

STATEC

Croissance de l'emploi salarié intérieur:

3,2 % en 2005
contre 2,6 % en 2004

Le STATEC vient de publier l'emploi salarié intérieur dans la série L des indicateurs rapides. Cet indicateur est calculé sur la base des salariés affiliés à la Sécurité sociale luxembourgeoise.

En 2005, l'emploi salarié intérieur (incluant les frontaliers mais excluant les fonctionnaires des institutions internationales et les résidents au Luxembourg travaillant à l'étranger) a connu une forte accélération de la croissance. Le taux de croissance passe, en moyenne annuelle, de 2,6 % en 2004 à 3,2 % en 2005 (2,0 % en 2003). Alors qu'en 2004, le nombre moyen annuel de salariés s'élevait

à 281.294, il atteint 290.419 l'année d'après.

La croissance du nombre de salariés est restée nettement plus importante chez les salariés frontaliers (5,7 %) que chez les résidents (1,0 %). Elle est particulièrement dynamique chez les frontaliers venant d'Allemagne (10,1 %). Le taux d'accroissement est de 4,7 % pour les frontaliers venant de France et de 4,4 % pour leurs collègues belges.

En 2005, l'emploi salarié féminin continue de se développer plus rapidement (3,6 %) que l'emploi salarié masculin (3,0 %), que ce soit au niveau des résidents ou des frontaliers.

Fin décembre 2005, la structure de l'emploi salarié (291.919 personnes) se présente comme suit:

Structure de l'emploi (déc. 2005)

Proportion de femmes:	37,9 %
Proportion de frontaliers:	40,9 %
Ventilation des frontaliers par pays de résidence:	
Allemagne	22,6 %
Belgique	26,8 %
France	50,6 %

A cette date, presque 41 % des salariés (soit 119.383 personnes) travaillant au Grand-Duché sont des frontaliers, dont 50,6 % habitent en France, 26,8 % en Belgique et 22,6 % en Allemagne. ■

Taux de variation annuel moyen		2005/2004	2004/2003
Emploi salarié total:	Ensemble	3,2 %	2,6 %
	Femmes	3,6 %	2,8 %
	Hommes	3,0 %	2,5 %
Résidents:	Ensemble	1,6 %	1,3 %
	Femmes	2,4 %	2,1 %
	Hommes	1,0 %	0,7 %
Frontaliers:	Ensemble	5,8 %	4,7 %
	Femmes	6,0 %	4,2 %
	Hommes	5,7 %	4,9 %

Pour en savoir plus:

STATEC, Unité B2

«Emploi Contact:

Simone CASALI»,

tél.: 478-4218,

e-mail:

simone.casali@statec.etat.lu

L'Annuaire statistique 2005 vient de paraître

Le STATEC vient de publier l'édition 2005 de son Annuaire statistique qui se présente dans un nouveau «look» visant à rendre plus convivial cet ouvrage qui se veut être la référence en matière de données économiques et sociales.

Format plus condensé, présentation plus homogène!

Le nouveau format 18,5 x 25,5 cm avec couverture flexible rend l'ouvrage plus maniable.

La nouvelle structure thématique suit celle du portail des statistiques du Luxembourg sur Internet (www.statistiques.lu).

Les tableaux, graphiques et notes méthodologiques sont présentés de manière plus homogène. Les tableaux contiennent, en principe, des séries chronologiques contenant les années 1980, 1990 ainsi que les six dernières années disponibles dont l'année 2004.

Tous les tableaux de l'Annuaire, et bien d'autres, sont disponibles également sur le portail des statistiques qui complète et actualise la version papier.

L'Annuaire statistique 2005 contient 447 tableaux ainsi que 43 cartes et graphiques sur 522 pages, regroupées en cinq thèmes:

1. Territoire et environnement
2. Population et emploi
3. Entreprises
4. Economie et finances
5. Vie sociale.

Pour servir au mieux aussi bien le grand public que les décideurs politiques, les acteurs économiques, les chercheurs et étudiants etc., l'annuaire statistique ne comprend pas que les données statistiques établies

par le STATEC mais aussi une multitude de données récoltées ou produites par les autres organismes fai-

sant partie du système statistique luxembourgeois (ministères, administrations, ONG etc.). ■

La publication imprimée est disponible au STATEC
b.p 304, L-2013 Luxembourg,
tél.: 478-4219, fax: 26 20 19 02,
e-mail: info@statec.etat.lu au prix de 29.- EUR
(frais d'expédition non compris) et en librairie.



***Nous protégeons ce
que vous avez de plus précieux
dans votre entreprise.***

Systèmes de protection d'intrusion et de détection d'incendie pour particuliers, sociétés et collectivités. Demandez un devis gratuit au 406406-1.

On a tous besoin d'être bien protégés.

www.electrosecurity.lu

ElectroSecurity
Systèmes de Protection Professionnels

Projets de loi soumis pour avis

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-330.

■ **Ministère de la Santé**

Projet de règlement ministériel portant adaptation au progrès technique des annexes II et III du règlement grand-ducal modifié du 30 juillet 1994 relatif aux produits cosmétiques. (3045MCH)

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant:

- le règlement grand-ducal modifié du 15 décembre 1992 relatif à la mise sur le marché des médicaments,
- le règlement grand-ducal modifié du 15 janvier 1993 relatif à la mise sur le marché des médicaments vétérinaires,
- le règlement grand-ducal du 19 novembre 2004 concernant la fabrication de médicaments, les bonnes pratiques de fabrication de médicaments et les bonnes pratiques de fabrication de médicaments expérimentaux à usage humain. (3048MCH)

Projet de loi relatif aux soins palliatifs, à la directive anticipée et à l'accompagnement en fin de vie et modifiant:

1. le Code des assurances sociales;
2. la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice

des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire;

3. la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat;
4. la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux. (3053AFR)

■ **Ministère des Transports**

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 26 octobre 2001 déterminant les attributions, la composition et le mode de fonctionnement du comité national de sûreté de l'aviation civile. (3047BJE)

■ **Ministère du Travail et de l'Emploi**

Projet de loi portant modification:

- de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel;
- des articles 5 paragraphe (1) lettre a); 9 paragraphe (1) lettre a) et 12 de la loi du 30 mai 2005 concernant la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques et
- de l'article 23 paragraphe (2) points 1. et 2. de la loi du 8 juin 2004 sur la liberté d'expression dans les médias. (3046AFR)

Amendements au projet de loi complétant le statut de la Société

Européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs. (2911bisBJO)

■ **Ministre des Affaires Etrangères et de l'Immigration**

Projet de loi portant:

1. transposition – de la directive 2001/40/CE du Conseil de l'Union européenne du 28 mai 2001 relative à la reconnaissance mutuelle des décisions d'éloignement des ressortissants de pays tiers; – de la directive 2001/51/CE du Conseil de l'Union européenne du 28 juin 2001 visant à compléter les dispositions de l'article 26 de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985; – de la directive 2002/90/CE du Conseil de l'Union européenne du 28 novembre 2002 définissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers; – de la directive 2004/82/CE du Conseil du 29 avril 2004 concernant l'obligation pour les transporteurs de communiquer les données relatives aux passagers;
2. modification de la loi modifiée du 28 mars 1972 concernant
 1. l'entrée et le séjour des étrangers;
 2. le contrôle médical des étrangers;
 3. l'emploi de la main d'œuvre étrangère. (3049DAN)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 12 mai 1972 déterminant les

à la **Chambre de Commerce**

mesures applicables pour l'emploi des travailleurs étrangers sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, tel qu'il a été modifié par la suite. (3050DAN)

■ **Ministère de l'Environnement**

Projet de règlement grand-ducal portant certaines modalités d'application du règlement (CE) no 166/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 janvier 2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, et modi-

fiant les directives 91/689/CEE et 96/61/CE du Conseil. (3051MCH)

■ **Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle**

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 1er juillet 1997 fixant le programme et les modalités d'organisation des cours et des examens menant au brevet de maîtrise dans le secteur de l'artisanat. (3054JJE/KJE)

■ **Ministère de la Sécurité Sociale**

Projet de loi modifiant les articles 61 et 65 du Code des assurances sociales. (3052TCA)

Fiscalité

Nouvelles **dispositions fiscales**

Convention Grand-Duché de Luxembourg – République de Lettonie

Par loi du 27 mars 2006, la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Lettonie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et le Protocole y relatif, signés à Luxembourg le 14 juin 2004, ont été approuvés.

Le texte intégral est reproduit au Mémorial A – N° 64 du 12 avril 2006, page 1286.
(www.legilux.public.lu)

Convention Grand-Duché de Luxembourg – République de Lituanie

Par loi du 27 mars 2006, la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République de Lituanie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et le Protocole y relatif, signés à Bruxelles, le 22 novembre 2004, ont été approuvés.

Le texte intégral est reproduit au Mémorial A – N° 65 du 12 avril 2006, page 1300.
(www.legilux.public.lu)

Lancement du site web du Réseau européen de la concurrence



Le Réseau européen de la concurrence – qui rassemble la Commission européenne et les autorités nationales de concurrence de l'UE – vient d'ouvrir un site web qui fournit aux entreprises, à leurs conseils et aux citoyens des informations sur l'application du droit de la concurrence, des rapports annuels et des documents explicatifs sur le Réseau. Le site web du REC constituera notamment un point d'accès unique aux communiqués de presse en provenance de toutes

les autorités nationales de concurrence et de la Commission.

Le Réseau européen de la concurrence (REC) est l'enceinte dans laquelle coopèrent les autorités de concurrence des États membres et la Commission européenne en vue de l'application des règles de concurrence aux pratiques restrictives et aux abus de position dominante, conformément au règlement n° 1/2003. En vertu de ce règlement, les autorités nationales sont tenues, depuis le 1^{er} mai 2004, d'appliquer l'article 81 du traité CE dans les cas où elles appliquent le droit national de la concurrence à des ententes ou pratiques concertées susceptibles d'affecter les échanges entre les États membres, et d'appliquer l'article 82 du traité CE dans les cas où elles appliquent le droit national de la concurrence à des abus prohibés par l'article 82. En outre, le règlement n° 1/2003 prévoit la mise en place de mécanismes de coopération étroite entre les diverses autorités de concurrence de l'Union européenne. Le REC leur permettra d'échanger des informations sur les nouvelles affaires et décisions, de se prêter main forte dans le cadre d'enquêtes et de discuter de questions d'intérêt commun.

L'existence du REC facilite l'échange de meilleures pratiques

et contribue à assurer une application cohérente du droit de la concurrence communautaire dans les affaires revêtant une dimension transfrontalière auxquelles s'appliquent les articles 81 et 82 du traité CE.

Depuis le 1^{er} mai 2004 (date d'entrée en vigueur du règlement n° 1/2003 modernisant l'application des règles antitrust) les participants au REC ont ouvert 529 enquêtes antitrust dans des affaires où les échanges entre États membres étaient affectés. Le site web du REC permet maintenant de disposer de chiffres régulièrement actualisés et d'autres informations. Les visiteurs auront également la possibilité de télécharger les rapports d'activité les plus récents de chaque autorité et de consulter leurs communiqués de presse, tout cela par le truchement d'un point d'accès unique aux informations. Une liste des questions les plus fréquemment posées est également disponible. Le site est hébergé sur le site web de la DG Concurrence de la Commission sous: http://europa.eu.int/comm/competition/antitrust/ecn/ecn_home.html

*(Communiqué par la
Représentation permanente de
la Commission européenne au
Luxembourg) ■*



Forfait National Illimité

j'appelle sans compter !

- Tous vos appels nationaux de fixe P&T vers tous les fixes
- Forfait valable 24h/24 et 7j/7
- Disponible sur ligne analogique ou ISDN de base

Offre de
lancement

15€ TTC
/mois*
jusqu'au 31/10/06

Forfait National Illimité

Votre budget téléphonique maîtrisé



Le Commerce de



détail alimentaire



Dans les métiers de la bouche, les grands distributeurs côtoient les petits magasins spécialisés. Au Luxembourg, le secteur de l'alimentation reste également très segmenté et diversifié. Dans ce numéro du Merkur, Norbert Friob dresse pour nos lecteurs le tableau du commerce de détail alimentaire.

Le commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé regroupe ceux faisant plus de la moitié de leur chiffre d'affaires dans l'une des huit gammes de produits alimentaires.

■ **Les différentes gammes de produits alimentaires sont:**

- les fruits et les légumes frais;
- le pain, la pâtisserie et la confiserie;
- les viandes et les produits à base de viande;
- les produits laitiers;
- les poissons, les crustacés et mollusques;
- le tabac et les cigarettes;
- les boissons;
- l'épicerie et divers.

Il faut remarquer que le tabac et les cigarettes ne sont pas des produits alimentaires, mais que ces produits sont habituellement vendus via les mêmes circuits.

La distribution alimentaire domine largement le paysage commercial. Elle souffre néanmoins de la concurrence dans le budget des ménages, des achats d'équipements domestiques et de loisirs.

Au Luxembourg, comme dans la majorité des pays européens, l'essentiel des ventes du secteur alimentaire est assuré par des moyennes et grandes surfaces.

Aux chaînes dominantes, CACTUS, le groupe CORAMATCH et AUCHAN, sont venus s'ajouter DELHAIZE avec des magasins exploités en propre



et par des adhérents ainsi que des discounters comme ALDI et LIDL. Les magasins discounts offrent un assortiment limité de produits dans un environnement relativement peu recherché, mais à des prix très compétitifs.

Le concept repose sur la vente de produits de base, essentiellement alimentaires, sous-marques de distributeur exclusivement, ou presque, et dans une gamme de choix limitée à une ou deux références, au prix le plus bas. Le prix de vente le plus bas est obtenu par une politique de sélection des fabricants ayant la capacité de fournir en grosses quantités des produits de qualité basique mais constante sur l'année, au prix le plus bas possible (grâce à une prévision des commandes sur un an et des engagements pluriannuels) et par l'absence d'investissement dans l'aménagement du magasin, la présentation des produits, etc. et l'emploi d'un personnel en nombre réduit. Pour plus de détail, voir l'ouvrage «PARLONS COMMERCE!»

Pour être complet, il faut rappeler que les shops des stations service (voir Merkur n° 5 et 6/2005) remplissent de plus en plus le rôle de magasins de proximité et leur succès est croissant.

■ 7 – ELEVEN

Le groupe japonais propriétaire de la plus grande chaîne de magasins de proximité aux USA vient, après le rachat de MILLENIUM RETAILING, de se positionner comme n° 5 mondial de la distribution avec un chiffre d'affaires de 34 milliards d'euros.

A défaut de chiffres précis, l'on estime qu'un quart du commerce alimentaire reste aux mains de détaillants pour l'essentiel issus du

secteur artisanal. Les petits commerces du type épicerie ont pratiquement disparu.

Face au rouleau compresseur de la grande distribution, le commerce indépendant peut vivre et prospérer grâce à l'excellence dans la spécialité choisie et exercée et grâce à la proximité du client. Ce qui les distinguera de plus en plus, c'est précisément la faculté de répondre chacun au mieux de ses talents aux attentes très spécifiques du marché. Leur dénominateur commun restera la compétence, le professionnalisme accru. Les artisans doivent se persuader que le service, l'accueil, l'imagination, la créativité restent et resteront toujours leur apanage.

La réussite demande imagination, créativité mais surtout une parfaite connaissance du marché: les grands groupes du commerce associé ou intégré, vendant en masse, ont besoin de s'appuyer sur des bases de données concernant les consommateurs pour appréhender tant la personnalité de leurs clients que leurs attentes. Il n'en va pas de même pour ces «indépendants» qui possèdent une parfaite connaissance de leur clientèle et des évolutions en temps réel de ses attentes.

Ainsi, dans des unités de temps évidentes, d'action et de lieu, le commerçant indépendant, parce qu'indépendant, peut imaginer, décider, proposer, analyser et persévérer dans le domaine du lancement de service et de produits nouveaux. Il peut à tout moment faire évoluer sa force de frappe, son action commerciale, toujours en fonction du comportement de ses clients. Le commerce indépendant reste le grand spécialiste du sur-mesure authentique. Il peut mieux que quiconque répondre

aux trois clés conjointes de la réussite du commerce de contact: un marché, un site, un homme.

Outre une présence à travers le pays et à proximité des clients, les petites et moyennes entreprises commerciales et artisanales sont des éléments importants et irremplaçables de la promotion sociale.

Ces constats laissent à penser qu'au cours des prochaines années, le paysage du monde du commerce devrait se rééquilibrer harmonieusement entre le grand commerce intégré et le commerce indépendant en réseau associé, sachant que l'essentiel de l'avenir de ce dernier passe par sa disponibilité, sa spécialisation. Encore une fois, toutes les formes de commerce ne devront leur pérennité qu'à leur organisation. Il ne faudra pas oublier la formation qui sera de plus en plus orientée vers le marketing et la vente.

Ce sont également les boulangeries et autres commerces de bouche qui sont en train d'évoluer et de devenir les rois du «Snacking» avec des sandwicheries et autres offres qui font concurrence au fast-food.

L'ensemble du commerce alimentaire doit s'adapter au nouveau style de vie des ménages qui consomment de plus en plus de repas rapides et de plats préparés. A l'avenir, la traçabilité, la santé, la sécurité, le goût, l'environnement et le développement de la vente de produits éthiques et de produits du terroir auront une influence croissante dans la vente des produits alimentaires.

■ Les charcuteries et les traiteurs

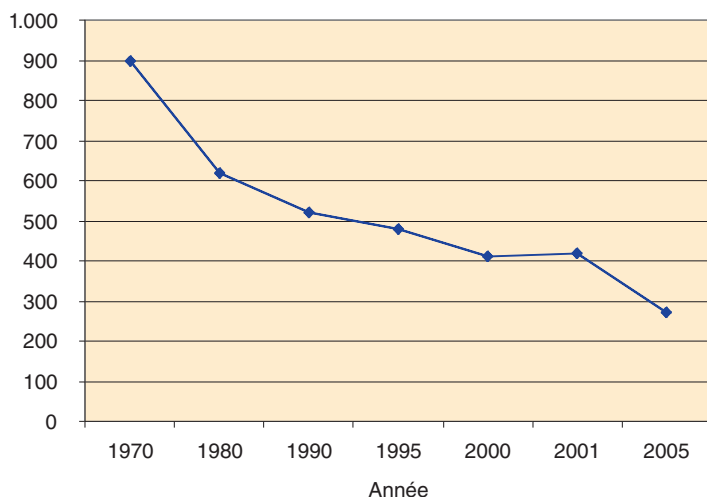
Les commerces alimentaires liés aux métiers de l'alimentation sont touchés par le phénomène de la concentration caractérisée par la diminution du nombre des entreprises et parallèlement à une augmentation des parts de marché des entreprises restantes.

Les chiffres repris ci-après provenant de la Chambre des Métiers comprennent les commerces intégrés à la grande distribution qui couvrent une part importante du marché.

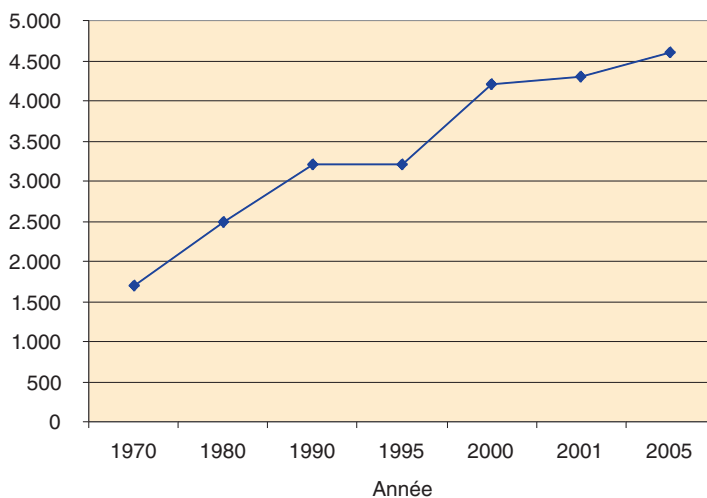
Le secteur se compose aujourd'hui de 273 entreprises occupant plus de 4.500 personnes contre 465 en 1990 avec 3.199 salariés. Outre les exigences de la clientèle

en matière de qualité et de prix, les commerces sont confrontés à des législations de plus en plus contraignantes en matière d'hygiène, de traçabilité, de déchets, d'emballages et d'étiquetage qui font que les petites entreprises artisanales ont de plus en plus de difficultés à faire face aux problèmes financiers et aux contraintes administratives qu'ils se voient imposées.

Graphique 1:
Alimentation: nombre d'entreprises



Graphique 2:
Alimentation: nombre d'employés



Cela explique en partie la disparition de nombreuses entreprises et l'augmentation de la taille des entreprises restantes qui évoluent

souvent vers une production industrialisée.

Il faut cependant remarquer que les législations communau-



taires souvent invoquées par nos autorités pour justifier des contraintes sont à juste titre jugées excessives et insupportables pour de nombreuses entreprises, surtout si l'on compare la manière dont les mêmes législations sont appliquées chez certains de nos voisins. De plus, ces réglementations encouragent la standardisation et tuent la créativité et la diversité appréciée par la clientèle.

■ Les boulangeries et pâtisseries

Ce type de commerce est celui qui est le plus intensément fréquenté. La distribution des produits de la boulangerie a considérablement changé au cours des dernières années. De 383 en 1970, le nombre de boulangeries est passé à 85 en 2005. La vente du pain est assurée principalement par trois canaux de distribution.

- Les grandes surfaces alimentaires souvent approvisionnées par des boulangeries industrielles;
- Les boulangeries traditionnelles dont certaines ont créé un réseau de filiales;
- Les stations-service.

La production industrielle de surgelés a en partie été à la base de l'évolution en cours.



Boulangers						
	1985	1990	1995	2000	2002	2003
Nombre d'entreprises	243	211	186	133	127	121
% d'entreprises (≤ 25 salariés)	56	42	34	28	27	29
% d'entreprises (> 25 salariés)	44	58	66	72	73	71

Source: Chambre des Métiers

Le pain reste un aliment incontournable de la consommation alimentaire. Le bon pain est encore souvent mangé par gourmandise ce qui motive parfois des longs déplacements pour des achats au lieu de la recherche de la proximité. La progression des ventes dans les grandes surfaces et les shops des stations-service est surtout portée par le dynamisme des produits semi-finis et du préemballé. Le succès de certains commerces est dû au fait qu'à partir d'un marché en apparence banalisé, ils ont su, en prenant compte des attentes du consommateur, tirer le marché vers le haut avec une offre plus étoffée et plus sophistiquée. Les nouvelles technologies du précuit en boulangerie et des surgelés en

viennoiseries ont permis d'offrir du pain frais à tout moment de la journée et d'optimiser l'offre.

Certains adeptes de la culture bio sont partisans de l'odeur du pain chaud au réveil. Ils ont adopté la machine à pain programmable. Ce marché développé aux USA reste marginal en Europe car le pain fabriqué ne correspond pas aux standards de qualité des Européens.

Pendant longtemps, la consommation de pain n'a cessé de baisser. Ce sont les meuniers qui en Europe ont réinventé le pain avec comme ambition de le faire adopter par les consommateurs tout en incitant les boulangers à adopter de nouvelles méthodes de travail. Le résultat est qu'en bout de chaîne le consommateur moderne

achète du pain de tradition et de qualité plus cher que le pain standard au prix de vente longtemps contrôlé. En Europe, les meuniers et souvent les céréaliers ont uni leurs efforts pour aboutir aux résultats que nous connaissons. A l'échelle luxembourgeoise, les succès de PANELUX dont l'un des associés est «les Moulins» de Kleinbettingen n'est pas étranger à l'apparition des recettes éprouvées à l'étranger.

En France, les grands meuniers sont à l'origine des succès de marques CAMPAILLETTE, BAGUEPI.

Par ailleurs, la fabrication à l'ancienne et le marketing sont à la base de la fortune de grands boulangers. Le pionnier, Lionel Poillane, dont le pain est vendu dans ses 22 boulangeries avec un chiffre d'affaires de l'ordre d'un million d'euros par magasin est vendu au Luxembourg par KAEM-PFF-KOHLER. Francis Holder, avec l'enseigne PAUL réalise un chiffre d'affaires de 216 millions d'euros avec 300 boutiques dans le monde. En plus modeste, la boulangerie BOCK à Luxembourg applique des recettes similaires.



PANELUX

Avec les enseignes FISCHER et BAKES, PANELUX exploite 63 magasins au Luxembourg, quatre en France et huit en Allemagne. De plus, 25 boulangeries mobiles sillonnent les routes du Luxembourg. Pour faire face à la demande, PANELUX utilise 50 tonnes de farine par jour et emploie 430 personnes à la production et 480 à la vente. Le chiffre d'affaires consolidé de 2005 est estimé à plus de 52 millions d'euros.

■ D'autres acteurs importants sont:

- **COMET S.A.** à Leudelange qui, avec sa marque **SCHWAN**, fournit surtout la grande distribution et ne dispose pas de magasin sous enseigne propre;
- **MOSELA** à Wasserbillig exploite un seul magasin mais fournit ses productions à de nombreux points de vente et collectivités;

- **JOS & JEAN-MARIE** avec 11 magasins;
- **PRIMAVERA** avec 8 magasins.

Le boulanger, pâtissier, confiseur et glacier **SCHUMACHER** à Wormeldange a une activité diversifiée y compris le traiteur. Il commercialise sa production dans ses propres magasins qui sont au nombre de 11. Il a notamment repris plusieurs magasins de la boulangerie **GEISEN** qui a réduit ses points de ventes à deux.

La **TABLE DU PAIN** avec quatre magasins a également intégré la petite restauration et la vente de différents produits d'épicerie fine à son programme.

Pour les grands pâtisseries, confiseurs et glaciers comme **NAMUR** et **OBERWEIS**, le pain ne constitue qu'une petite partie de la production et de la vente.

NAMUR

Créé en 1863, l'entreprise familiale **NAMUR** exploite

cinq magasins au Luxembourg et depuis peu, un magasin à Metz. L'entreprise occupe 150 personnes et termine la construction de nouveaux ateliers à Hamm.

Le complexe est complété par des locaux pour la restauration et des salles pour réceptions et banquets.

OBERWEIS

L'entreprise familiale, occupe 230 collaborateurs dont 60 pâtisseries et huit boulangers. Avec un site de production et de vente à la Cloche d'Or, **OBERWEIS** exploite cinq magasins et des salons de consommation avec restauration.

Cette évolution correspond à celle de nombreuses entreprises qui outre leurs activités de base évoluent vers une offre allant de la production et vente des produits de base jusqu'à l'organisation de banquets en passant par les plats préparés et activités de traiteur.

(à suivre) ■

Kompetenz im Hallenbau

Wir von Brüninghoff planen und bauen seit beinahe 30 Jahren für die unterschiedlichsten Branchen in Deutschland. Das heißt: 30 Jahre tägliche Problemlösung, Planungsleistung, Fertigungskompetenz in Holzleim-, Stahl- und Fertigbetonbauweise, Bauleitung und Projektmanagement. In diesen Jahren wurden Bauvorhaben für Industrie und Gewerbe sowie Sportstätten und landwirtschaftliche Gebäude erfolgreich geplant und bis zur schlüsselfertigen Übergabe begleitet.

Für uns ist eine Planung nur gut, wenn die gewählten Baustoffe aus Holz, Stahl oder Stahlbeton, die Konstruktion und die Funktionalität auf lange Sicht den Erwartungen unserer Bauherren entsprechen. Die Basis dafür ist eine ausreichende Planungstiefe. Wir planen nicht nur wirtschaftlich im Sinne einer sparsamen Verwendung von Baumaterialien oder optimierter Grundrisse, sondern denken auch an die späteren Betriebskosten der Projekte. Eine kurze Bauzeit durch präzise Ausführungsplanung,

perfekte CAD-Planung des Objektes, hohe Vorfertigung von Fertigteilen und Bauelementen, Herstellung auf modernsten CNC-Fertigungsanlagen im eigenen Betrieb, die umfassende Bauleitung sowie permanente Kostenverfolgung und Kontrolle aller Arbeitsabläufe während der gesamten Realisierungsmaßnahme sind für uns wesentliche Maßnahmen für einen wirtschaftlichen Bauverlauf und eine reibungslose Montage. Das ergibt die Sicherheit für den schlüsselfertigen Hallenbau.

Auf uns kann man sich verlassen. Bei uns kommt alles aus einer Hand. Nahezu 200 kompetente Mitarbeiter in allen Bereichen engagieren sich für Sie. Und wir wissen, worum es geht und worüber wir sprechen. Das alles macht uns zu kompetenten Partnern im Hallenbau.

Unser Ziel ist es, Ihr Vertrauen zu gewinnen.



Brüninghoff

Holzleimbau
Zimmerei
Beton- und Stahlbau
Fertigbauteile
Schlüsselfertiges Bauen

Industriestraße 14 · D-46359 Heiden/Westfalen · Postfach 11 63 · D-46355 Heiden/Westfalen
Tel. +49 (0) 28 67/97 39-0 · Fax +49 (0) 28 67/97 39-900 · Internet: www.brueninghoff.de · E-Mail: info@brueninghoff.de

Diversité dans l'entreprise: une réponse au handicap et aux autres motifs de discrimination



De g. à dr.:
Mme Schmit,
M. Mullenders,
Mme Eippers
(animatrice),
M. Zeimet et
M. Hentgen

C'est à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale – Journée commémorative du massacre de Sharpeville le 21 mars 1960 en Afrique du Sud – que s'est tenue le 21 mars 2006 à la Chambre des Métiers de Luxembourg la conférence «Diversité dans l'entreprise: une réponse au handicap et aux autres motifs de discrimination», une initiative du Ministère de la Famille et de l'Intégration – Commissariat aux étrangers – en partenariat avec le Ministère du Travail et de l'Emploi, l'UEL «Union des Entreprises Luxembourgeoises», les syndicats OGB-L/DTH «Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg» – Département des Travailleurs Handicapés et LCGB «Lëtzebu-

ger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond». La conférence a été soutenue par le Programme d'Action Communautaire de lutte contre la discrimination 2001-2006*.

Monsieur Paul Reckinger, Vice-Président de l'UEL et Président de la Chambre des Métiers, a souhaité la bienvenue aux quelque 160 participants. Il a encouragé les travaux de la conférence en espérant qu'elle trace des voies pour mettre en place une véritable culture d'entreprise qui s'ouvre à la diversité et fasse fi de toute discrimination quelle qu'elle soit, en faisant prendre conscience aux responsables de leurs obligations envers les personnes discriminées en général et envers les personnes handicapées en particulier. Le chômage, l'insertion respectivement

la réinsertion dans la vie active sont devenus les grands thèmes qui préoccupent les chefs d'entreprises. Les chartes signées par les partenaires sociaux au niveau européen et national sont autant de beaux gestes en faveur des personnes handicapées, encore faut-il passer aux actes. Il appartient donc au monde politique, syndical, associatif de s'investir dans ce domaine sans jamais perdre de vue que l'entreprise a un rôle clé à jouer pour que ces démarches aboutissent.

En sa qualité de Ministre du Travail et de l'Emploi, M. Biltgen a plaidé en faveur d'une politique positive de la part du gouvernement envers les personnes handicapées. Ainsi, des législations existent qui disposent que pour

NOTES

* Pour de plus amples informations voir:

http://europa.eu.int/comm/employment_social/fundamental_rights/index_fr.htm

une entreprise comptant moins de 300 employés, 2 % de l'effectif doivent être des travailleurs handicapés alors que pour des entreprises dépassant le nombre 300 employés, ce taux est porté à 4 %. Ces mesures positives reviennent à une prise en charge par l'Etat du salaire du travailleur handicapé à raison de 40 à 100 % et de 6 jours de congé supplémentaires. Le Ministre a insisté sur l'élément de cohésion sociale que représente le travail pour la personne à capacité de travail réduite qui, plus qu'une simple indemnisation, est un facteur important de valorisation de la personne et de solidarité sur le lieu de travail. Au-delà des mesures actives existantes, le Ministère a décidé d'engager un consultant pour sensibiliser les entreprises à engager des travailleurs handicapés, respectivement des personnes à capacité réduite. Il s'agit de Monsieur René Theissen, Consultant assistant les entreprises à l'embauche de travailleurs handicapés ou de personnes à capacité de travail réduite, Administration du Travail et de l'Emploi – ADEM, 10, rue Bender, L-1229 Luxembourg, tél. 478-5301.

■ Etude sur les discriminations à l'emploi: race, origine ethnique, âge, orientation sexuelle, religion et convictions – rapport au Commissariat du Gouvernement aux Etrangers

M. Sylvain Besch, SeSoPI-CI, et Mme Claudia Hartmann, CEPS, ont présenté les grandes lignes de l'étude exploratoire réalisée à la demande du Commissariat aux Etrangers. Les discriminations rapportées sont dans l'ensemble plutôt rares sur un marché de l'emploi fortement multiculturel et les pratiques discriminatoires sont peu visibles. L'âge apparaît comme le motif de

discrimination le plus systématique. Les motifs race/origine ethnique et nationalité viennent en deuxième position et concernent surtout des non-communautaires, suivi par la nationalité. Même si les cas signalés à propos du handicap sont rares, on place ce motif en haut de l'échelle de discrimination, dû à la taille de la population handicapée. En quatrième position, on trouve le motif religion. Dans cette catégorie, les membres de la communauté musulmane sont les plus fragilisés. En dernier lieu, on trouve l'orientation sexuelle.

Discrimination à l'emploi – version complète: www.ceps.lu

Discrimination à l'emploi – version synthétique: www.cge.etat.lu

■ La législation existante, les aides possibles

Monsieur Jeff Hurt, chargé d'études, chef de service, Administration de l'Emploi – ADEM, a exposé la loi du 12 septembre 2003 relative au revenu des personnes handicapées qui pour-

suit le double objectif de mettre en place un système de rémunération dans les ateliers protégés et de créer un revenu pour les personnes handicapées qui en raison de leur déficience sont dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle. Tant les conditions à remplir pour obtenir la qualité de Travailleur handicapé que les démarches à poursuivre en vue d'une orientation vers le marché du travail ordinaire y sont définies. Parmi les mesures spécifiques à cette loi ont été citées la prise en charge totale ou partielle par l'ADEM des frais de formation, de réadaptation et de rééducation des personnes en question, la participation par l'ADEM de leur salaire (mesures d'intégration et de réintégration professionnelles), la prise en charge des frais relatifs à l'aménagement des postes de travail et des accès au travail ainsi que des frais de transport etc.

Le droit au revenu pour les personnes gravement handicapées est soumis à des conditions spécifiques telles que l'âge, la reconnaissance comme travailleur handicapé, la diminution constatée



Plus de 160 personnes ont pris part à la conférence en faveur de la diversité en entreprise



de la capacité de travail, l'état de santé, la condition de résidence légale, la résidence sur le territoire du Luxembourg (ce qui la distingue du travailleur handicapé), le fait de ne pas avoir accès à un emploi salarié.

Le détail des informations d'ordre plus technique pour l'embauche de travailleurs handicapés et des démarches administratives à envisager peut être consulté sur le site www.adem.public.lu, les textes «Revenu des personnes handicapées – loi du 12 septembre 2003» et «Règlement grand-ducal du 7 octobre 2004» peuvent être téléchargés du site www.legilux.lu

■ Les bonnes pratiques

La Luxembourgeoise – Société anonyme d'assurances

L'humanisme et la performance sont les deux valeurs fondamentales à la base de la culture d'entreprise de la société d'assurances «La Luxembourgeoise». Son Directeur général Monsieur Pit Hentgen a constaté que ce modèle entraîne une forte adhésion de la part du personnel.

Des exemples ont illustré la politique de personnel en place:

- embauche, formation et insertion de jeunes chômeurs
- reclassement en interne de personnes ayant des difficultés d'adaptation aux changements allant de pair avec une spécialisation toujours plus poussée
- gratification en fonction de la situation de famille et l'ancienneté et rejet de l'introduction de la préretraite
- réintégration de personnes ayant subi un accident après une plus ou moins longue absence en lui offrant une flexibilité de ses horaires et en adaptant son poste de travail à ses aptitudes plutôt que d'avoir recours à une mise en retraite invalidité

- encadrement clair et ferme de personnes dépendantes (alcooliques et autres)
- assistance en cas de surendettement

Grâce à son attitude sociale, cette entreprise connaît un très faible taux de rotation qui entraîne une diminution en termes de frais de personnel. L'acceptation de la diversité contribue en outre à rehausser l'image de marque de la société.

Société Electrique de l'Our S.A. – SEO

Monsieur Paul Zeimet, attaché de direction, responsable du service du Personnel et des Affaires juridiques, a relevé que le profil recherché sur le marché de l'emploi étant assez spécifique, plusieurs mois de formation interne sont parfois nécessaires pour rendre une personne pleinement opérationnelle. Le service des ressources humaines considère donc le recrutement comme un investissement et vise une relation de travail à long terme. Cette politique qui vise à garder son personnel permet d'atteindre un taux de rotation du personnel tendant vers zéro.

Le respect de la diversité est un des moyens permettant de créer un bon climat de travail au sein de l'entreprise. Monsieur Zeimet en a voulu pour exemples les 9 personnes handicapées occupées par la SEO qui représentant un nombre largement supérieur au taux minimum légal prévu par la loi: 5 handicapés embauchés avec leur handicap et 4 personnes qui ont été réintégrées dans l'entreprise après avoir été victime d'une invalidité alors qu'elles étaient sous contrat avec l'entreprise.

L'expérience de l'entreprise démontre qu'il est utile de mélanger les équipes suivant les complémentarités des salariés. Le handi-

cap devient invisible une fois les personnes handicapées affectées au bon poste.

Randstad Interim S.A.

Monsieur Jean-Pierre Mullenders, Directeur de Randstad Interim S.A., a décrit son entreprise comme une interface entre les demandeurs d'emploi et les entreprises qui cherchent du personnel temporaire, tout en notant que 40 à 60 % du personnel intérimaire sont par la suite embauchés à durée indéterminée. Ces placements de personnel s'étendent sur le territoire européen, mais également aux Etats-Unis, dans les pays de l'Est, en Turquie etc. «La diversité, nous connaissons», a dit M. Mullenders, en ajoutant, «des cas de discrimination, aussi», quoique très peu au Luxembourg.

L'entreprise rencontre principalement trois types de discriminations par rapport

- à l'origine ethnique, surtout dans le milieu ouvrier,
- au sexe, au niveau des cadres, les entreprises souhaitent éviter d'embaucher des femmes en âge d'avoir un enfant,
- au statut du personnel intérimaire qui est plus souvent rendu responsable d'erreurs commises au sein de l'entreprise utilisatrice.

La réponse de Randstad Interim à ces types de discrimination est double:

- une culture d'entreprise centrée autour de valeurs humaines et humanistes où tout critère de nature discriminatoire est banni d'office. Au contraire, la diversité y est cultivée: par exemple, l'équipe fixe des 30 consultants compte 59 % de femmes et 41 % d'hommes qui représentant ensemble 10 nationalités et parlent 12 langues différentes. Une «orientation vers l'autre» et la «satisfaction simultanée des intérêts légitimes de toutes les

parties concernées» en sont les valeurs motrices;

- la formation des consultants à réagir face à une situation de discrimination: y donner droit reviendrait à se rendre complice, répondre «non» ne résout rien. La solution repose sur le dialogue, la négociation de manière à faire prendre conscience de l'ineptie de critères discriminatoires.

Soludec S.A.

Madame Dominique Schmit, Responsable Ressources humaines de l'entreprise Soludec, a présenté les clés de l'entreprise en terme de gestion sociale qui s'articulent autour

- de la vérification à l'intérieur de l'entreprise si les valeurs sociales sont bien implantées de façon à obtenir des résultats cohérents en matière de politique de personnel,
- du travail avec les délégués syndicaux, «même s'il y a des éclats, au moins on s'est entendu et écouté»,
- la tenue de réunions régulières avec le management sur les problèmes sociaux et leur suivi.

Il y a une véritable reconnaissance mutuelle entre les salariés et l'entreprise. Un exemple d'intégration réussie concerne une jeune femme ingénieure noire qui avait une forte envie de non-invisibilité.

Malgré ces expériences positives, Mme Schmit se heurte à un cas particulier de reclassement interne, le travailleur en question s'étant retrouvé paralégitime après un accident de travail et manifestant une forte volonté de réintégrer l'entreprise. Cet essai de reclassement interne connaît des obstacles de gêne non exprimée tant au niveau des équipes qu'au niveau du management. Mme Schmit propose dans ce cas d'oser de nouvelles approches organisationnelles, de penser «solution» et non «problème» et de partir des compétences.

Allocution de clôture

Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Famille et de l'Intégration, a pour sa part évoqué les rapports récents de l'Observatoire des phénomènes racistes et xénophobes de Vienne (EUMC), de la Commission européenne contre

l'intolérance et la discrimination (ECRI) et du Bureau pour les institutions démocratiques et les Droits de l'Homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui reconfirment que de nombreuses communautés minoritaires sont toujours sujets à différentes formes de racisme et de discrimination raciale. Pour beaucoup d'entre eux la menace raciste a même augmenté.

La Ministre a encore annoncé que l'Union Européenne a déclaré 2007 Année européenne de l'égalité des chances pour tous. Le but de l'année en question réside dans la création d'une nouvelle dynamique et la réalisation d'un nouveau pas en avant au-delà des parties prenantes habituelles en vue d'atteindre un large public. A cette occasion, il s'agira d'alimenter le débat par des réflexions de façon à pouvoir envisager des suites concrètes par rapport à la thématique abordée dans la conférence de ce jour.

Le rapport intégral de la conférence peut être consulté sous la rubrique «communiqués» du site www.uel.lu.



... the new feeling of working

Des idées créatives pour votre aménagement



- bureau
- horeca
- enseignement
- maison de soins

étude ■ conception ■ architecture d'intérieur ■ coordination ■ fourniture ■ installation

Bureau Line Office S.A. 64, rue des Prés L-7333 Steinsel Tél: +352 - 26 45 83 45 Fax: +352 - 26 45 83 55 E-mail: bureauline@op.lu Web: www.bureauline.lu

■ Synthèse de la conférence

Madame Netty Klein, conseillère à l'Union des Entreprises Luxembourgeoises – UEL, a résumé les points forts des différentes interventions entendues lors de cette conférence.

Les entreprises semblent avoir des définitions différentes de la diversité, mais ce qui les rapproche, c'est la volonté de contrecarrer toute forme et tout motif de discrimination dans leur politique de personnel.

La complémentarité est un facteur essentiel dans la politique de recrutement, ces entreprises ayant reconnu les richesses que la diversité leur apporte en termes d'échange et de pro-activité.

Un souci majeur des entreprises entendues lors de la conférence réside dans la valorisation des compétences de leur personnel, valorisation qui augmente la productivité des salariés.

Pour reprendre le grand thème de la conférence « Diversité dans l'entreprise: une réponse au handicap et autres motifs de discrimination », quatre réponses ont pu être dégagées:

- Formation et information

Le dialogue et la négociation sont les clés à la base de ces réponses, l'information s'articulant entre autres autour des capacités des personnes discriminées.

- Intégration et complémentarité

Il s'agit avant tout de se baser sur les compétences des personnes (et non sur leurs incompétences), valeur ajoutée par laquelle on va générer un travail d'ensemble, dans la solidarité et à la satisfaction simultanée de toutes les parties.

- Investissement à long terme

Investir du temps aujourd'hui pour mieux utiliser les compétences et créer une relation de travail à long terme sont autant de garants d'un taux minimal de rotation du personnel. L'acceptation de la diversité rend nécessaire l'introduction de nouvelles approches organisationnelles et de nouvelles procédures au sein de l'entreprise, véritable effort de longue haleine.

- Innovation

La diversité dans l'entreprise n'est possible que si l'on sort des sentiers battus. Il faut thématiser les problèmes sans oublier les performances individuelles, prendre des initiatives inhabituelles, engager de nouvelles approches organisationnelles pour que les exceptions deviennent la règle, pour que les stratégies d'invisibilité n'aient plus de raison d'être. L'image de l'entreprise va se trouver valorisée par la diversité de son personnel et lui permettre d'accéder à un public beaucoup plus large.

En conclusion, Mme Klein a fait appel aux entreprises pour qu'elles passent des bonnes intentions aux actes en leur souhaitant plein succès dans ce parcours de combattant. Elle a terminé en citant Mme Schmit, Soludec: «La diversité, c'est la cause partielle des bons résultats», «Le plus important, c'est la mobilité dans les têtes».

(communiqué par l'UEL) ■

26 avril 2006

Signature d'une convention-cadre entre la FEDIL, le ministère du Travail et de l'Emploi et l'ADEM



© François Aussems/Lëtzebuurger Journal

Dans la suite des discussions ayant eu lieu au sein du Comité de coordination tripartite et sur arrière-fond d'une responsabilité partagée en matière de lutte pour le rétablissement du plein emploi, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, Mariette Scholtus, directeur de l'Administration de l'emploi (ADEM), et Robert Dennewald, vice-président de la FEDIL, ont reconduit, en date du 26 avril 2006, une convention-cadre relative à l'insertion sur le marché du travail de jeunes demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM. Cette convention s'inscrit dans le cadre des engagements pris par les organisations patronales pour relancer parmi leurs membres le recours aux mesures actives en faveur de l'emploi et notamment au stage d'insertion. Ce dernier instrument, qui comprend des périodes alternées de formation pra-

tique et de formation théorique en entreprise, constitue un élément privilégié de la politique de l'emploi dans la mesure où il offre une expectative réelle d'emploi aux jeunes demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans, vu la priorité d'embauche dans l'entreprise réservée aux stagiaires en cas de poste vacant qui correspond à leurs qualifications.

Lors de son discours, le vice-président de la FEDIL, Robert Dennewald, a précisé qu'il s'agit de «relancer les instruments d'emploi connus sous les noms de stages d'insertion et de réinsertion professionnelles. Il s'agit d'informer nos entreprises sur les avantages que présente le recours à ces instruments et de les convaincre à y recourir dans toute la mesure du possible». Selon Robert Dennewald, la FEDIL et ses membres «ont toujours fait preuve de responsabilité sociale», surtout

vis-à-vis des jeunes demandeurs d'emploi. Déjà en 1985, une première convention sur les stages de préparation en entreprise – telle était à l'époque la dénomination de l'instrument en question – fut signée entre le Gouvernement et la FEDIL. Pendant la durée du stage, le stagiaire touche une indemnité correspondant à 80 % du salaire social minimum. 70 % à 75 % des jeunes trouvent ainsi un emploi à l'issue de leur stage. La moitié de cette indemnité est à charge du Fonds pour l'emploi; l'autre moitié est à charge de l'entreprise qui peut également verser une prime de mérite facultative au stagiaire. Le ministre François Biltgen a exprimé le souhait qu'une collaboration plus intense avec les entreprises se solde par une offre d'au moins 1.000 postes de stage d'insertion.

(communiqué par la FEDIL) ■

De g. à dr.:
François
Biltgen,
ministre du
Travail et
de l'Emploi,
Mariette
Scholtus,
directeur de
l'Administra-
tion de
l'emploi
(ADEM), et
Robert
Dennewald,
vice-président
de la FEDIL

Ne cédonons pas au **fatalisme**

Le premier trimestre de l'année 2006 n'a pas contribué à la gloire de l'histoire économique du Luxembourg: en effet, en date du 8 mars dernier, TDK Corporation Tokyo et TDK Recording Media Europe S.A. Luxembourg ont annoncé le retrait de la production de CD et de DVD enregistrables. Quelques jours auparavant, Villeroy & Boch S.à r.l. a fait part de son intention de procéder à des restructurations impliquant une réduction du personnel sur le site luxembourgeois. S'y ajoute la fermeture de la «W.S.A. S.à r.l. – Warehouses Service Agency» à Bettembourg/Dudelange.

Bien que ces décisions de restructuration ou de désinvestissement soient le résultat d'évolutions particulières aux entreprises concernées, elles soulèvent la question de la compétitivité du Luxembourg en tant que terre d'accueil pour des investissements industriels. Le bien-fondé de cette question est encore renforcé par les récentes déclarations du STATEC au sujet de l'évolution des investissements industriels.

En effet, le STATEC vient de constater que l'année 2005 «se caractérise par une forte baisse des investissements industriels, de l'ordre de 25 %. Ce résultat (...) montre en particulier une nette révision à la baisse des dépenses d'investissements en 2005 (...), certains investissements essentiellement dans les industries de biens intermédiaires ont été soit abandonnés, soit différés» (Conjoncture Flash 2/2006).

Plus récemment encore, les résultats issus des enquêtes sur la conjoncture menées par le STATEC font état d'une autre détérioration, à savoir que le senti-

ment initial d'une amélioration attendue de la conjoncture pour le début de 2006 a été contrecarré par une appréciation plutôt négative en ce qui concerne l'activité récente des entreprises issues de certains secteurs industriels.

Certes, il serait faux de mêler dans la discussion sur la compétitivité de notre économie les éléments structurels et conjoncturels ou encore de tirer des conclusions générales des évolutions particulières à certains secteurs. Mais le constat que l'état de santé de notre économie est fragile est un fait. Ce fait est d'ailleurs corroboré et confirmé par de nombreux rapports et études, internationaux et nationaux, réalisés au cours des dernières années. C'est aussi un fait de constater que le secteur industriel, exposé à la concurrence internationale plus que d'autres, est le plus concerné par les restructurations en cours.

Afin de redresser l'état de santé de l'économie et de renverser le mouvement de la désindustrialisation dans le pays, la FEDIL demande au gouvernement de mettre rapidement en œuvre une politique visant à relancer la compétitivité des entreprises, surtout industrielles, afin qu'elles puissent, à l'avenir, poursuivre leurs efforts en faveur de la création de richesse et d'emplois, permettant ainsi au pays de pérenniser ses systèmes sociaux et de maintenir le niveau de vie élevé de ses habitants.

Ce combat, dans l'intérêt d'un redéploiement industriel, doit être mené avec détermination et courage et doit impliquer non seulement ceux qui sont directement engagés dans la politique de développement et de diversification économiques, mais l'ensem-

ble des responsables politiques, au niveau national tout comme au niveau local, et des forces vives de la nation. L'industrie doit rester un pilier fort de l'économie nationale alors qu'elle constitue un important facteur d'intégration sociale et de croissance économique dans la mesure où elle est un important multiplicateur de valeur ajoutée au niveau d'autres secteurs non industriels, notamment l'artisanat et le secteur des services aux entreprises.

Le défi que constituent le redéploiement industriel et le redressement de la compétitivité est de taille. Il n'y a pas recette miracle, pas de panacée, pas de solution facile. Il s'agit d'abord de transposer rapidement, sous l'impulsion directe des décideurs politiques, un certain nombre de propositions de réformes: réforme du système d'éducation et de formation professionnelle, réforme des mécanismes de fonctionnement du marché du travail, réforme du système de l'indexation automatique et intégrale en vue de freiner la croissance trop rapide des salaires, réforme de la politique budgétaire pour retrouver l'équilibre en matière de finances publiques, réforme de la politique sociale par l'application d'une approche plus sélective dans les prestations sociales, réforme administrative dans le sens d'une plus grande responsabilisation des acteurs et d'une simplification des procédures.

Ensuite, il y a lieu de s'attaquer au sentiment de méfiance généralisé, voire de rejet à l'égard de nombre d'activités économiques. Tel a été récemment encore le cas, faut-il le rappeler, avec la déclaration de plusieurs communes visant l'introduction d'une taxe sur les carburants, en compen-

sation des nuisances qui seraient causées par les stations services implantées le long du réseau autoroutier. A vrai dire, ces sentiments souvent alimentés par un amalgame de considérations subjectives d'arrière-cour, de préjugés et de désinformations ne sont pas en ligne avec les discours officiels relatifs au développement de l'esprit entrepreneurial, voire avec les aspirations du pays en matière

de diversification et de croissance économiques, étant donné qu'ils constituent un véritable frein au développement du tissu industriel.

La plupart des constats énumérés ci-dessus ont déjà fait l'objet de discussions, au niveau des acteurs socio-économiques et politiques soucieux de l'avenir du pays. Hélas, les résultats atteints jusqu'ici sont bien médio-

gres. Mais plutôt que de céder à un sentiment de fatalisme devant les défis qui se dressent à l'horizon, la FEDIL estime que le pays devra développer une réelle vision d'avenir relative à son positionnement par rapport à ses compétiteurs économiques en Europe et à l'égard de sa place sur l'échiquier mondial.

(communiqué par la FEDIL) ■

clc

2007: le commerce aux couleurs de la culture

Stagnation, voire recul du chiffre d'affaires, sont des réalités qui affectent une grande partie du secteur du commerce au Luxembourg. Dans ce contexte, la manifestation Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007 constitue à coup sûr une occasion à saisir pour relancer les affaires. Il s'agit en effet d'un événement de grande envergure qui mettra notre pays sous les feux de la rampe pendant toute une année et attirera un nombre accru de visiteurs étrangers. En guise d'exemple, l'année culturelle 1995 avait réuni plus de 1,3 million de personnes aux différentes manifestations. Afin de permettre la mise en place d'actions de promotion structurées du commerce luxembourgeois, la clc

(Confédération luxembourgeoise du commerce) a pris l'initiative de nouer un premier contact avec la Coordination générale de Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007.

Ainsi, le 30 mars dernier, M. Robert Garcia a présenté l'avant-programme de l'année culturelle 2007, ainsi que les possibilités de sponsoring à une cinquantaine de représentants d'entreprises membres de la clc, réunis aux rotondes de Bonnevoie. Cette présentation a aussitôt donné lieu aux premières réflexions pour allier commerce et culture en 2007. Les discussions se sont poursuivies lors d'une réception offerte par la Fortis Banque à l'Espace Royal Montere, où il fut également question de la prochaine mise en place d'un

«Observatoire Banques-Entreprises». L'intérêt de la soirée du 30 mars fut aussi pour les participants de rencontrer des décideurs et chefs d'entreprises issus des différentes fédérations professionnelles patronales regroupées sous l'organisation faitière qu'est la clc. Ce nouveau rendez-vous, baptisé clc networking, se déroulera désormais à intervalles réguliers et comprendra lors de chaque édition une partie informative et une partie consacrée aux rencontres, au-delà des cercles habituels, dans une ambiance décontractée. Les thèmes et les dates des prochains clc networking peuvent être consultés sur www.clc.lu, Rubrique «Calendrier», Chapitre «clc – Evénements».

(communiqué par la clc) ■

concept

INTERIOR DESIGN

www.concept.lu Tel. 26 95 74 44

Fermeture de **Monopol**



La clc déplore la fermeture des magasins Monopol et en conséquence le licenciement des 263 salariés de l'entreprise. Avec cette entreprise familiale, une partie de l'identité du commerce luxembourgeois disparaîtra de notre paysage commercial.

En tant qu'organisation professionnelle du secteur, la clc déploiera tous ses efforts pour aider à réintégrer ces salariés sur le marché de l'emploi. Les premiers

contacts ont d'ores et déjà été pris avec la Direction de Monopol.

Parallèlement, une entrevue entre les syndicats et la clc doit avoir lieu afin de chercher des solutions qui pourraient aboutir dans la réintégration des salariés sur le marché de l'emploi par le biais tant de la création de nouveaux postes de travail que de l'assistance de ces salariés dans leur recherche de postes actuellement vacants dans le secteur.

(communiqué par la clc) ■

Nomination de Robert Dennewald à la **Présidence de la FEDIL**



Le conseil d'administration de la FEDIL, l'association professionnelle luxembourgeoise représentative des secteurs de l'industrie, de la construction et des services aux entreprises, a procédé à la nomination en son sein d'un nouveau président et d'un nouveau vice-président.

Depuis le 11 mai, l'ancien vice-président, Robert Dennewald, succède à Charles Krombach, devenu président honoraire. Robert Dennewald, 53 ans, cumule plusieurs fonctions: il est président de la SA des Chaux de Contern, président des conseils d'administration d'Eurobéton et de CTI Systems SA, administrateur délégué de Matériaux SA et président du Groupement des fabricants de matériaux de construction.

Il est également vice-président de la Chambre de Commerce et Président de Business Initiative. Pour accomplir sa mission, Robert Dennewald sera assisté de deux vice-présidents. Le conseil d'administration a donc procédé à la nomination de Romain Bausch, l'actuel administrateur de l'association, également président et chief executive officer de SES Global.

Par ailleurs, le conseil d'administration a convenu de renouveler le mandat de vice-président de Michel Wurth pour un nouveau terme de trois ans. ■

Le «**Trophée Europe 2006**» décerné à Claudine Speltz

La cheffe d'entreprise luxembourgeoise Claudine Speltz vient d'être honorée du prix «Europe 2006» qui lui a été remis à Paris. Cette distinction remise par le «Conseil Européen Femmes, Entreprises et Commerce» (CEFEC) récompense les femmes cheffes d'entreprises méritantes.

En tout 25 lauréates, chacune issue d'un des 25 pays européens,

ont reçu leur prix des mains de Simone Veil. Cette dernière, rescapée de l'Holocauste et élue Présidente du Parlement européen, incarne un modèle de réussite pour la Luxembourgeoise. Claudine Speltz, 58 ans, du Bureau immobilier éponyme, est également Présidente de la Fédération des femmes cheffes d'entreprise du Luxembourg (FFCEL) et du Zonta Club Luxembourg Multiculturel, une organisation de femmes actives qui œuvre à faire avancer la condition de la femme dans le monde.

Après Léa Linster en 1989 et Irène Scheider-Kieffer en 2000, Claudine Speltz est la troisième Luxembourgeoise à remporter le «Trophée Europe». ■





Votre sécurité nous intéresse!

Safetyconcept, le spécialiste de la sécurisation lors des travaux en hauteur

- Protections antichute permanentes
- Filets de sécurité
- Protections latérales
- Solution mobile
- Echelles de sécurité
- Equipement de protection individuel et accessoires





Safetyconcept
Your security - our job!

Safetyconcept s.a.
45, rue de Hussigny
L-4461 BELVAUX
tél. +352 26 59 69-1
fax +352 59 60 01
contact@safetyconcept.lu
www.safetyconcept.lu

EN BREF

Informatique

ABC Luxembourg analyse les organisations et les processus d'entreprise

Le passage des flux papiers aux flux électroniques représente une réelle opportunité pour le secteur public en vue d'offrir des services continus et de qualité aux citoyens dans des lieux et à des moments distincts. Ces projets d'innovation peuvent prendre des formes différentes et sont tant technologiques qu'organisationnels. Une présentation d'une typologie des projets de dématérialisation des flux ainsi que les différents facteurs critiques qui leur sont liés a fait l'objet d'une rencontre au cours de laquelle la société ABC Luxembourg a participé en partageant son retour d'expérience d'un projet mené en partenariat pour l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce de Luxembourg, en vue d'optimiser son fonctionnement opérationnel à partir d'une démarche d'excellence des processus. Pour plus d'informations: www.abcluxembourg.com.

Télécommunications

Genesys étend sa stratégie au Luxembourg

Genesys Telecommunications Laboratories Inc., filiale d'Alcatel, a annoncé sa volonté d'étendre sa stratégie dédiée au Benelux en s'adressant plus particulièrement au Luxembourg. En effet, Genesys, déjà présente respectivement depuis plus de 10 ans en Belgique et 5 ans aux Pays-Bas, a décidé de s'adresser au marché luxembourgeois. Selon le directeur commercial Belux de Genesys, Ludo Cox, le Luxembourg est un marché

en pleine expansion. La société entend offrir aux entreprises luxembourgeoises les moyens d'être encore plus compétitives au sein du Benelux, mais aussi par rapport aux autres pays européens. Genesys fournit des solutions de centre de contacts tant par le biais de la téléphonie traditionnelle que la voix sur IP.

Brasserie Simon

Création de la «Ourdaller Brauerei» S.à r.l.



Une s.à r.l. du nom de «Ourdaller Brauerei» vient d'être créée avec comme actionnaire unique la Brasserie Simon Participation et Cie s.e.c.s. Cette nouvelle entité juridique a son siège social sur le site du Cornelyshaff et prend en charge la production des bières qui se fera exclusivement sur le site du Cornelyshaff. Les bières seront embouteillées dans les installations de la Brasserie Simon à Wiltz et toute la production sera commercialisée et distribuée par la Brasserie Simon. C'est également celle-ci qui prendra en main tout le marketing et la démarche vers le consommateur.

Tourisme

Promotion Touristique aux Pays-Bas

Dans le cadre de la récente Visite d'Etat aux Pays-Bas

Sidérurgie

Arcelor et Mitsui vont créer ensemble un centre de service en Afrique du Sud



Arcelor SSC et Mitsui & Co UK ont signé un accord pour la création conjointe en Afrique du Sud d'un centre de service destiné principalement à l'industrie automobile, lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 25 avril 2006. Cette nouvelle société, AMSA Steel Service Pty Ltd, sera détenue à hauteur de 65 % par Arcelor et de 35 % par Mitsui.

Le centre de service, situé dans la région de Durban, devrait entrer dans sa première phase de production au deuxième trimestre 2007, avec une capacité de production annuelle de 120.000 tonnes de produits refendus, de flans rectangulaires et de forme. AMSA assurera également le stockage ainsi que des services tels que les garanties de délai de livraison pour ses clients du secteur automobile.

Lors de la cérémonie de signature, le 25 avril à Luxembourg, le Directeur général et Direc-

teur financier d'Arcelor Gonzalo Urquijo a souligné: «En tant que premier partenaire sidérurgiste du secteur automobile dans le monde, nous accompagnons nos clients dans leur développement mondial, en leur fournissant le plus haut degré d'expertise où qu'ils se trouvent et à tous les niveaux. Grâce à cette collaboration avec Mitsui, l'ensemble de nos clients pourront profiter de la mise en commun de l'expérience et des pratiques d'Arcelor et de Mitsui dans la transformation et la distribution de l'acier.»

Ken Abe, Vice-président de Mitsui et Directeur général de Mitsui & Co. Europe Plc, a pour sa part déclaré: «Nous sommes déjà fortement implantés en Afrique du Sud, où le secteur automobile est promis à une croissance rapide, et nous nous réjouissons de pouvoir établir ce partenariat dans ce pays avec Arcelor pour nos clients du secteur automobile.»

Restauration

La Coque ou la gastronomie qualitative sur mesure



De gauche à droite: Sylvain Reiter, Responsable Restauration, Gab Deibener, Président du Conseil d'administration, Gilbert Neumann, Directeur du Centre national Sportif & Culturel

La diversité des services regroupés dans un espace à fonctions multiples constitue l'une des particularités du Centre national sportif et culturel «d'Coque». Au fil des années, soucieux de proposer aux utilisateurs des différents secteurs de la Coque une gastronomie sur mesure, et après avoir acquis une certaine expérience en la matière, la direction de la Coque a pris la décision de reprendre l'exploitation de la restauration à son compte et de restructurer les bases des différentes unités, ceci en fonction des besoins des différentes catégories de visiteurs et hôtes qui foulent de leurs pieds les espaces généreux du Centre. Depuis avril 2004, la restauration de la Coque vole de ses propres ailes en matière de gastronomie et c'est le personnel de la Coque qui gère la brasserie La Coquille, le Coin Fraîcheur, les bars-buvettes lors des

manifestations ainsi que la restauration collective pour groupes sportifs et autres lors de leurs séjours. Quant à l'organisation des banquets d'une certaine importance, la Coque s'est assurée le partenariat du traiteur «de Schnéker».

Conscients que le succès de toute restauration repose sur la qualité des mets, une préparation soignée et un service prévenant, les responsables de la Coque espèrent faire vibrer leur gastronomie à l'unisson de l'infrastructure du Centre.

Les espaces de restauration et les services gastronomiques nouvelle formule de la Coque répondent aux attentes les plus variées de leurs clients, tout en continuant à développer certains secteurs sur le plan gastronomique, comme par exemple l'événementiel de même que les fêtes et réunions familiales à échelle plus ou moins grande.

EN BREF

de LL.AA.RR. le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa, une délégation du secteur touristique luxembourgeois, composée de MM. Georges Gitzinger de l'ONT, Ralph Radtke du groupe hôtelier ACCOR Luxembourg et Olivier Barbieux du groupe hôtelier GOERES, a organisé à Amsterdam des rendez-vous «business to business» avec une audience choisie de tours opérateurs et d'agents de voyages hollandais. (...) La délégation touristique a été soutenue de façon professionnelle par le bureau touristique luxembourgeois à La Haye, par l'Ambassade du Grand-Duché à La Haye et par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. (Communiqué par l'Office National du Tourisme)

Parlino soit chez lui à la maison ou en déplacement à l'étranger. Plus d'informations sur: www.parlino.com.

Services

Innoclean fête ses dix ans

La société Innoclean S.A., membre du groupe Compass, est un des acteurs principaux sur le marché du nettoyage et des services associés pour les entreprises au Grand-Duché de Luxembourg. Inno'Services, créée en 2003, propose une gamme étendue de solutions pour les sociétés privées ainsi que pour les administrations publiques: lavage de véhicules, collecte des déchets, entretien d'espaces verts et location de plantes d'intérieur, déménagement et support administratif ou encore maintenance personnalisée d'appartements privés. Plus de 500 personnes étaient présentes à la soirée d'anniversaire. Innoclean, créée en 1996, emploie aujourd'hui 500 personnes et gère 450 clients.

Télécommunications

Parlino propose des communications téléphoniques gratuites

Parlino est un nouveau service de voix sur IP (VOIP) du groupe TELE2, qui propose des appels gratuits d'un ordinateur vers d'autres utilisateurs Parlino à travers le monde. Pour utiliser Parlino, il suffit à l'utilisateur d'ouvrir un compte et de télécharger le logiciel gratuit sur www.parlino.com. Le service est disponible instantanément tant pour les appels entrants que les appels sortants. Avec Parlino Dial-out, l'utilisateur peut appeler une ligne fixe classique ou un téléphone mobile à un tarif avantageux. Tous les frais d'appel sont prépayés sur le site web. Parlino offre aussi le service Parlino Dial-in, un service prépayé à € 2,95 par mois. Avec Parlino Dial-in, l'utilisateur reçoit un numéro de téléphone classique qui peut être appelé à un tarif national, que l'utilisateur

Formation professionnelle continue

PwC Academy lance son nouveau site Internet

Dans un souci de mieux répondre aux besoins des utilisateurs, le centre de formation de PricewaterhouseCoopers vient de mettre en ligne son nouveau site Internet. La refonte de ce portail permet d'offrir aux visiteurs plus d'informations concernant les formations disponibles. Le nouveau site présente les activités ainsi que les concepts-clés de PwC Academy. Il recense également les cours offerts par ordre alphabétique et par thème et

EN BREF

permet une navigation rapide vers la formation recherchée. Découvrez le nouveau site sur: www.pwccademy.lu.

Éditus

Luxweb Habiter fête son 1^{er} anniversaire

Le mois de mai marque la sortie du 12^e numéro du mensuel immobilier Luxweb Habiter. Le magazine a connu de nombreux changements et bénéficie d'une popularité croissante. De 38 pages à ses débuts, le magazine est passé à 64 pages. Le nombre d'annonces est passé de 500 à plus de 2.200 sur Internet. Habiter propose chaque mois jusqu'à 1.000 annonces avec photo et est distribué à 15.000 exemplaires (dont 4.000 vendus au prix de 1 € et 11.000 disponibles gratuitement 10 jours plus tard dans différents points de distribution). La version Internet, ne compte pas moins de 9.000 visiteurs et plus de 220.000 pages vues.

Travail temporaire

Manpower ouvre son agence Cadres et Conseils à Luxembourg

Manpower, référence mondiale en matière de recherche et de gestion de compétences ouvre une nouvelle agence, composée de 4 personnes, au 44 route d'Esch à Luxembourg (L-1470). Cette agence est spécialisée dans le pré-recrutement des cadres, des profils administratifs et bureautiques dans les domaines de l'IT, Engineering, Finance, mais aussi dans le conseil RH pour les entreprises. L'entreprise, dirigée par Liliane Adam, se tourne vers l'avenir en adoptant une vision conforme aux vrais défis, actuels et futurs, du marché du travail national.

Plus d'informations sur: www.manpower.lu.

Caves Bernard-Massard Découverte du millésime 2005 et présentation des nouveautés



La Direction des Caves Bernard-Massard, représentée par MM. Carlo Clasen, Président, et Hubert Clasen, Administrateur Délégué, a convié la presse luxembourgeoise à son traditionnel déjeuner de printemps. Le déjeuner a été précédé d'une dégustation des meilleurs vins du millésime 2005 ainsi que de la découverte en primeur et en exclusivité de la Cuvée Anniversaire élaborée à l'occasion des 85 ans de la société. Le nouvel habillage de la Cuvée de l'Écusson rosé, désormais disponible en petite bouteille de 20 cl, a été présenté: l'habillage rouge grenat est plus représentatif du cépage Pinot Noir qui la compose. Plus d'informations sur: www.bernard-massard.com.

Compagnie aérienne British Airways fait sa révolution tarifaire en Europe

British Airways annonce la version la plus aboutie de sa révolution tarifaire engagée dès 2002 sur ses liaisons européennes. La compagnie britannique devient la première compagnie aérienne traditionnelle à mettre sur le marché des billets aller-

Avec une capacité de 120 couverts et une terrasse ombragée pouvant accueillir 100 convives, la brasserie «La Coquille» est ouverte tous les jours. Du lundi au dimanche on y propose de 07.30 à 10.30 heures un petit-déjeuner sous forme de buffet à 6,20 €. De lundi à vendredi, de 12.00 à 14.30 heures, une restauration à la carte attend les convives, sans oublier la formule plat du jour à partir de 9,5 €. Du lundi au vendredi, de 16.30 à 22 heures, le food-bar accueille les hôtes de la Coquille avec une petite carte de restauration.

Le samedi, de 10.30 à 18.30 heures, la petite restauration est également à l'honneur, alors que le dimanche, de 11.30 à 14.30 heures, la clientèle peut assister à un show-cooking à partir de 9,5 € par couvert, boissons non comprises. Au hall d'entrée de la Coque, surplombé par la brasserie La Coquille, on trouve le Coin

Fraîcheur, un service de restauration rapide, où, du lundi au vendredi de 10.30 à 16.30 heures, on propose des produits à consommer sur place ou à emporter.

Pour compléter idéalement l'offre gastronomique de la Coque les responsables projettent l'ouverture d'un restaurant climatisé au Centre Aquatique d'ici la fin de l'année. Ce restaurant proposera une cuisine méditerranéenne. De même, il est prévu d'agréments les abords du lac d'un kiosque proposant une restauration de qualité.

Dans le cadre de stages de groupes sportifs en hébergement, la Coque sait offrir une restauration adaptée assurant un équilibre parfait entre plaisir et apports nutritifs. L'offre, qui va du simple petit-déjeuner à la pension complète, n'est pas limitée aux sportifs, mais est également accessible à tout public. Pour plus d'informations: tél. 43 60 60-313 et www.coque.lu. ■

Energie

Soteg affiche des résultats de 2005 en nette progression

L'année 2005 a été marquée par une forte hausse du prix des énergies sur tous les marchés internationaux. En Europe le prix moyen du gaz naturel a augmenté de 30 % entre 2004 et 2005. Cette tendance s'est consolidée avec une hausse supplémentaire au cours du premier trimestre 2006. Notons cependant que, comparé au gazoil, le prix du gaz naturel reste très compétitif, l'écart s'étant même creusé au profit du gaz. Avec une augmentation moyenne de 30 % par rapport à 2004, le prix de l'électricité a subi une évolution similaire à celle du gaz naturel. Le chiffre d'affaires de SOTEG a atteint la somme de 288,3 millions euros, ce qui représente une augmentation de 39,1 %

par rapport à 2004. Le résultat hors intérêts, taxes et impôts, dépréciations et amortissements (EBITDA) est de 23,2 millions euros, en augmentation de 23,7 % pour la même période. Le résultat net, quant à lui, est de 10,6 millions euros ce qui représente une augmentation de 35,9 %. Les fonds propres ont augmenté de 5,1 % pour atteindre 115,9 millions euros.

Les résultats de SOTEG S.A. procèdent d'une démarche proactive et d'une gestion volontariste de la société. Ainsi dans un but de diversification des activités SOTEG avait pris la décision de développer la vente d'électricité. Les premiers contrats avec l'industrie, des PME et des sociétés de

distribution furent signés en 2004 pour livraison en 2005. Ce marché se développe de façon encourageante et la part de marché de SOTEG dans son marché cible devrait dépasser les 20 % en 2006. Une progression importante pour 2007 est ciblée.

La vente de gaz naturel en France constitue un deuxième axe de développement. Après l'obtention d'une licence de fourniture en 2005, SOTEG prévoit des ventes à partir de l'année gazière 2006/2007 dans le marché cible des PME. Pour illustrer cette diversification des métiers au niveau de la communication, la société s'est dotée d'un nouveau logo qui prend en compte la vente d'énergie tant du gaz naturel que de l'électricité.

La libéralisation des marchés de l'énergie se poursuit à un rythme soutenu. Les marchés de l'énergie (électricité et gaz naturel) donnent à tous les acteurs de nouvelles possibilités d'approvisionnement et de vente. Le mar-

ché de l'énergie, soumis aux lois de l'offre et de la demande, ainsi que récemment à l'évolution du prix des certificats CO₂, se distingue par des durées de plus en plus courtes des contrats qui risquent d'entraîner une volatilité des prix accrue. Le marché du gaz naturel, profitant de contrats à long terme avec les pays producteurs, se comporte de manière plus étale. Afin d'en tirer parti le mieux possible SOTEG a mis en place un système d'évaluation et de gestion active du risque.

La société achète et vend sur les marchés spot du gaz naturel et de l'électricité afin d'optimiser ses contrats long terme et de pouvoir offrir ainsi à ses clients les prix les plus compétitifs. Cette stratégie a permis à SOTEG de réaliser en 2005 des ventes de gaz naturel légèrement supérieures à celles de 2004 et une forte pénétration dans le marché de l'électricité. Plus d'informations sur: www.soteg.lu. ■

Internet

magic moving pixel

startet die neue
Produktlinie «ISlware»



Die ISlware Produktpalette bietet die komplette Lösung für die Herstellung und Wartung der eigenen Internet Präsenz. Es enthält ein zuverlässiges E-Mail und Web Hosting sowie eine leistungsfähige Content Management Lösung mit

vordefinierten Web Layouts. Für viele Firmen und Organisationen ist der klassische Weg einen Web Site zu erstellen zu kompliziert oder zu teuer. Es muss ein Grafiker kontaktiert werden, der das Layout des Webservers definiert. Dazu muss ein Web Pro-

EN BREF

simple à 50 % du prix du billet aller-retour et signe la fin des billets non modifiables. British Airways propose des billets aller-simple à partir de 66 euros TTC entre Luxembourg et Londres Gatwick et tous les billets sont modifiables et échangeables jusqu'à la veille du départ, quel que soit le tarif du billet. Ces tarifs 50 % moins chers s'appliquent également vers de nombreuses autres destinations européennes au départ du Royaume-Uni. Un programme destiné aux voyageurs fréquents, l'Executive Club, permettant de cumuler des BA miles. Plus d'informations sur: www.ba.com.

Luxair

Plus de vols vers le soleil



Afin de répondre à l'importante demande de réservations de voyages pour cet été, Luxair effectuera des vols supplémentaires durant les prochains mois vers les destinations les plus convoitées, telles que Majorque, la Tunisie, la Crète, la Costa de la Luz espagnole, Jerez de la Frontera ou encore la Sardaigne. De ce fait, il y aura encore davantage de disponibilités pendant les congés scolaires et les clients pourront se réjouir de pouvoir passer leurs vacances à leur destination de rêve. Pour répondre à la demande soutenue pour la semaine de la Toussaint, des vols supplémentaires ont été prévus vers les Iles Canaries. Quant à la Tunisie, Luxair effectuera trois vols supplémentaires vers Djerba et un vers Monastir.

Plus d'informations auprès de Luxair Tours/Happy Summer, tél.: 2456-4711 et www.luxair.lu.

Electronique

IEE crée une société pour applications dérivées de capteurs optiques

IEE S.A. a annoncé la création d'un nouveau centre de conception microélectronique qui sera amené à développer une vaste gamme de systèmes «on chip» sur mesure. Ce centre développera et fournira des solutions aux exigences actuelles et futures du portefeuille IEE de produits reposant sur la technologie des capteurs optiques. L'accord de joint-venture a débouché sur la création d'IEE Vision Sensing GmbH. Le siège social de la société est établi à Dresde (Allemagne), un des centres européens de microélectronique et de technologies émergentes dont la croissance est parmi les plus fortes.

Tourismus

Newsmagazin „Welcome to Luxembourg“: 14. Ausgabe erschienen!



Für den Auftakt der Saison stellt das Luxembourg City Tourist Office eine besonders attraktive Nummer des Magazins

grammierer beauftragt werden, der das definierte Layout in Web Seiten kodiert. Weiterhin muss ein Internet Service Provider gefunden werden, der das Hosting für die E-Mail und den Web Server übernimmt. Darüber hinaus muss der Kunde für jedes Update auf dem Web Site bezahlen. ISIware befreit von dieser Komplexität und bietet die komplette Lösung in einem Paket zu einem fixen Preis an. Es bietet dem Kunden die volle Kontrolle über alle Aspekte seiner Internet Präsenz, ohne externe Hilfe bean-

spruchen zu müssen. So kann ein Kunde zu jedem Zeitpunkt neue Seiten auf seinem Webserver online einpflegen oder Vorhandene modifizieren.

ISIware kommt mit einer Fülle von vordefinierten Web Funktionen, die vom Kunden nach Wunsch genutzt werden können. Es integriert ein News Management, einen Veranstaltungskalender, Bildergalerien, Kontaktformulare, FAQs, Site-maps und vieles mehr.

So kann ein Kunde seinen Webserver mit wenigen Seiten

beginnen, um später die Funktionen in seiner Präsenz progressiv zu integrieren und mit ihnen zu wachsen. Jeder Kunde erhält kostenfreie Schulungen zu allen ISIware Aspekten. Die Schulungen werden in regelmäßigen Abständen in drei Sprachen organisiert.

Für den Fall, dass ein Kunde trotzdem mal Hilfe benötigt, bietet ISIware unlimitierten Support als Teil des Gesamtpaketes an. Mehr Informationen unter: www.isiware.com. ■

PricewaterhouseCoopers

Quels défis pour les entreprises familiales luxembourgeoises?



PricewaterhouseCoopers vient de publier une étude qui examine les problèmes des entreprises familiales luxembourgeoises, un des piliers de l'économie luxembourgeoise. Les entreprises familiales ont un poids significatif dans l'économie luxembourgeoise. En témoignent quelques chiffres: sur 26.550 entreprises, on estime que 20.000 sont des entreprises familiales employant au moins 40 % du nombre d'actifs au Grand-Duché.

Au Luxembourg, les entreprises familiales sont majoritairement des PME, positionnées sur des secteurs traditionnels (commerce de détail, construction, artisanat entre autres), financièrement saines (90 % estiment avoir des ressources nécessaires au financement de leur projets à 3 ans) et créatrices d'emploi (augmentation de 12 % de leur effectif de 2001 à 2005).

Parmi les défis auxquels les entreprises familiales font face,

EN BREF

„Welcome to Luxembourg“ vor. Der erste Artikel ist dem nach Großherzog Jean benannten Museum für Moderne Kunst (MUDAM) gewidmet, das am 1. Juli seine offizielle Eröffnung zelebrieren wird. Doch dann über zu grüneren Seiten der Stadt Luxemburg: Auf den Spuren der einstigen Tuchbarone der Familie Godchaux führt ein neuer thematischer Wanderweg

durch Hamm. Um Kindern auf spielerische Weise die Stadt vorzustellen hat das Luxembourg City Tourist Office in Zusammenarbeit mit dem Naturhistorischen Museum eine City Safari Tour ausgearbeitet. „Welcome to Luxembourg“ gibt's gratis in dreisprachiger Version beim Luxembourg City Tourist Office auf dem Place d'Armes, oder unter www.lcto.lu.

GESTO!

Solutions informatiques pour entreprises



Comptabilité informatisée pour entreprises

Nous assurons:

La création de votre dossier comptable.

La formation sur site de vos employés. (luxemb.)

Le suivi et l'assistance comptable sur votre dossier.

Utilisation facile, notions de comptabilité non requises.

Gesto – Thomé & Martin snc

L-6370 Haller

Tél. 35 65 97 31

www.gesto.lu

info@gesto.lu

on trouve la gestion des coûts qui semble davantage préoccuper les entreprises familiales luxembourgeoises (82 %) que les entreprises européennes (51 %). Le développement d'une stratégie de croissance est aussi une préoccupation majeure pour 76 % des entreprises luxembourgeoises contre 49 % au niveau européen. Parmi les obstacles à la croissance identifiés par les répondants, l'intensité concurrentielle et la pénurie de la main-d'œuvre qualifiée sont pointées du doigt par la moitié des entreprises luxembourgeoises. Le prix de l'immobilier et les lourdeurs administratives apparaissent également comme des freins à la croissance ainsi que la difficulté d'accès aux nouveaux marchés.

Les risques de conflits semblent être plus présents dans les entre-

prises familiales luxembourgeoises que dans les entreprises européennes. Les trois principaux conflits identifiés sont liés aux différences de priorité entre les membres actifs et les non-actifs de la famille actionnaire, à l'évaluation des performances des membres actifs de la famille et, enfin, à l'arbitrage entre le paiement de dividendes ou le réinvestissement des profits dans l'entreprise. Quant aux solutions apportées à ces conflits, le Luxembourg est moins bien placé avec 80 % des entreprises familiales ne disposant pas de charte familiale et 85 % ne faisant pas appel à un conseiller extérieur pour tenter de les résoudre.

La succession patrimoniale semble moins préoccuper le chef d'entreprise luxembourgeois que son homologue européen, l'en-

ronnement fiscal luxembourgeois étant plus favorable. D'où le risque pour les entrepreneurs luxembourgeois de négliger également la succession managériale de leur entreprise. Ce qu'atteste l'étude avec 71 % des entrepreneurs qui ont indiqué ne pas avoir prévu de plan de succession contre 55 % au niveau européen. Or, la succession n'est pas un événement mais un processus qu'il faut prévoir.

Sur 100 entreprises, seules 5 à 15 restent dans le giron familial à la troisième génération. La succession est souvent mal préparée, le nouveau management ne dispose parfois pas des compétences requises ou est mal accepté. L'intégralité de l'étude «Défis et problèmes des entreprises familiales luxembourgeoises» est disponible sur www.pwc.com/lu. ■

Secteur bancaire

Dexia BIL obtient le certificat

«Partner Luxembourg e-commerce Certified»

Dans le cadre d'une réception organisée au siège de Dexia Banque Internationale à Luxembourg (Dexia BIL), M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, a remis le certificat «Partner Luxembourg e-commerce certified» à M. Marc Hoffmann, Président du Comité de direction, pour l'ensemble des activités e-banking de Dexia BIL. Afin d'obtenir ce label de qualité Dexia BIL a dû soumettre ses infrastructures informatiques à un audit SSI (Sécurité des Systèmes Informatiques) effectué par la Société Nationale de Certification et d'Homologation. La banque a passé cet audit externe en obtenant un excellent score.



Le ministre de l'Economie, Jeannot Krecké, remet le certificat «Partner Luxembourg e-commerce certified» à Marc Hoffmann, président du Comité de direction de Dexia BIL



Dexia BIL qui fête ses 150 ans en 2006 est une des premières banques de la place financière luxembourgeoise à obtenir une certification dans le cadre du projet «Luxembourg e-commerce certified». Lancé en 1997, dexiaplus fut le premier site transactionnel bancaire en ligne du Luxembourg. En constante évolution depuis, notamment grâce à l'utilisation des technologies les plus avancées, le site propose aujourd'hui une gamme complète de produits et services à des tarifs très avantageux.

Disponible en quatre langues et accessible depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet, dexiaplus offre entre autres aux clients Dexia BIL la possibilité d'effectuer en direct des transactions courantes et de passer des ordres de bourse en ligne.

A ces fonctionnalités s'ajoutent la visualisation qui permet aux clients de garder en permanence un œil sur leurs comptes et l'encours de leurs cartes, ainsi que la consultation gratuite d'informations financières.

Rappelons que le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, soucieux de soutenir le développement du commerce électronique au Grand-Duché, a lancé, il y a quatre ans, le projet «Luxembourg e-commerce certified». L'idée en est d'aider les consommateurs à reconnaître les entreprises qui répondent à des standards élevés de sécurité, garantissant le traitement confidentiel des données personnelles collectées sur Internet et respectant leurs engagements. Plus d'informations: www.dexia-bil.lu. ■

Services

Horsch S.à r.l. certifiée depuis dix ans au Luxembourg

Certifiée ISO 9001:2000 depuis dix ans, la société Horsch s'impose comme le spécialiste dans la collecte et le transport de déchets et propose des services résolument orientés vers la clientèle. En effet, le principal objectif et la culture d'entreprise sont d'allier un respect total de l'environnement et la satisfaction du client. L'entreprise Horsch Luxembourg avec ses 40 colla-

borateurs se trouve au cœur des entreprises Horsch en Allemagne (D-Trèves) et Horsch France (F-Entraing), donc partenaire naturel des entreprises œuvrant dans la Grande Région.

Horsch propose des filières de traitement maîtrisées, performantes et respectueuses de l'environnement. Enjeu de la société, le développement durable lance de formidables défis à la protection

de l'environnement. C'est pour quoi, Horsch se doit de les relever à côté de la clientèle en proposant de nouvelles solutions, tout en conjuguant économie et écologie.

Finalement en matière de traçabilité rigoureuse, Horsch a mis en place une démarche exigeante de qualité au sein de son entreprise. Pour plus d'informations: www.horsch.lu. ■

POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN

RECYCLAGE

DECHETS SPECIAUX

DESTRUCTION DE DOCUMENTS

HORSCH

HORSCH Entsorgung S.à r.l.

51, rue Haute • L-1718 Luxembourg

Tél. : 42 88 42-1 • Fax : 42 88 40

Sources Rosport investit trois millions d'euros dans une **nouvelle chaîne de production**

Le marché de l'eau minérale est en pleine expansion. En six ans, les eaux minérales ont connu une croissance de 20 % dans les grandes surfaces au Luxembourg et l'eau plate constitue 80 % de ce marché.

Après avoir construit un hall de stockage en 2003, Sources Rosport a poursuivi ses investissements en installant une deuxième chaîne d'embouteillage adaptée aux nouveaux contenants. Ces investissements s'élèvent à 3,5 mio € et permettent à Sources Rosport de répondre aux nouvelles demandes du marché grâce à une capacité de production largement accrue. Selon les responsables de Sources Rosport, Viva a connu une forte croissance en 2005 avec une progression des ventes en hausse de 17,5 % par rapport à 2004.

Viva représente désormais 30 % des ventes de Sources Rosport et dépasse ainsi Rosport Classic (28 %). Aujourd'hui, 78 % des bouteilles d'eau sont conditionnées en PET, contre 22 % pour le verre. Pour s'adapter à l'évolution du marché et satisfaire ses clients, Sources Rosport a complété sa gamme. Eau minérale naturelle luxembourgeoise de référence, Viva est dorénavant proposée en bouteilles PET 1,5 l. Lancée en mai 2001, Viva s'est offert une cure de rajeunissement pour être résolument dans l'air du temps.

La bouteille PET d'1,5 l est lumineuse et pure, élancée et fluide mais robuste, elle respire la vie et symbolise le dynamisme. Le packaging a été étudié jusque dans ses moindres détails par Sources Rosport en étroite collaboration avec binsfeld communi-



Rosport investit dans une nouvelle chaîne de production et lance une nouvelle bouteille Viva





CENTRE DE RECHERCHE PUBLIC
HENRI TUDOR
www.tudor.lu

Formation Continue de l'Ingénieur et du Cadre :

- Entrepreneurship & Innovation
- Technologies pour la Santé
- Technologies pour l'Environnement
- Veille Technologique, Information et Documentation
- Management de l'Entreprise et Qualité
- Management et Technologies de l'Information

NEW

- Aerospace Technologies
- Secteur de la Construction



DÉCOUVREZ NOTRE OFFRE DE FORMATIONS QUALIFIANTES ET NOS DIPLÔMES UNIVERSITAIRES SUR WWW.SITEC.LU



La Formation Continue de l'Ingénieur et du Cadre
UN DÉPARTEMENT DU CRP HENRI TUDOR

SITec® | 29, avenue John F. Kennedy | L-1855 Luxembourg
tél: +352 42 59 91 - 1 | formation@tudor.lu | www.sitec.lu

cation, son agence en communication qui s'est adressée de son côté à l'agence Dragon Rouge à Paris spécialisée dans le développement de volumes: bonne préhension de la bouteille grâce à sa forme étudiée, au grammage et à la résistance de sa matière première. Le pack de 6 est proposé avec une poignée en mousse exclusive pour un transport en tout confort.

Pour suivre les consommateurs lors de leurs nombreux déplacements ou de leurs activités variées, une version 0,5 l est également proposée par pack de 6 ou à l'unité dans les distributeurs de boissons.

Les consommateurs continueront à trouver les bouteilles en verre consignées d'1 l, tout à

fait complémentaires de celles en PET. Parfaitement recyclables via le tri sélectif, les bouteilles en plastique participent aujourd'hui à la protection de l'environnement. Quant aux bouteilles de 0,5 l et 0,25 l en verre destinées au secteur Horeca (Hôtels-Cafés-Restaurants), elles ont profité de cette période d'innovation pour rehausser leur positionnement en relookant leurs étiquettes. Viva et sa nouvelle bouteille sont le fruit d'un partenariat luxembourgeois traduisant un signe d'identification nationale fort.

Les bouteilles sont fabriquées par LUXPET/Plastipak à Bascharage, les bouchons par PROCAP à Wiltz et les étiquettes imprimées par l'Imprimerie Faber à Mersch

tandis que les ... et intercalaires sont fournis par la Cartonnerie de Lintgen. La nouvelle installation à Rosport peut produire 10.000 bouteilles en PET de 1,5 l/heure et 17.000 de 0,5 l/heure. A l'heure actuelle, les ventes se font exclusivement sur le marché luxembourgeois.

Sources Rosport est une société anonyme à capital 100 % luxembourgeois. La société a un contrat de distribution et de commercialisation avec Soutirages Luxembourg S.à r.l. En 2005, la société a vendu 22,4 millions de bouteilles, soit une progression de 2,5 % par rapport à 2004. Son chiffre d'affaires est en hausse de 4,96 %. Pour plus d'informations: www.rosport.com. ■

MindForest

L'édition 2006 des Repères

vient de paraître



Les Repères, c'est un fascicule compilant les « facts & figures » les plus récents sur la société de l'information au Luxembourg (haut débit, internautes, usages, e-commerce, ...). On y trouve aussi des fiches sur quelques grandes multinationales ayant élu domicile au Luxembourg (Amazon, Apple iTunes, ...).

Les Repères ce sont... des chiffres issus de sources reconnues: Statec, Eurostat, OCDE, Institut Luxembourgeois de Régulation, ...

Les Repères s'adressent... aux personnes et aux entreprises qui ont besoin d'avoir un aperçu rapide de la situation luxembourgeoise en matière de pénétration et d'utili-

sation des technologies de l'information et de la communication. Ils constituent un outil d'aide à la décision, et permettent de balayer quelques idées reçues sur la situation du pays en matière d'usage des nouvelles technologies.

Les Repères sont disponibles... au guichet Entreprises de la Chambre de Commerce, ou en ligne sur www.mindforest.com. Si vous souhaitez obtenir plusieurs exemplaires (pour distribution dans votre entreprise, votre association, etc.), il est préférable de contacter MindForest au 43 93 666-774 ou par info@mindforest.com. Des exemplaires pourront vous être livrés dans la limite des stocks disponibles. ■



Fournisseur de gaz naturel et d'électricité.

NOS ÉNERGIES À VOTRE SERVICE.

La bonne gestion de l'énergie est un facteur clé dans la compétitivité des entreprises.

Pour cette raison SOTEG met toute son énergie au service de ses partenaires. Non seulement SOTEG fournit le gaz naturel et l'électricité, mais livre également le conseil professionnel pour la consommation efficace des énergies.

SOTEG S.A.

Domaine Schlassgoart ■ Bâtiment 9 ■ 66, rue de Luxembourg ■ B.P. 132 ■ L-4002 ESCH-SUR-ALZETTE

■ Siège social: 19-21 boulevard Royal ■ L-2449 LUXEMBOURG

Service commercial: Tél.: (+352) 57 44 11-215 ■ Fax: (+352) 26 55 20 05 ■ E-mail: info@soteg.lu

BOURSE D'ENTREPRISES

Groupe 1 - A céder

Réf.: C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électroménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf.: C221

Vends commerce de meubles; très bonne situation; garantie des exclusivités et accords; retrait progressif si souhaité.

Réf.: C259

Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays; 70 couverts; appartement privé; location de 7 chambres.

Réf.: C266

Vends hôtel-restaurant +/- 3500 m²; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m².

Réf.: C269

Vends Restaurant au Centre-Ville, installations et équipements nouveaux, excellente situation, parking à proximité.

Réf.: C288

Vends commerce (parts+stock) spécialisé dans le vêtement haut de gamme. Bon emplacement dans le Centre-Ville.

Réf.: C293

Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive très forte renommée au Luxembourg, en France et en Belgique. Bon emplacement.

Réf.: C300

Vends restaurant avec terrasse, 50 couverts. Excellente situation centre-Ville.

Réf.: C322

Vends tout ou partie des contrats d'exclusivités pour la commercialisation de distributeurs automatiques de DVD en Tchéquie et Slovaquie. La marque représentée est un des leaders mondiaux de son secteur d'activité. Personnel trilingue (FR, EN, CZ) faisant déjà partie de l'activité.

Réf.: C329

Vends Horlogerie-Bijouterie fondée en 1936 dans Ville touristique, zone piétonne.

Réf.: C337

Vends Brasserie-Restaurant Centre-Ville, parking à proximité, petite terrasse, cuisine équipée, rénovation faite en 2002.

Réf.: C343

Vends pizzeria-restaurant, entièrement rénové, à l'est du pays dans cadre exceptionnel, cuisine équipée en inox, aire pour enfants, terrasse, parking.

Réf.: C349

Vends Société Import-Export. négoce de matériaux, placement et pose, coordination et conseil d'entreprises.

Réf.: C350

Vends société d'éditeur de produits ludo-éducatifs. Partenariat possible.

Réf.: C354

Vends pour cause de retraite commerce d'articles de chasse, armes, accessoires de chasse, optique, vêtements, cadeaux. Bonne rentabilité, retrait progressif possible.

Réf.: C356

Vends commerce d'alimentation biologique.

Réf.: C365

Vends commerce de lingerie fine au Centre-Ville, surface commerciale 40 m², réserve 32,5 m².

Réf.: C367

Vends société de transport international de marchandises par route, tracteur et semi-remorque.

Réf.: C370

Vends restaurant entièrement rénové à 10 km de Luxembourg-ville. Salle 50 couverts et terrasse 50 couverts. Parking.

Réf.: C378

Vends librairie-papeterie à Luxembourg-ville de longue renommée, très bonne situation, bariques d'affaires.

Réf.: C380

Vends Café-brasserie à Esch-Alzette, état neuf.

Réf.: C382

Vends Discothèque au sud du pays.

Réf.: C383

Vends fonds de commerce d'un Café-brasserie avec jeu de quilles aux alentours de Luxembourg-ville. Logement de fonction trois chambres compris.

Réf.: C384

Vends fonds de commerce d'un café-brasserie bien situé à Ettelbruck avec habitation privée.

Réf.: C385

Vends restaurant avec café au nord du pays, longue tradition. Terrasse dominant sur jardin, parking privé, 60 couverts. Cuisine entièrement rénovée, état impeccable. Vente avec ou sans murs. Retrait progressif envisageable. Bonne rentabilité.

Réf.: C386

Vends superbe brasserie/restaurant, avec terrasse. Bonne situation.

Réf.: C387

Vends magasin de vêtements haut de gamme.

Réf.: C388

Vends fonds de commerce Bar-Restaurant (cuisine professionnelle, Bar et arrière bar), superficie 180 m² à Luxembourg-Hollerich.

Réf.: C389

Vends Café-Restaurant au centre de la ville d'Esch-sur-Alzette, bonne clientèle.

Réf.: C390

Vends Hôtel-Restaurant (bâtiment+fonds de commerce) proche de Luxembourg-Ville (2 km). Situation unique.

Réf.: C392

Vends Hôtel-Restaurant, excellente situation, zone piétonne, grande terrasse, pour cause de retraite dans le nord du pays.

Réf.: C393

Vends fonds de commerce d'un restaurant avec terrasse. Cadre unique au centre-ville. Belle situation et parking aux alentours.

Réf.: C394

Vends Hôtel en plein centre-ville. 35 chambres + 2 appartements.

Réf.: C395

Vends société de conseil et de formation en marketing, stratégie d'entreprise ainsi que de développement de solutions informatiques. Bonne réputation.

Réf.: C396

Vends restaurant 36-40 places. Etat impeccable. A reprendre de suite.

Réf.: C397

Vends pizzeria-restaurant au sud du pays. 65 couverts, terrasse 100 couverts. Clientèle fidèle.

Réf.: C398

Vends entreprise de transports active dans le domaine du fret aérien dans l'ouest du pays.

Réf.: C399

Vends fonds de commerce d'un magasin de vêtements hommes et femmes dans le sud du pays.

Réf.: C400

Vends activité de location de DVD via des distributeurs automatiques. 5 distributeurs automatiques dont un magasin complet avec stock de pièce, films et logiciel de gestion à l'ouest du pays.

Réf.: C401

Vends pour cause de retraite agence de publicité / représentation exclusive d'un fournisseur étranger des articles de publicité et cadeaux de fin d'année.

Réf.: C402

Vends société de services informatiques rentable, produits innovants et globaux. Bonne réputation. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf.: C403

Vends pour cause de raison familiale, agence de création de site Internet, intranet et E-commerce. Bon portefeuille, clients fidèles. Société parfaitement saine et rentable.

Réf.: C404

Vends Brasserie-Café 185 m² avec grande terrasse 100 m², parfait état.

Réf.: C405

Vends fonds de commerce d'un café restaurant +/- 50 places au sud du pays. Cuisine professionnelle équipée et neuve.

Réf.: C406

Vends société de transport, de distribution en plein activité à Luxembourg.

Réf.: C407

Vends fonds de commerce d'une librairie-papeterie à Luxembourg. Bon emplacement.

Réf.: C408

Vends magasin de chaussures et de maroquinerie à l'est du pays - possibilité d'ouverture tous les dimanches.

Réf.: C409

Vends bar tendance de 150 m² dans un complexe de bars et restaurants très fréquentés à Luxembourg-ville. Cuisine professionnelle comprise ainsi que tous les meubles, décorations, stock...

Réf.: C410

Vends Brasserie-Restaurant avec chambres à louer au nord du pays.

Groupe 2 - Cherche à reprendre

Réf.: R171

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous-traitance.

Réf.: R193

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite entreprise dans le domaine de conseil entreprises, service informatique, traductions.

Réf.: R203

Société luxembourgeoise de distribution et de représentations cherche à reprendre des représentations dans les domaines produits/fournitures industrielles - produits/fournitures pour collectivités - biens de consommation et autres. Ouvert à toute proposition de reprise totale ou partielle.

Réf.: R216

Cherche bureau comptable pour accroissement (partenariat possible).

Réf.: R240

Cherche à reprendre entreprise industrielle ou commerciale. Domaines d'intérêt: publicité, commerce de gros, papeterie, agence de voyage et industrie.

Réf.: R244

Cherche à reprendre un petit Restaurant ou une Brasserie à Luxembourg.

Réf.: R247

Cherche à reprendre entreprise dans le secteur de la boulangerie ou de l'alimentaire.

Réf.: R252

Cherche société de services en informatique de statuts PSF.

Réf.: R258

Cherche à reprendre une PME active dans le domaine industriel avec effectif de 10 à 30 personnes.

Réf.: R264

Cherche à reprendre hôtel/restaurant au centre ou au sud du pays.

Réf.: R265

Cherche à reprendre PME dans le domaine commercial, financier ou prestations de services +de 10 personnes (exclu Horeca).

Réf.: R266

Cherche à reprendre bureau comptable (+/- 5 salariés). Reprise progressive (idéal: comptable désireux d'arrêter dans 5 ans).

Réf.: R267

Cherche à reprendre commerce de petite restauration sur place et à emporter au centre-ville de Luxembourg.

Réf.: R268

Cherche à reprendre PME dans le domaine des services (publicité, communication, information...).

Réf.: R269

Cherche à reprendre petit commerce de restauration au Centre ou au Sud du pays.

Réf.: R270

Cherche à reprendre papeterie-librairie au centre ville de Luxembourg et proche alentours.

Réf.: R271

Cherche à reprendre un commerce dans la petite restauration dans le centre, au sud ou à l'est du pays.

Réf.: R272

Cherche à reprendre société disposant d'une plateforme logistique pour activité import/export de véhicules récréatifs en provenance de pays asiatiques.

Réf.: R273

Cherche à reprendre petite SARL de transport routier de marchandises.

Réf.: R274

Cherche à reprendre une activité dans le domaine technique ou commercial sauf la restauration dans tout le pays.

Réf.: R275

Cherche à reprendre une entreprise dans le secteur de la gestion d'immeubles au Grand-Duché.

Réf.: R276

Cherche à reprendre société commerciale et de prestations de services (marketing, communication...).

Vous désirez publier une annonce? Inscrivez-vous sur le site www.cc.lu/bourse.htm, en remplissant le formulaire d'offre de cession ou de demande de reprise. De même, si vous voulez obtenir des informations sur une annonce, inscrivez-vous sur notre site. Confidentialité assurée!

Pour des installations de protection efficaces,
reposez-vous sur l'expertise de nos équipes.



Glen / technicien G4S

ADVANTAGE

Nos experts, bénéficiant d'une formation continue, trouvent des solutions efficaces et sur mesure à toutes vos questions de sécurité. De la conception à l'installation, nous vous proposons une large gamme de systèmes d'alarme à la pointe de la technologie. Nous assurons en plus un dépannage et une assistance 24/24h. Comptez sur nous !



Quality Pack

le meilleur choix pour mes colis

Parce que vos colis sont aussi importants pour nous que pour vous, notre priorité est de les **livrer rapidement et en bon état**. Vous reposer sur notre savoir-faire vous garantit la **fiabilité** et la **qualité** d'un réseau sûr et performant.
Intéressé(e)? Appelez le 8002 3210.

Quality Pack

Expédiez en toute sécurité.

